

8<sup>e</sup> ANNÉE — N<sup>o</sup> 1

JANVIER-FEVRIER 1928

# LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ  
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES  
(paraissant 6 fois par an)

---



STRASBOURG  
IMPRIMERIE ALSACIENNE  
19, Rue Thomann.

Kompost  
Ved. P.

## SOMMAIRE DU N° 1

— Avant-Propos de la 8 <sup>e</sup> année.....	1
— Mitres et Bonnets, par le Commandant E.-L. BUCQUOY avec une planche phototypique hors texte — supplément N° 1.....	2
— Les Guides de Mortier (1803 et 1806), par le Capitaine BOUTMY et le C <sup>t</sup> E.-L. BUCQUOY avec une planche en couleurs hors texte N° 1 de V. HUEN.....	5
— Les Régiments Suisses de la Garde Royale (1816—1830), par le capitaine DARBOU avec une planche en couleurs hors texte N° 12 de H. BOISSELIER .....	9
— Plaque de schapska — 2 <sup>e</sup> Empire — dessin de J. E. HILPERT .....	13
— Echos et Nouvelles, par E.-L. BUCQUOY et H. DEFONTAINE.....	14
— Bibliographie .....	16
— Bulletin de la Société.....	16

# LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes  
paraît tous les deux mois.

### Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1928 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande .....	50 fr.	60 fr.
Recommandé .....	57 »	68 »
Avec envoi sous tube .....	55 »	64 »
Avec envoi sous tube recommandé .....	62 »	72 »

Les années 1921, 1923, 1924, 1925, 1926 et 1927 du *Passepoil* sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque. L'année 1922 est épuisée.

Adresser :

1<sup>o</sup> Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2<sup>o</sup> Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur, **M. le Commandant Bucquoy, 20<sup>bis</sup>, Quai de Dampierre, Troyes.**

# LE PASSEPOIL

---

## *Avant-Propos de la 8<sup>me</sup> année.*

*L'exposition du Passepoil de juillet 1927 a consacré la vitalité de notre société et fait connaître son existence dans tous les coins de la France, grâce à MM. les Officiers de Réserve qui sont venus la visiter. Son succès nous a permis de donner 3 planches en couleurs dans quelques numéros de l'année, et nous serions heureux que l'augmentation du nombre de nos membres nous permette de généraliser cette amélioration. Des photographies de très intéressantes pièces figurant à cette exposition ont été prises ; elles seront petit à petit publiées ou utilisées. C'est donc sous d'heureux auspices que commence notre 8<sup>e</sup> année.*

*Nous nous proposons en 1928 de continuer la publication du travail de M. le Capitaine Darbou, illustré par M. Boisselier sur les Troupes Suisses de la Garde Royale. Avec le N° 2 nous commencerons une importante étude de MM. Huen, Nussbaum, Boisselier et Rousselot sur une question où il reste encore beaucoup à dire : « l'Infanterie au XVIII<sup>e</sup> siècle ». Enfin nous amorcerons un travail très intéressant sur un sujet fort peu connu : « Les Aides-de-Camp et Officiers d'Etat-major de la Restauration et de la Monarchie de juillet ».*

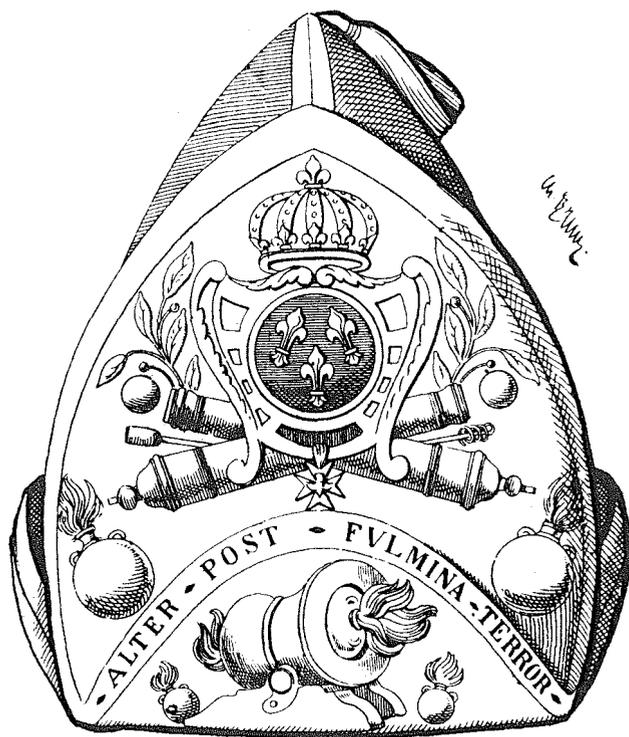
*Nous nous excusons du retard avec lequel paraît ce premier numéro. La cause en est surtout aux déplacements de notre fondateur, le Commandant Bucquoy, qui, après une promotion momentanée à Gap, est maintenant affecté définitivement à Troyes d'où il continuera à assurer la direction de notre Revue.*

LE COMITÉ.

## MITRES ET BONNETS

(PLANCHE-SUPPLÉMENT N<sup>o</sup> 1 HORS TEXTE)

Les articles consacrés aux mitres dans le n<sup>o</sup> 3 de la 6<sup>e</sup> année m'ont attiré quelques communications que je suis heureux de grouper et résumer ci-dessous pour nos collègues. Elles ont confirmé mon hypothèse sur l'ordre chronologique de ces coiffures qui peut s'établir de la façon suivante.



Bonnet de Bombardier 1733

(d'après un dessin de Ch. Brun paru dans la Giberne en 1905)

En drap bleu, retroussé de drap cramoyse, galons et glands jaunes, écusson bleu, fleurs de Lys jaunes, emblèmes brodés en naturel

1<sup>re</sup> Période (Règne de Louis XIV).

La mitre est un simple bonnet de coton dont le bas est retroussé sur lui-même. Quand le fond de ce bonnet n'est pas rigide et retombe à droite, il devient le bonnet des Dragons dont la pointe s'allonge et qui deviendra plus tard le bonnet de police.

2<sup>e</sup> Période (Commencement du règne de Louis XV). Ce bonnet s'orne de deux motifs brodés : L'un sur le fond, l'autre sur le rebord. (Voir la mitre de la collection Titeca, page 33, et celle des Gardes françaises page 38.) Cette période présente deux variantes ; dans l'une le rebord disparaît complètement (mitre écossaise, page 37), dans l'autre le rebord s'hypertrophie et tient une grande partie du devant

de la coiffure. C'est le cas de la mitre de Bombardier 1733, parue dans la Giberne et que nous reproduisons ci-contre.

3<sup>e</sup> *Période* (Milieu du règne de Louis XV). Les motifs brodés font place à un ou deux motifs métalliques. Nous voyons un grand motif dans le bonnet des Grenadiers des Gardes Lorraines, page 37, et le motif double dans la mitre de Bombardier de la page 36. M. le D<sup>r</sup> Georges nous a fait remarquer avec raison que nous avons omis dans le dessin de cette mitre un petit détail. Sur la banderole qui se trouve sous la grenade, notre dessin porte quelques hachures qui semblent entrecroisées. Dans la réalité, à la place de ces hachures, figure l'inscription: « Et mihi, et tibi ».



Mitre Louis XV  
Plaqué argent à visière mobile  
(d'après un catalogue de vente de 1904)



Mitre de Grenadier  
de la Garde prussienne  
début du XX<sup>e</sup> siècle  
(Coll. Fritz Kieffer)

4<sup>e</sup> *Période* (qui commence dès le règne de Louis XV). Le motif métallique inférieur s'hypertrophie et finit par remplir tout le devant de la coiffure. Nous en avons donné un exemple avec la mitre du soldat charpentier des Gardes-suissees (page 37.) En voici un autre ci-contre; c'est une mitre d'Officier de Bombardiers Louis XV avec visière mobile, dont la plaque argentée est d'une grande richesse de décoration. Elle figure sur le catalogue de cette vente de 1904 à laquelle j'ai déjà fait allusion, et on la retrouve en 1911 dans la collection Cottin.

Mais la plus belle pièce que l'on connaisse de cette période est certainement la magnifique mitre qui se trouve actuellement au musée de l'armée qui a bien voulu m'autoriser à la faire reproduire pour nos collègues du Passepoil, sur la planche phototypique hors texte qui accompagne ce numéro en supplément. La plaque est entièrement en argent ; les parties qui apparaissent foncées sur la photographie sont constituées par le fond du métal. Le devant du bonnet est en drap écarlate. Elle est mentionnée au catalogue Robert sous le n<sup>o</sup> H 440 et le titre : *Plaque de bonnet d'artillerie du régiment Stathouder de Hollande, XVIII<sup>e</sup> siècle*. C'est une pièce unique, de toute beauté. On remarquera que la plaque unique qui orne toutes ces mitres, comprend toujours deux motifs, rappelant ainsi qu'elle provient de la fusion de deux ornements distincts à l'origine.

Cette 4<sup>e</sup> période de la mitre s'est prolongée à l'étranger jusqu'à la grande guerre. On la trouvait portée par quelques régiments d'infanterie des Gardes russes et prussiennes. Tout le monde connaît les mitres des grenadiers russes des tableaux militaires du 1<sup>er</sup> empire et se rappelle celles du régiment Préobraginsky, célèbre au temps de l'alliance franco-russe. Quant à celles qui existaient en Prusse, elles seraient un présent fait par le tsar en 1815 au premier régiment des Grenadiers de la Garde prussienne. Un siècle plus tard ces mitres étaient encore conservées religieusement et distribuées aux soldats dans leurs étuis le matin de certaines revues passées par Guillaume II ; les Grenadiers portaient sur le terrain de la revue en casque et ne coiffaient la mitre que sur place. Comme la mitre réglementaire était assez lourde, les Officiers en faisaient faire en aluminium. C'est une de ces dernières que nous reproduisons ci-contre. On y voit le développement exagéré pris par la houppette devenue un énorme pompon jaune et argent et la peu esthétique jugulaire accessoire moderne de ces coiffures. Celle-ci fait aujourd'hui partie de la collection Fritz Kieffer ; elle fut achetée bien avant guerre à Berlin par son ami A. B. au brocanteur qui recevait les défroques des princes impériaux et qui vendait cette pièce, comme ayant été portée par le prince Auguste Wilhelm, le 3<sup>e</sup> fils de Guillaume II.

Commandant E.-L. Bucquoy.

---

## LES GUIDES DE MORTIER

(1803 et 1806)

(PLANCHE HORS TEXTE N° 1)

L'armée de Hanovre fut commandée en 1800 par le Général Mortier qui, revint en 1806, faire, comme maréchal, une nouvelle conquête du Hanovre. Monsieur le Colonel Frignet-Despréaux, de l'ancien corps d'état-major, et petit-neveu du Maréchal, a étudié, dans un fort intéressant ouvrage, la vie militaire de son illustre ancêtre. C'est de cette étude que nous avons extrait les renseignements qui nous permettent de faire l'historique de ces deux formations.

**1<sup>re</sup> formation :** Dans le courant de messidor an XII (juin-juillet 1803) le Général Mortier forme une compagnie de guides (de gardes suivant le terme officiel de l'arrêté du 22 ventôse an VIII, 13 février 1800) du Général en chef de l'armée de Hanovre.

Le Ministre de la Guerre en rend compte au Premier Consul le 18 pluviôse an XII (7 février 1804) et soumet à sa signature un arrêté en 5 articles organisant cette unité forte de 3 officiers et 55 sous-officiers, gardes et trompettes. Cet arrêté, dont le texte est aux Archives de la Guerre, ne fut, sans doute, jamais signé car, le 8 avril 1806, l'inspecteur aux revues Villemanzuy demandait au Major Général Berthier si cette compagnie devait être conservée ou licenciée.

L'article 3 fixe ainsi l'uniforme : « habit long de drap écarlate, revers de la même couleur, collet, parements, passepoils et doublure bleu de ciel, boutons blancs portant pour légende : Armée d'Hanovre (sic) et, au milieu : Garde du Général en chef. La coiffure sera le shako à poil ». Les masses étaient sur le pied de celles affectées aux régiments de hussards. Ce détail permet de fixer la nature du harnachement, de l'armement, de la forme des revers, parements, et est contraire à l'esprit de l'arrêté du 22 ventôse qui prescrit que les gardes seraient dragons. Nous pensons que la couleur de cet uniforme fut déterminée par celle des draps de l'armée hanovrienne qui, étant anglaise, était habillée en rouge.

Le Lieutenant Maurer du 5<sup>e</sup> hussards fut choisi par le Général Mortier pour commander cette compagnie dont les hommes furent prélevés sur les corps de cavalerie de l'armée de Hanovre. Il ressort de la correspondance du Général que les officiers et gardes étaient parfois chargés de missions auprès des généraux et d'escorte de convois. Quand le Premier Consul rappela à Paris le Général Mortier, la Compagnie passa sous les ordres du Général puis Maréchal Bernadotte, et du Maréchal Victor, fit, avec le 1<sup>er</sup> Corps

de la Grande Armée, les campagnes de 1805, 1806, 1807 et prit part à plusieurs affaires au cours desquelles elle fit des prisonniers. Le Maréchal Mortier, commandant le 5<sup>e</sup> Corps, retrouva son ancienne Compagnie de Gardes lors de ses séjours à Anspach en avril et mai 1806. Elle fut versée dans la Garde impériale en novembre 1807 en vertu d'un ordre du Major Général.

**2<sup>e</sup> formation :** Le 24 novembre 1806, le Maréchal Mortier, reconquérant le Hanovre, rend compte à Napoléon qu'il a créé à l'aide de recrues des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> chasseurs à cheval, des 9<sup>e</sup> hussards et de hussards de Fulda un « piquet » de guides ; d'après une situation d'octobre 1807 (archives du maréchal) ce piquet était fort de 1 maréchal des logis chef, 2 maréchaux des logis, 1 brigadier-fourrier, 3 brigadiers, 1 trompette, 22 cavaliers.

Ce piquet fut habillé et équipé par les autorités locales. Un état de situation, existant aux archives du Maréchal, donne les indications suivantes sur l'uniforme qu'il portait : « dolman, pelisse, culotte hongroise, ceinture, bottes ferrées et éperonnées, colback avec plumet, gants ; giberne et porte-giberne, banderolle et porte-carabine, sabretache, ceinturon, dragonne, selle et harnachement complet des hussards avec schabraque, surfaix, porte-manteau et licol de parade ». Les guides avaient en outre un pantalon boutonné avec veste d'écurie, un bonnet, une capote manteau. Le trompette portait au lieu de la pelisse et du dolman un habit et un gilet, son colback était blanc. Une miniature fixée sur une tabatière qui est dans la famille du maréchal détermine les couleurs de ces effets que la situation n'indique pas sauf pour le colback du trompette.

Ce piquet, après s'être distingué à Anclam où il chargea les Suédois, quitta le Maréchal quand il se rendit en Espagne avec le 5<sup>e</sup> Corps. Mortier demanda à ce moment à ce qu'il fut incorporé dans la Garde, mais le Major Général prescrivit en octobre 1807 de le diriger sur Bayonne pour y être versé dans la Compagnie d'élite attachée au Grand Etat-Major Général.

Capitaine H. BOUTMY.

---

Pour illustrer l'exposé ci-dessus, M. V. Huen a établi la planche N° 1 qui accompagne ce numéro. L'uniforme de la première formation, n'a été révélé aux collectionneurs que par la publication en 1914 du tome II de l'ouvrage du colonel Frignet-Despréaux consacré au maréchal Mortier. Dans une planche qui accompagnait cet ouvrage M. E. Fort avait d'après la description de l'article 3 de l'arrêté de pluviôse an XII fait une première reconstitution de cet uniforme. Il nous a semblé que celle-ci prenait un peu trop au pied de la lettre le texte de l'arrêté. Un gilet bleu de ciel tressé de rouge, une hongroise galonnée de rouge ne nous paraissent pas vraisemblables. Nous croyons

plutôt que ces effets devaient être galonnés et tressés d'une troisième couleur, par analogie avec les régiments de cavalerie légère, et surtout avec le régiment des Chasseurs à cheval de la Garde Consulaire, ex-Guides de Bonaparte, sur lesquels ont été depuis le Consulat copiés de nombreux corps de Guides. Cette couleur de galonnage aurait pu être jaune, blanche ou aurore ; l'existence du bouton blanc indique nettement qu'elle ne pouvait être que blanche. M. Fort a ajouté à la description de l'uniforme les trèfles et aiguilletes bleu de ciel ; si nous croyons comme lui à l'existence d'un trèfle à droite et de l'aiguillette montée en trèfle à gauche, nous nous refusons par contre à voir ces ornements bleu de ciel, c'est-à-dire d'une couleur de *fond de vêtement*. A notre avis ils sont de la couleur du galonnage c'est-à-dire blancs. La forme du schako à poil (qui est celui porté par les Chasseurs à cheval de la Garde entre 1801 et 1803, et est appelé souvent colback à visière) <sup>(1)</sup> semble plus exacte sur le dessin de M. Huen que sur celui de M. Fort et le coloris de ses ornements plus vraisemblable. Le Corps ne porte certainement pas de sabretache (que nous ne voyons s'introduire aux Chasseurs à cheval de la Garde qu'avec la tenue à la hussarde) <sup>(2)</sup>, mais il dut porter la giberne que M. Huen a donnée.

Ceci dit, une question se pose : cet uniforme a-t-il jamais été porté ? Ceux de nos lecteurs qui possèdent mes séries de cartes sur les Uniformes du 1<sup>er</sup> Empire ont trouvé série 113 carte 3 une reconstitution que j'ai faite de la tenue des Guides de la 1<sup>re</sup> formation d'après un document publié par le colonel Lombard en 1912 dans la Giberne. Ma reconstitution est complètement différente par la forme et par la couleur de celle que nous représentons aujourd'hui d'après l'arrêté de pluviôse an XII. Je ne prétends nullement que la mienne soit exacte, mais qu'on me permette de faire à la nouvelle quelques objections :

1<sup>o</sup> Nous ne connaissons aucun document iconographique qui vienne confirmer cette tenue en habit rouge.

2<sup>o</sup> L'arrêté de pluviôse an XII publié par le colonel Frignet-Despréaux n'est, il ne faut pas l'oublier, qu'un projet d'arrêté soumis à la signature des Consuls. Le capitaine Boutmy a estimé plus haut qu'il n'avait pas été signé. Remarquons également que le rapport du ministre qui accompagne cet arrêté indique que cette compagnie a été « montée et équipée » au dépens du pays. Il ne dit pas « habillée ». Il se pourrait donc fort bien que le brillant uniforme décrit dans cet arrêté n'ait jamais été réalisé. Nous savons d'ailleurs qu'un autre point de cet arrêté est resté lettre morte. La com-

---

<sup>(1)</sup> Voir le volume du texte de mes séries sur « Les Chasseurs à cheval de la Garde Impériale » pages 32 et 38.

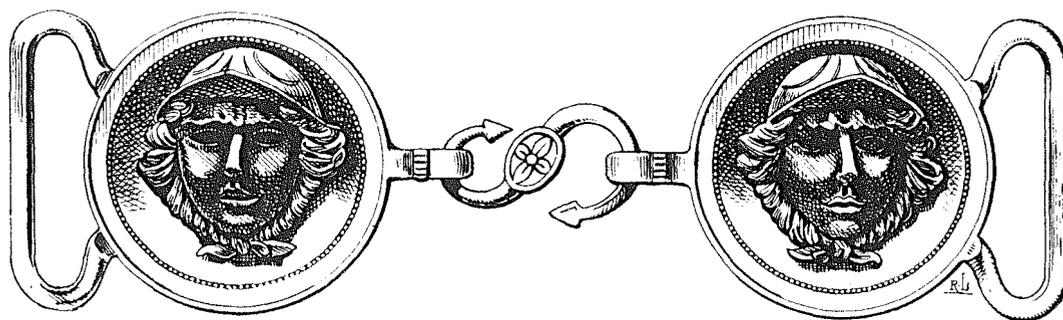
<sup>(2)</sup> Id. pages 30, 31.

pagnie n'a jamais eu de Capitaine Commandant et Maurer désigné pour la commander n'était pas encore 11 mois après pourvu de ce grade. Il ne l'obtint qu'en rentrant au 5<sup>e</sup> Hussards; et nous savons que le Commandant de cette troupe fut ensuite le Lieutenant Joseph-Stanislas Ganier, le grand-père de notre collaborateur Ganier-Tanconville qui en faisait partie dès le début.

3<sup>o</sup> J'ai publié dans mes cartes (113<sup>e</sup> série, carte 4) : le portrait de ce Lieutenant Ganier, fait d'après une miniature qui porte au dos l'inscription « armée du Hanovre, 20 messidor an XI, Général en chef Mortier » (9 juillet 1803). Ganier a pris son service le 20 juin 1803 dès le début de la formation, et rien dans sa tenue ne rappelle l'uniforme que décrit cet arrêté. Il porte la pelisse jaune, et un autre document de famille montre que l'uniforme se complétait à l'époque du pantalon de cheval vert. Quelques mois après, c'est-à-dire presque à l'époque du fameux arrêté (février 1804), Mortier quitte l'armée de Hanovre dont Bernadotte va prendre en mai le commandement. Les Guides de Mortier vont devenir avec Ganier le noyau des Guides de Bernadotte et prendre un autre uniforme.

Pour ces raisons, et jusqu'à preuve du contraire, j'incline à penser que l'uniforme rouge et bleu prévu par le projet d'arrêté de pluviôse an XII n'a pas été réalisé et que l'uniforme des Guides de Mortier dans la 1<sup>re</sup> formation a été au moins dans ses couleurs très voisin de celui de la deuxième formation. Quant à ce dernier, M. Huen l'a reproduit sur la planche d'après les documents connus : Weiland et le dessin colorié de la bibliothèque du théâtre royal de Berlin.

Commandant E.-L. BUCQUOY.



Plateaux de ceinturon d'Officier — 1<sup>er</sup> Empire — dorés  
(Collection Giffard)

# LES RÉGIMENTS SUISSES DE LA GARDE ROYALE

## (1816—1830)

(PLANCHE HORS TEXTE N° 2)

(Suite de l'article paru dans le N° 6 de la 7<sup>e</sup> année)

Mais ce règlement ne fut pas appliqué, la constitution des 2 régiments ayant été différée. Leur tenue fut définitivement réglée par l'ordonnance du 18 juillet 1816. Voici les dispositions qu'elle contient à ce sujet :

« L'habit uniforme des 2 régiments sera à revers ; le fond de l'habit sera écarlate ; la couleur distinctive sera le bleu de roi.

« Le 7<sup>e</sup> régiment aura le collet, les revers, parements et pattes de la couleur distinctive.

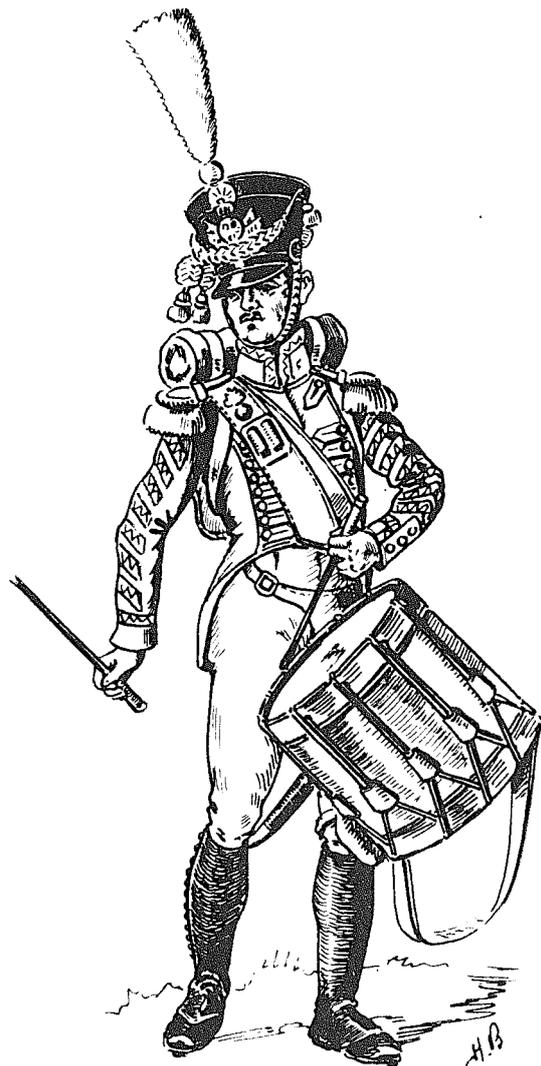
« Le 8<sup>e</sup> régiment aura le collet et les revers de la couleur distinctive.

« Les retroussis de l'habit seront blancs pour les deux régiments ; les revers et les pattes de poches en long seront garnis d'agrèments blancs ; les boutons seront en métal blanc.

« Le surplus des dispositions de nos règlements des 23 septembre et 14 octobre 1815 continuera à être strictement exécuté. »

C'est sur ce règlement sommaire que s'est réglé l'uniforme des deux régiments jusqu'en 1830. En raison du peu de précision des textes officiels, nous ferons en vue d'établir le détail des tenues effectivement portées un large emploi à l'iconographie contemporaine ou aux travaux ultérieurs effectués sur une documentation sérieuse.

Nous diviserons notre étude en deux parties : 1<sup>o</sup> 1816—1822 ; 2<sup>o</sup> 1822—1830, en raison des différences d'aspect assez importantes qui caractérisent les tenues portées dans chacune de ces deux périodes.



8<sup>e</sup> Régiment — grande tenue 1817  
Tambour de Voltigeurs

d'après une estampe du temps  
Schako noir, plaque et jugulaire en cuivre. Plumet, pompon, cordon blancs. Habit bleu de roi, revers et parements bleus. collet et patte de parement rouges ; retroussis et boutonnières des revers blancs ; galons du collet, du parement et des chevrons blanc et cramoisi ; boutons blancs. Epaulettes blanches à tournante verte. Culotte blanche, guêtres noires. Capote bleu foncé sur le sac. Buffletteries blanches. Garnitures de baudrier en cuivre. Cercles de caisse bleu céleste.

## I. 1816—1822

La tenue mise en vigueur par l'ordonnance du 18 juillet 1816 s'inspirait nettement de celle portée, à la veille de la Révolution, par les Gardes suisses, de même que celle de l'infanterie française de la Garde royale rappelait l'ancien uniforme des Gardes françaises. Nous allons tenter d'en reconstituer les diverses particularités d'après les estampes de l'époque.

L'iconographie relative à cette question comprend, en dehors des têtes de colonne sur lesquelles nous reviendrons plus loin, les planches ci-après, parmi les principales :

- 1<sup>o</sup> Fusilier, 1<sup>er</sup> régiment (Martinet).
- 2<sup>o</sup> Chasseur, 1<sup>er</sup> régiment (Martinet).
- 3<sup>o</sup> Grenadier, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régiments (Martinet).
- 4<sup>o</sup> Voltigeur, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régiments (Martinet).
- 5<sup>o</sup> Grenadier, 1<sup>er</sup> régiment (Genty).
- 6<sup>o</sup> Officier de fusiliers, 2<sup>e</sup> Rgt. (Genty), avec fusilier (au 2<sup>e</sup> plan).
- 7<sup>o</sup> Grenadier, 1<sup>er</sup> régiment (Canu).
- 8<sup>o</sup> Chasseur, 1<sup>er</sup> régiment (Canu).
- 9<sup>o</sup> Fusilier, 1<sup>er</sup> régiment (Canu), avec officier (au 2<sup>e</sup> plan).
- 10<sup>o</sup> Grenadier en capote et chapeau (Martinet).

En outre, Valmont a représenté : un porte-drapeau du 1<sup>er</sup> régiment, un officier de grenadiers du 2<sup>e</sup>, un grenadier du 1<sup>er</sup> en tenue de ville et le même en capote.

Nous allons, à l'aide de ces différentes représentations, dégager les tenues portées par chaque catégorie.

**Fusiliers.** — L'habit des fusiliers est de coupe semblable à celle des légions départementales, et à fond écarlate. Les revers, parement, patte de parement et collet sont bleu foncé pour le 1<sup>er</sup> régiment ; pour le 2<sup>e</sup> : collet et patte de parement écarlates, revers et parements bleu foncé. Retroussis blancs pour les deux régiments, ornés de fleurs de lis écarlates. Chaque revers est orné de 9 boutonnières en fil blanc, correspondant à autant de boutons de chaque côté ; sur ces 9 boutonnières 8 sont horizontales à partir du bas, la 9<sup>e</sup> est oblique en haut et à la pointe du revers ; les boutonnières sont coupées en pointe et celles qui sont horizontales sont assez longues pour atteindre presque le milieu de chaque revers. Les pattes de parement sont généralement coupées à 3 pointes. Poches en long lisérées de bleu foncé et ornées chacune de 3 boutonnières semblables à celles des revers. Boutons plats, en métal blanc portant les armes de France couronnées sur 4 drapeaux, entourées d'un filet circulaire, lequel est interrompu en bas et terminé par 2 folioles entre lesquelles est le numéro du régiment (7 ou 8). Épaulettes à franges, entièrement blanches, avec brides de même.

Veste à manches en drap blanc. Collet blanc avec pattes à 3 pointes écarlate pour le 1<sup>er</sup> régiment, patte blanche lisérée d'écarlate pour le 2<sup>e</sup>. Ces pattes sont en forme de fer de lance.

Pantalon blanc porté dans les guêtres en grande tenue et souvent par-dessus les guêtres en été. On a fait également usage du pantalon gris en petite tenue, porté sur les guêtres.

Capote en drap blanc à deux rangées de 5 boutons, les devants passepoilés de rouge ; collet écarlate et parement du fond liséré d'écarlate au 1<sup>er</sup> régiment ; collet bleu foncé liséré d'écarlate au 2<sup>e</sup> régiment. Les boutons de la capote furent au début recouverts en étoffe de la couleur du fond de la capote, et ce n'est qu'en 1821 qu'ils durent être remplacés par des boutons de métal.

Avec cette capote, on faisait usage des épaulettes blanches habituelles ; puis l'usage s'introduisit de porter sur la capote les épaulettes blanches à tournante et franges écarlates adoptées le 10 novembre 1817 pour les fusiliers des régiments français. Cette mode doit remonter au plus tôt à 1818 pour les Suisses.

Dans les premières années de la Restauration, on fit usage dans la Garde d'un surtout obtenu en transformant les habits de grande tenue parvenus en fin de durée. Ce surtout était pour les Suisses semblable à celui de grande tenue, sauf qu'il n'avait ni revers ni boutonnières et boutonnait droit par une rangée de boutons. Il fut supprimé pour les simples soldats le 22 février 1818.

Comme coiffure, les fusiliers paraissent avoir reçu à l'origine le bonnet à poil des régiments français, sans plaque ni cordon et avec plumet blanc. C'est du moins ainsi qu'ils sont représentés dans la planche de Canu (N° 9 ci-dessus, et c'est probablement une conséquence du fait que le règlement du 18 juillet 1816 ne précisant rien pour la coiffure, renvoyait à ce sujet au règlement du 22 septembre 1815 qui leur attribuait la même coiffure qu'aux régiments français.

Mais presque immédiatement, ils reçurent le schako. Celui-ci fut d'un modèle analogue à celui qu'une décision du 3 décembre 1815 affectait d'abord aux régiments français de la Garde, mais de forme un peu spéciale, la visière était légèrement plaquée sur le front. Le schako était en feutre, orné sur le devant d'un écusson aux armes de France surmonté d'une couronne et derrière lequel se croisaient 6 drapeaux ; il est bordé, en haut et en bas, d'un bourdalou en cuir ; les jugulaires à écailles sont en cuivre, les rosaces ornées d'une fleur de lis, la visière est également bordée en cuivre ; cordon blanc avec 2 raquettes à glands pendant à droite et un gland à gauche ; cocarde blanche sur le devant, sans aucune ganse. Le schako est orné d'un plumet blanc avec au bas un



7<sup>e</sup> Régiment - 1817 — Grenadier - petite tenue  
 Pompon rouge — Capote blanche  
 Passepoils et Épaulettes rouges — Boutons blancs  
 Dragonne rouge

pompon elliptique (ou parfois un pompon rond) à la couleur du bataillon : bleu foncé, cramoisi ou vert ; blanc pour l'état-major.

Le bonnet de police porté aux premières années de la Restauration est blanc, à liséré et gland écarlates ; fleur de lis écarlate sur le devant pour les fusiliers.

En tenue de ville et parfois en petite tenue de service sous les armes, on faisait usage d'un chapeau du modèle général, porté en bataille ; il était muni d'une cocarde avec ganse blanche ; ni brides ni glands dans les cornes pour les fusiliers.

L'équipement est identique à celui des régiments français de la garde. Il comprend :

Les guêtres noires à boutons de cuivre, montant au-dessous du genou. En été, guêtres blanches portées sous le pantalon blanc (au début on les a portées pendant quelque temps sur le pantalon en grande tenue).

Les buffleteries croisées, en buffle blanc, piquées sur les bords ; la giberne, comme dans les régiments français, porte une plaque en cuivre semblable à celle du schako ; le porte-baïonnette est porté à gauche, au baudrier porte-sabre.

Sac en peau de veau fauve sur lequel on roule la capote. Dragonne en fil blanc pour les fusiliers.

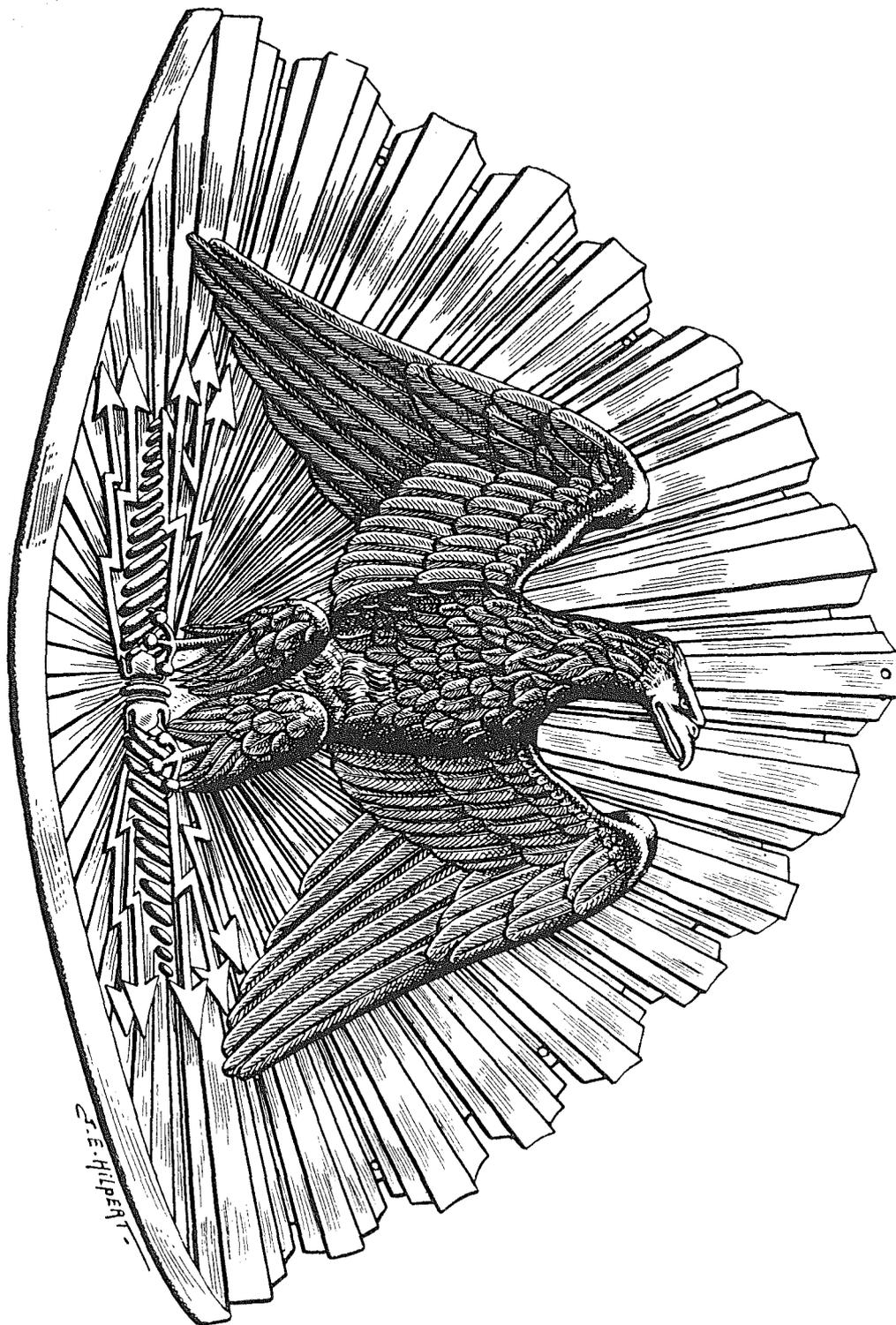
(A suivre.)

Capitaine DARBOU.

**ERRATUM.** — Le musicien suisse reproduit à la planche 12 du n° 6 de 1927 est, ainsi que l'indique Valmont du 7<sup>e</sup> suisse et non du 8<sup>e</sup>. Le tambour-major, dont le parement n'est pas visible sur l'original de Valmont, devrait vraisemblablement l'avoir rouge, ainsi que sa patte, conformément à ce que porte le musicien. Les plumes d'autruche du panache sont sur l'original d'une couleur indécise, probablement écarlates plutôt que cramoisi.

**ADDENDUM.** — Description du coloris de la vignette parue page 83 du N° 6 de la 7<sup>e</sup> année : Schako noir, plaque, jugulaire, cercle de visière dorés ; galon de bordure et cordon argent. Plumet blanc, pompon bleu foncé à bordure extérieure argent, n° 4 doré au centre.

Habit et collet écarlates ; revers bleus lisérés de rouge, parement bleu, patte de parement écarlate lisérée de bleu ; boutonniers, boutons, épaulettes argent ; retroussis blancs, culotte blanche. Ceinturon d'épée en cuir blanc. Hausse col doré, armes de France argentées.



Plaque de schapska - 2<sup>e</sup> Empire  
Aigle doré — Rayons argentés — probablement Garde nationale  
(Coll. Commandant Champion)

## ECHOS ET NOUVELLES

**Les Ventes.** — La belle collection d'armes blanches et d'armes à feu de notre regretté collègue M. le Général Mangematin a été vendue aux enchères à l'hôtel Drouot à la fin de novembre avec le concours de M. P. Foury, expert. Les prix ont été dans l'ensemble assez faibles, particulièrement pour les épées. Nous venons d'avoir seulement ces jours-ci communication du catalogue revêtu des prix de vente et nous en extrayons les plus intéressants :

N° 89. *Sabre de Hussards hongrois, ancien Régime, lame aux armes de France* : 445 francs. — N° 202. *Officier Général an XII, lame en damas* : 240 francs. — *Une dizaine de Sabres d'officier d'infanterie, 1<sup>er</sup> Empire, ont oscillé de 30 à 50 francs.* — N° 259. *Sabre de grenadier à cheval de la Garde, 1<sup>er</sup> Empire* : 280 francs. — N° 268. *Officier de grosse cavalerie Restauration, garde à palmettes* : 360 francs. — N°s 2 et 3. *Deux pistolets cavalerie 1763* : 305 francs. — N° 31. *Un pistolet de Mameluck* : 530 francs. — N°s 32 et 33. *Deux pistolets Garde du Corps 1816* : 210 francs. — N° 1. *Fusil 1746* : 410 francs. — N° 8. *Fusil 1777* : 1600 francs. — N° 90. *Mousqueton de cavalerie 1777* : 1400 francs. — N° 8. *Mousqueton de Cent-Gardes* : 720 francs. — N° 235. *Fusil de Garde du Corps du Roi, 1814* : 1850 francs. — N° 4. *Cuirasse de Cavalerie, 1<sup>o</sup> Empire-Troupe* : 550 francs.

E.-L. B.

**Le Centenaire de Bisson.** — Des fêtes officielles ont solennellement commémoré la mémoire glorieuse d'Hyppolite-Magloire BISSON (1796-1827) à Lorient et à Guéméné-sur-Scorff (Morbihan), où il naquit. En ce dernier lieu, le Chef d'état-major général de la marine, la plus haute autorité maritime, prononça l'éloge du héros, au milieu de 200 fusiliers-marins escortant le drapeau de Dixmuide, alors qu'à Lorient l'amiral commandant la Marine en avait fait autant.

Une colonne commémorative, surmontée de la statue de Bisson, a été inaugurée en 1833 à Lorient, mais la première pierre en avait été posée antérieurement par la duchesse de Berry. Une colonne s'élève également à Guéméné. Les principales inscriptions gravées sur la colonne de Lorient sont les suivantes :

« A BISSON (Hippolyte Magloire). *Enseigne de vaisseau, né le 3 février 1796, mort en vue de l'île Stampalie, en Grèce, le 4 novembre 1827.* — *Commandant le Panayoti, pris aux Grecs, et voyant son bâtiment sur le point de tomber au pouvoir des pirates qui en couvraient déjà le pont, notre héros veille au salut des braves qui lui restent, et au mépris de sa vie, met le feu aux poudres.* — *Le navire en sautant fait périr le héros et les brigands. Un autre Breton, le pilote TRÉMINTIN, survit pour apprendre au monde l'immortalité de BISSON.* »

**Un Musée napoléonien à Rome.** — Le comte Joseph PRIMOLI, fils d'une princesse Bonaparte et neveu de feu l'Impératrice Eugénie, décédé à Rome à l'âge de 75 ans, vient de léguer son palais, — dont partie sert de résidence à l'ambassade de France près le Saint-Siège, — au gouvernement romain, aux fins d'y ouvrir un musée napoléonien ouvert à tous. M. Diego Angeli, — dont la mère était normande, — ami intime du défunt, « un critique très avisé, écrivain de grand talent, d'une culture vaste et sûre, très répandu dans le monde aristocratique romain et même de la cour », — lit-on dans *l'Illustration*, dont nous résumons un copieux article illustré — a été nommé conservateur du musée. Les salons du palais renferment de nombreux portraits, toiles, bustes, miniatures, d'artistes fameux des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Empire, des autographes nombreux et intéressants, comme l'acte de mariage de Napoléon et de Marie-Louise, contresigné par tous les membres de la famille, des meubles historiques provenant des Tuileries, don de l'Impératrice Eugénie, le tapis aux armes impériales, destiné à la salle du Trône le jour où Napoléon serait venu à Rome, de menus objets, comme la tabatière que le proscrit de l'île d'Elbe trouva sur le bureau de Louis XVIII aux Tuileries, des livres précieux, parmi lesquels ceux du prisonnier de Sainte-Hélène.

**Pour le Centenaire de la Conquête de l'Algérie.** — Un comité, composé de personnalités du monde colonial, scientifique, financier, industriel, littéraire, artistique dont le siège provisoire est 36, rue de Naples, vient de se constituer à Paris, sous la présidence de M. E. Sabatier, président du comité de l'Afrique du Nord. Ce comité collabore à la préparation des diverses manifestations qui doivent avoir lieu en 1930, en Afrique du Nord, à l'occasion du centenaire de l'établissement de la France en Algérie. La presse est représentée par M. Henry Simond, président de la Fédération des journaux français et par M. de Nalèche, président du syndicat de la presse parisienne.

**Les Uniformes des militaires de carrière.** — Dans le but de coordonner différentes mesures modifiant la tenue des cadres de carrière et des troupes d'Afrique, et de les comprendre dans une revision générale des tenues de sortie des officiers et sous-officiers de l'armée, il a été constitué une commission présidée par le maréchal Franchet d'Espérey et dont font partie le général Targe, inspecteur général du recrutement des cadres de carrière, ainsi que les autorités qualifiées du ministère de la guerre.

**L'Épée du comte de Paris.** — « *L'Illustration* » du 22 octobre donne une belle reproduction de l'épée offerte en 1841 par la municipalité parisienne à un prince français nouveau né : feu le comte de PARIS, petit-fils aîné du roi Louis-Philippe et père du duc d'Orléans, le prétendant au trône de France, récemment décédé. En son nom, sa sœur, l'ex-reine Amélie de Portugal vient de remettre au Musée Carnavalet cette arme de souvenir, lourde dans sa forme, néanmoins gracieuse dans ses détails, et dont la lame porte cette devise : « *Urbs dedit Patriae prosit* ».

**Un don de quatre millions.** — Parmi les œuvres bénéficiaires des quatre nouveaux millions que M. William Nelson Cromwell, le philanthrope et juriconsulte international américain bien connu, vient de donner à la France, il convient de citer ici quelques œuvres bénéficiaires de cette libéralité : savoir, le musée de la Légion d'honneur (à la création duquel le donateur a si largement contribué) : 200.000 frs. ; la Société de la Légion d'honneur pour la maison de retraite du château du Val : 50.000 frs. ; la Société de secours aux blessés militaires : 50.000 frs. ; pour l'entretien à perpétuité du monument élevé à la mémoire des aviateurs de l'escadrille La Fayette : 600.000 frs. ; au comité France-Amérique, à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire du pacte d'amitié entre l'Amérique et la France : 50.000 francs.

H. DEFONTAINE.

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Catalogue et description bibliographique d'une collection de livres et gravures sur les costumes militaires — Autriche-Hongrie.** — 1 vol. de 340 pages et 57 planches en noir in- 8<sup>o</sup>. Librairie Henri Leclerc, 219, rue St-Honoré, Paris 1<sup>er</sup>.

Sous ce titre notre savant collègue M. G. de Ridder vient de publier un travail destiné à rendre les plus grands services aux collectionneurs, et qui fera sensation dans le monde des bibliophiles militaires. Nos collègues connaissent le catalogue publié en 1900 par Glasser sur les suites de planches se rapportant à l'armée française. M. de Ridder a été frappé de voir qu'il n'existait pas d'ouvrage de ce genre sur les armées étrangères. Il s'est alors décidé à entreprendre ce travail en prenant pour base les planches et gravures de sa propre collection, et il a commencé par ce gros volume consacré à l'Autriche-Hongrie. Si cet essai réussit, nous dit-il dans sa préface, il a l'intention de le continuer en l'appliquant à d'autres pays. Les qualités de clarté, de précision et d'érudition de cet ouvrage nous permettent d'affirmer que l'essai réussira.

E.-L. B.

---

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

**Liste des membres.** — Ont été admis dans la Société au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 1928 : comme membre bienfaiteur : M. Charles Delacre à Bruxelles ;

comme membres actifs : MM. Boisdor à Longué, Bouché à Beauvais,  
d'Herail de Brisis à Albi ;

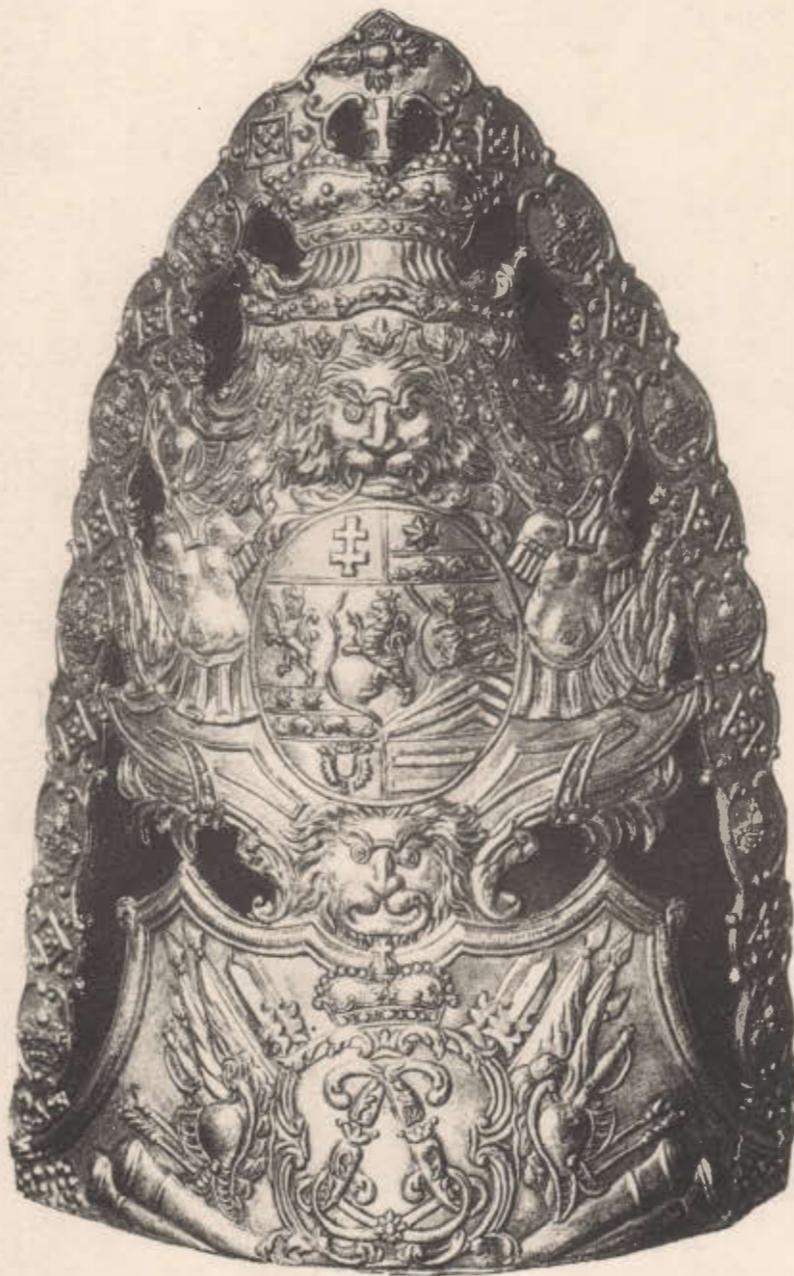
comme abonné : La Réunion des Officiers de la garnison de Troyes.

---

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



MITRE LOUIS XV  
(Musée de l'Armée)



LES GUIDES DE MORTIER

Garde du Général en chef  
de l'armée de Hanovre 1803

Guide du Maréchal Mortier  
1806—1807



GARDE ROYALE — 8<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE (2<sup>e</sup> Suisse) — (1829-1830)  
Tambour de Grenadiers — Capitaine adjudant-Major — Sapeur

# MAISON PAUL JEAN

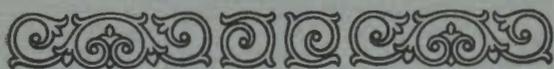
2, rue Christine, Paris 6°

## ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,  
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

### ANNONCES A TARIF RÉDUIT



96 — **A vendre** six figurines en bois de 40 à 45 cm. de haut habillées par Sandre. — Types I<sup>re</sup> République et I<sup>er</sup> Empire à 200 francs pièce. — S'adresser à **M. Siraudin, 91, avenue Saint-Mandé, Paris XII<sup>e</sup>.**



---

97 — **A vendre:** Une collection de petits soldats d'Alsace <Collection Sandherr de Colmar>. Un millier de sujets environ, dessinés et coloriés à la main, découpés et collés sur plots, premier et second empire. S'adresser à **Madame la générale Thevenet, 39, avenue Mozart, Paris XVI<sup>e</sup>.**

---

98 — Capitaine Darbou, E. M. général, secteur postal 77, serait heureux d'entrer en correspondance, pour échange éventuel de renseignements, avec collègues du Passepoil ayant fait des recherches sur les questions suivantes :

**Gardes nationales, sapeurs-pompiers, gardes d'honneur, gardes municipales des grandes villes de France, postérieurement à 1814.**

# SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

---

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin.

---

## COMITÉ ACTIF

**G. SCHWEITZER**

(Président)

**Commandant E.-L. BUCQUOY**

(Fondateur)

**V. HUEN**

(Vice-Président)

**Fritz KIEFFER**  
(Imprimeur du Bulletin)

**Médecin-Principal FERRON**

**E. NUSSBAUM**  
(Secrétaire)

**Capitaine BOUTMY**

**H. BRETEGNIER**

**Capitaine DARBOU**

---

# LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ  
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES  
(paraissant 6 fois par an)

---



STRASBOURG  
IMPRIMERIE ALSACIENNE  
19, Rue Thomann.

Kuyt  
Call p.

## SOMMAIRE DU N° 2

---

— Invalides du dépôt de la guerre à Versailles - 1776 - par H. BOISSELIER avec une planche en couleurs hors texte n° 3 de H. BOISSELIER .....	17
— Plaques diverses de la collection J. Schwebel, par E.-L. B. avec une planche phototypique hors texte — supplément n° 2 .....	19
— Echos et Nouvelles, par E.-L. B. et H. DEFONTAINE.....	19
— Les Régiments Suisses de la Garde Royale (1816—1830), par le capitaine DARBOU	21
— Les Insignes des Bataillons de Chasseurs, par le capitaine LASSERAY avec 2 pages de vignettes de J. E. HILPERT .....	25
— Timbalier des Spahis Sénégalais - 1913 - par H. FEIST avec une planche en couleurs hors texte n° 4 de H. FEIST .....	31
— Bulletin de la Société.....	32

---

# LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

### Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1928 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande .....	50 fr.	60 fr.
Recommandé .....	57 »	68 »
Avec envoi sous tube .....	55 »	64 »
Avec envoi sous tube recommandé .....	62 »	72 »

Les années 1921, 1923, 1924, 1925, 1926 et 1927 du *Passepoil* sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque. L'année 1922 est épuisée.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur, **M. le Commandant Bucquoy, 20<sup>bis</sup>, Quai de Dampierre, Troyes.**

## L'INFANTERIE SOUS LOUIS XVI

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un certain nombre de documents relatifs à l'uniforme de l'Infanterie Française à la fin de l'ancien régime. Chaque article aura son sous-titre particulier : les planches seront la reproduction de dessins de MM. H. Boisselier, V. Huen et L. Rousselot ; le texte sera rédigé par MM. H. Boisselier et E. Nussbaum.

### INVALIDES DU DÉPÔT DE LA GUERRE A VERSAILLES

*Règlement du 31 mai 1776*

(PLANCHE HORS TEXTE N° 3)

Nous ne voulons pas, dans cette étude sur l'uniforme de l'Infanterie au début du règne de Louis XVI, traiter l'organisation et l'historique des Invalides sous l'ancienne Monarchie ; nous rappellerons simplement que ce titre d'Invalides ne doit pas évoquer seulement les soldats mutilés ou éclopés que les gravures de toutes les époques ont reproduits, mais aussi de Vieux soldats, des Vétérans, qui, bien que ne pouvant plus fournir un service actif en campagne, étaient encore très aptes à assurer la Garde, et même la défense d'édifices de l'Etat, voir même de forteresses. Il ne faut pas oublier que la Garnison de la Bastille en 1789 était composée en grande partie de soldats invalides. La Garde du Dépôt de la Guerre, ou Ministère, à Versailles était donc confiée à ces Vieux soldats pour qui le titre de Vétérans serait plus exact.

Hoffmann, dans ses séries de types exécutés pour le Grand Duc de Hesse-Darmstadt, a représenté les invalides revêtus de l'Uniforme prescrit par le Comte de Saint-Germain en 1776. C'est la seule représentation de l'époque que nous connaissons de cette nouvelle tenue, qui allait révolutionner toutes les traditions de l'habillement et équipement de l'Infanterie.

Saluons dans cette ordonnance l'apparition de la Redingote à la Polonoise (ou Capote) en drap couleur de l'Habit veste, avec collet droit et petits parements ronds retroussis, à pattes d'épaules lisérées de la couleur distinctive. Le devant de gauche de cette redingote était percé de 6 boutonnières : du côté droit 2 rangées de 6 boutons placées parallèlement permettaient de resserrer ou desserrer le vêtement à la volonté de l'homme qui en était revêtu. Elle était assez longue pour raser la terre dans toutes ses proportions, l'homme étant à genoux ; les pans de devant pouvaient se retrousser. Lorsque l'homme ne la revêtait pas, elle trouvait place, pliée en forme de livre, dans un sachet en toile placé sous la pattelette du havre-sac.

La coupe de l'habit était également modifiée ; c'était un habit-veste de coupe autrichienne, tenu assez large pour se boutonner du haut en bas, doublé en serge ou

cadis, avec épaulettes de drap, lisérées de la<sup>e</sup> couleur tranchante, dont les extrémités se boutonnent à 1 petit bouton près de l'emmanchure, collet droit, revers longs de 17 à 18 pouces, larges en haut de 41 lignes, en bas de 30, ornés de 7 boutons à distances égales ; le devant de l'habit se ferme, au-dessous des dits revers par 4 boutonnières ; parements ronds, poche sur chaque basque, à pattes ordinaires, lisérées de la couleur distinctive, avec 3 boutons. Les basques, lorsqu'elles étaient rabaisées, devaient couvrir le haut des cuisses de l'homme, elles se relevaient pour la Parade.

Ces divers effets devaient être de drap blanc pour l'infanterie française, en rouge pour les Suisses et Irlandais, en drap bleu céleste foncé, pour les Régiments de langue allemande.

Un nouveau chapeau était prescrit, il avait 4 cornes, celle de devant se retroussant brusquement et élevée de 6 pouces, celle de gauche horizontale n'en ayant que 3 — la corne de droite en avait 4 et s'inclinait sur l'épaule pour l'écoulement de l'eau. Celle de derrière se relevait comme celle de devant, chaque corne était maintenue par une ganse attachée à un bouton qui se trouvait sur le dessus de la forme. Signalons que cette planche de Hoffmann est une des rares représentations de ce chapeau à 4 cornes qui a beaucoup intrigué les collectionneurs. Ce chapeau était orné d'un panache de 3 palmes de plumes tressées ensemble dans leur partie inférieure à une sultane composée de longues plumes d'oie ébarbées, le tout monté sur une douille couverte de basane noire, fixée sur le côté intérieur de la corne gauche du chapeau ; deux de ces palmes retombent sur le côté gauche de la coiffure, la troisième sur la forme même du chapeau.

Enfin nous devons citer l'adoption de l'équipement croisé sur la poitrine, le baudrier porte sabre détrônant le vieux ceinturon des fantassins de Fontenoy. Notre invalide vu de dos montre que ce baudrier porte sabre est encore là dans sa forme primitive et semble encore un ceinturon porté en baudrier.

On comprend très bien l'empressement que dut apporter le Comte de Saint-Germain à faire revêtir cette nouvelle tenue aux soldats qui assuraient le service près de sa personne et c'est ce qui explique qu'Hoffmann, toujours avide des nouveautés sur les Uniformes, ait pu adresser à son Mécène une série de militaires dont l'uniforme sortait de l'ordinaire.

Nous pouvons constater que dans l'habillement de nos invalides, toutes les prescriptions du Ministre ont été fidèlement observées en ce qui concerne la coupe et l'équipement. La couleur du fond de l'habit des Invalides était le bleu, la couleur distinctive, l'écarlate. Il faut toutefois noter que ce corps présentait quelques particularités : les cols revers poches retroussis, les parements des caporaux étaient ornés d'un galon blanc, outre le passepoil écarlate. Les Sous-Officiers paraissent avoir eu ce galon en métal, ils portaient en outre aux revers des boutonnières brodées, les poches étaient entourées d'un second galon, et des épaulettes d'argent mêlées de rouge agrémentaient cette tenue, double galons d'argent sur les manches. Enfin, par une vieille tradition des Bas-Officiers, ils avaient conservé l'esponçon, à l'instar des sergents de fusiliers des Gardes Françaises.

H. BOISSELIER.

## PLAQUES DIVERSES

(PLANCHE SUPPLÉMENT N° 2 HORS TEXTE.)

Une des vitrines les plus admirées à l'Exposition du *Passepoil* à Strasbourg, a été celle qui portait le numéro XLIII, contenant 44 plaques de schakos de la collection Jacques Schwebel. M. Schwebel a bien voulu nous autoriser à photographier les plus intéressantes d'entre elles, groupées en deux panneaux qui paraîtront successivement en planches phototypiques en noir dans notre bulletin. Nous donnons aujourd'hui la première qui contient les pièces suivantes en allant de gauche à droite et de haut en bas :

1. — Plaque de schako du 5<sup>e</sup> régiment d'artillerie. Restauration.
2. — Plaque de bonnet à poil de Grenadier de la Garde Royale. Restauration.
3. — Plaque de schako de Musicien. Restauration.
4. et 6. — Plaques de ceinturons de grand modèle  $10\frac{1}{2} \times 13$  de Représentant du peuple aux Armées 1793. Ces deux plaques sont à comparer avec celle de la collection Schweitzer que nous avons reproduite dans le n° 4 de la 1<sup>re</sup> année du *Passepoil*.
5. — Plaque de schako de Voltigeur du 10<sup>e</sup> régt. d'infanterie. 1<sup>er</sup> Empire (cuivre fondu).
7. — Plaque de schako d'ouvrier du génie. Restauration.
8. — Plaque de banderole de hussards de la mort. Révolution. Le bonnet phrygien surmonte un faisceau en partie recouvert par une oriflamme qui porte l'inscription : « *Hussard pour la République française — Vaincre ou mourir — Liberté, Egalité.* »
9. — Plaque de banderole de dragon. Louis XVI.
10. — Plaque de schako du 23<sup>e</sup> léger. 1<sup>er</sup> Empire.
11. — Plaque de schako du 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie. Restauration. E.-L. B.

## ECHOS ET NOUVELLES

**Les Étendards du 1<sup>er</sup> Cuirassiers.** — Nous devons faire mention dans notre Bulletin de la magnifique reconstitution d'uniformes qui a été présentée cette année aux Parisiens, les 23 et 24 Mars, au Concours hippique au cours du Grand Carrousel militaire par la Brigade de Cuirassiers de Paris avec le concours du Musée de l'Armée. Cette superbe présentation composée par le Commandant Fresson fut mise au point par le Capitaine Fortoul (le même qui créa le timbalier de Spahis Sénégalais que reproduit la planche en couleurs n° 4 du présent numéro du *Passepoil*). Dix groupes, formés chacun d'un porte-étendard encadré d'une escorte de 5 cavaliers de l'époque, reproduisaient les étendards du 1<sup>er</sup> Régiment de Cuirassiers depuis celui de Turenne-cavalerie (1655) jusqu'à celui du 1<sup>er</sup> Cuirassiers 1914 en passant par les Carabiniers de 1802 et 1809.

Cette reconstitution, très admirée par M. le Président de la République, et qui fit courir tout Paris, fut parfaite au point de vue documentaire. On en trouvera de bonnes photographies dans le n° du 24 Mars d'*Excelsior* et surtout dans le n° du 31 Mars de l'*Illustration*. E.-L. B.

**Les Ventes.** — Le 18 Avril à l'Hôtel Drouot, M. Beaudoin, commissaire-priseur et M. Geoffroy expert, ont dispersé une intéressante bibliothèque militaire. Voici quelques prix du Catalogue (ajouter 19,50% pour les frais).

89. *Etat du régt. des G. Françaises pour la Revue du Roy en l'année 1787.* Petit manuscrit calligraphié in-18 relié veau aux armes de Louis XVI: 550 fr. — 111. *Affiche de recrutement du 5<sup>e</sup> régt. de chasseurs, in-fol. color.:* 920 fr. — 145. *Idem des Chasseurs des Vosges à pied et à ch., bois color.:* 880 fr. — 169. *Soldats de plomb.* 170 sujets de 1756 (Allgeyer fabt): 680 fr. — 174. *Carnet de la Sabretache, coll. compl. (moins la 1<sup>re</sup> et la 16<sup>e</sup> année), rel. ou br. avec les num. spéciaux:* 460 fr. — 192. BASSET. *Troupes françaises 1<sup>er</sup> Emp.* 32 pl. col.: 1350 fr. — 210. GENTY. *Troupes françaises (1814).* 16 pl. gr. col. in-8° des unif. de la Maison du Roi; série excessivement rare (le cab. des Estampes ne la possède pas): 400 fr. 211. GENTY. *Troupes françaises (1815).* 12 pl. gr. col. p. in-4°: 400 fr. — 214 et 215. HÖFFMANN (d'après). *Uniformes de l'Inf. et des troupes à cheval suiv. l'ord. roy. 1786.* 2 vol. rel. v. pet. in fol. 182 pl. gr. au trait et col. exécutées pour les grands collectionneurs fondateurs de « la Sabretache » et non mises dans le commerce: 5800 fr. — 216 ISNARD. *Etat général des unif. de toutes les troupes de France. représ. par un homme de ch. régt. dans le cost. du nouv. Règlement arrêté par le Roi p. l'habill. de ses troupes, le 21 fév. 1779.* « Par M. P. F. d'Isnard. A Strasbourg. Chez J.-H. Heitz. MDCCLXXIX » gr. in-8° rel. toile r. Complet. Prov. de la Bibl. des Goncourt: 5800 fr. — 227. Eug. LAMI. *Souvenirs du camp de Lunéville (1828).* 6 lith. in-4° col.: 1300 fr. — 229 LAMI et VERNET. *Coll. des Unif. de l'A. F. de 1791 à 1814... et de 1814 à 1824. (1825) in-8° du 1<sup>er</sup> tirage 1/2 rel. ch. br.:* 540 fr. — 248. TITEUX. *Hist. de la Mais. mil. du Roi, de 1814 à 1830. (1899—1890).* 2 v. in-fol. 1/2 rel. mar. r.: 610 fr. — 249 à 252. 4 vol. rel. pl. mar. r. à l. grains avec dent., ornem. et armes royales, cont. montées sur onglets, 100 pl. col. gr. in-8° de MARTINET. *Troupes françaises 1814-1816 et Garde royale 1816—1822,* 81 pl. col. gr. in-8° de BASSET. *Troupes françaises 1814—1816 et 100 pl. col. gr. in-8° de GENTY. Troupes françaises. 1816.* Ensemble: 8000 fr. — 255. WEILAND. *Représentation des Uniformes de l'Armée Imp. et Roy. française et de ses Alliés, en l'an 1812.* Weimar. 26 pl. gr. col. rehaussées or et argent. D'une extrême rareté. 1/2 rel. chag. v.: 2450 fr. — 264. KOBELL. 2 gr. pl. col. représ. des scènes mil. autrichiennes: 850 fr. Les pl. de cet artiste sont parmi les plus artistiques et documentées des guerres de la coalition. — 278. Réunion de 30 pl. in-8° col. de MARTINET. *Troupes étrangères. 1<sup>er</sup> Emp.:* 520 fr.

**Nouvelles coiffures pour la Marine.** — M. LEYGUES, ministre de la Marine, a décrété que les officiers mariniers, les élèves des Ecoles navale, des ingénieurs-mécaniciens et du Commissariat porteraient les nouvelles casquettes rigides d'officier, toutefois, ces casquettes seront ornées ou non d'un galon, le bandeau étant couvert par un large ruban de soie noire striée et la couronne encadrant l'ancre ne devant être brodée que d'une feuille de lauriers au lieu d'une triple.

Un nouveau casque colonial à bords rabattus et assez larges, plus léger et plus pratique que l'ancien, est attribué: 1° aux officiers, avec, comme distinctive, l'écusson doré de la casquette, et 2° aux matelots, avec le ruban noir du béret, aux lettres dorées désignant le bâtiment.

Ces réformes, élégantes et pratiques, seront réalisées par étapes au fur et à mesure des possibilités budgétaires. *L'Illustration* du 7 avril reproduit ces 4 types de coiffures.

**Le 107<sup>e</sup> Anniversaire de la mort de Napoléon** a été célébré le 5 mai à Paris suivant la pieuse tradition Place Vendôme. Les fervents ont apporté des fleurs lancées par dessus la grille d'enceinte et bientôt le socle de la colonne disparaissait sous les branches de lilas, les genets, les bouquets de tulipes d'œillets ou de mugets. Les délégations officielles sont venues dans la matinée.

H. DEFONTAINE.

# LES RÉGIMENTS SUISSES DE LA GARDE ROYALE (1816—1830)

(PLANCHE HORS TEXTE N<sup>o</sup> 2)

(Suite de l'article paru dans le N<sup>o</sup> 6 de la 7<sup>e</sup> année)

Les gants paraissent avoir été jaunes, selon une mode très répandue sous la Restauration.

L'armement comprend le fusil d'infanterie avec baïonnette et le sabre-briquet, qui, pour les Suisses, fut d'un modèle spécial<sup>1)</sup>.

<sup>1)</sup> ICONOGRAPHIE. — Bien entendu, il y eut quelques variantes, si l'on s'en rapporte aux planches contemporaines. Nous donnerons à titre de comparaison la description sommaire des planches citées, en insistant sur les variantes (les N<sup>os</sup> sont ceux donnés ci-dessus aux planches).

1. — Fusilier, 1<sup>er</sup> Rgt. (Martinet). Schako, plaque et jugulaire en cuivre; cordon et plumet blancs, olive bleu céleste foncé. Habit écarlate; collet, parement, revers bleu foncé; patte de parement à trois pointes, écarlate lisérée bleu foncé; boutons blancs (6 ou 7 horizontales seulement à chaque revers); retroussis écarlates. Epaulettes blanches. Pantalon blanc dans les guêtres noires. Dragonne blanche. Capote bleu foncé roulée sur le sac. Fusil garni en cuivre.

6. — Fusilier, 2<sup>e</sup> Rgt. (Genty). Schako, plaque et jugulaire en cuivre; cordon et plumet blancs, pompon blanc à centre bleu foncé. Habit écarlate; collet écarlate; revers bleus lisérés d'écarlate avec 9 boutons de chaque côté; parement bleu avec patte carrée rouge lisérée de bleu; retroussis blancs. Epaulettes blanches. Capote blanche lisérée de rouge roulée sur le sac. Pantalon blanc dans les guêtres noires. Dragonne blanche.

9. — Fusilier, 1<sup>er</sup> Rgt. (Canu). Bonnet à poil, sans plaque ni cordon; gland blanc sur le devant. Plumet blanc. Habit écarlate; collet, parement, patte de parement coupée à trois pointes, revers: le tout bleu foncé; 9 boutons blancs aux revers; retroussis blancs. Epaulettes blanches. Culotte blanche dans les guêtres noires. Dragonne blanche. Fusil garni en cuivre.



8<sup>e</sup> Régiment - 1817 — Sapeur - grande tenue  
d'après une estampe du temps

Cordon et plumets blancs. Habit écarlate, collet et pattes de parements écarlates; revers et parements bleus; boutons blancs; ornements des manches blancs passepoilés de bleu; épaulettes blanches à tournante écarlate. Buffetteries blanches, ornements en cuivre, la tête de lion du baudrier montée sur drap rouge

**Voltigeurs.** — (Les Voltigeurs ont pris généralement, à l'encontre de toute réglementation, le titre de Chasseurs, pour rappeler les Chasseurs de la Garde impériale. Cette particularité est également vraie pour les régiments français de la Garde).

La tenue des Voltigeurs diffère par les points suivants de celles des fusiliers :

L'habit est identique, mais l'ornement des retroussis est constitué par des cors de chasse écarlates. Les épaulettes paraissent avoir été à l'origine blanches comme celles des fusiliers, les règlements ne prévoyant d'épaulettes spéciales que pour les grenadiers ; un peu plus tard, les voltigeurs adoptèrent des épaulettes blanches à tournante verte. Sur la capote, ils portèrent, à partir de 1818, semble-t-il, les épaulettes à corps vert, tournante et franges écarlates.

Veste à manches comme celle des fusiliers, dont elle se distinguait par un cor de chasse aurore sur le bras droit, au moins dans les premières années de la Restauration.

Pantalon comme les fusiliers. Capote de même.

La coiffure, à l'origine, paraît avoir été, si l'on en juge par une planche de Canu et par une autre de Martinet, celle des voltigeurs français : bonnet à poil sans plaque ; cordon blanc avec deux plaques à glands, gland blanc double sur le devant ; plumet blanc. Mais, dès 1817, les voltigeurs prirent le schako absolument semblable à celui des fusiliers, y compris le plumet.

Le bonnet de police est celui des fusiliers, mais avec cor écarlate sur le devant, et — à partir de 1818 — tête verte au gland. Le chapeau est identique à celui des fusiliers. L'équipement est également le même, sauf la dragonne qui eut, après 1818, le gland blanc à tête verte. Même armement que les fusiliers<sup>1)</sup>.

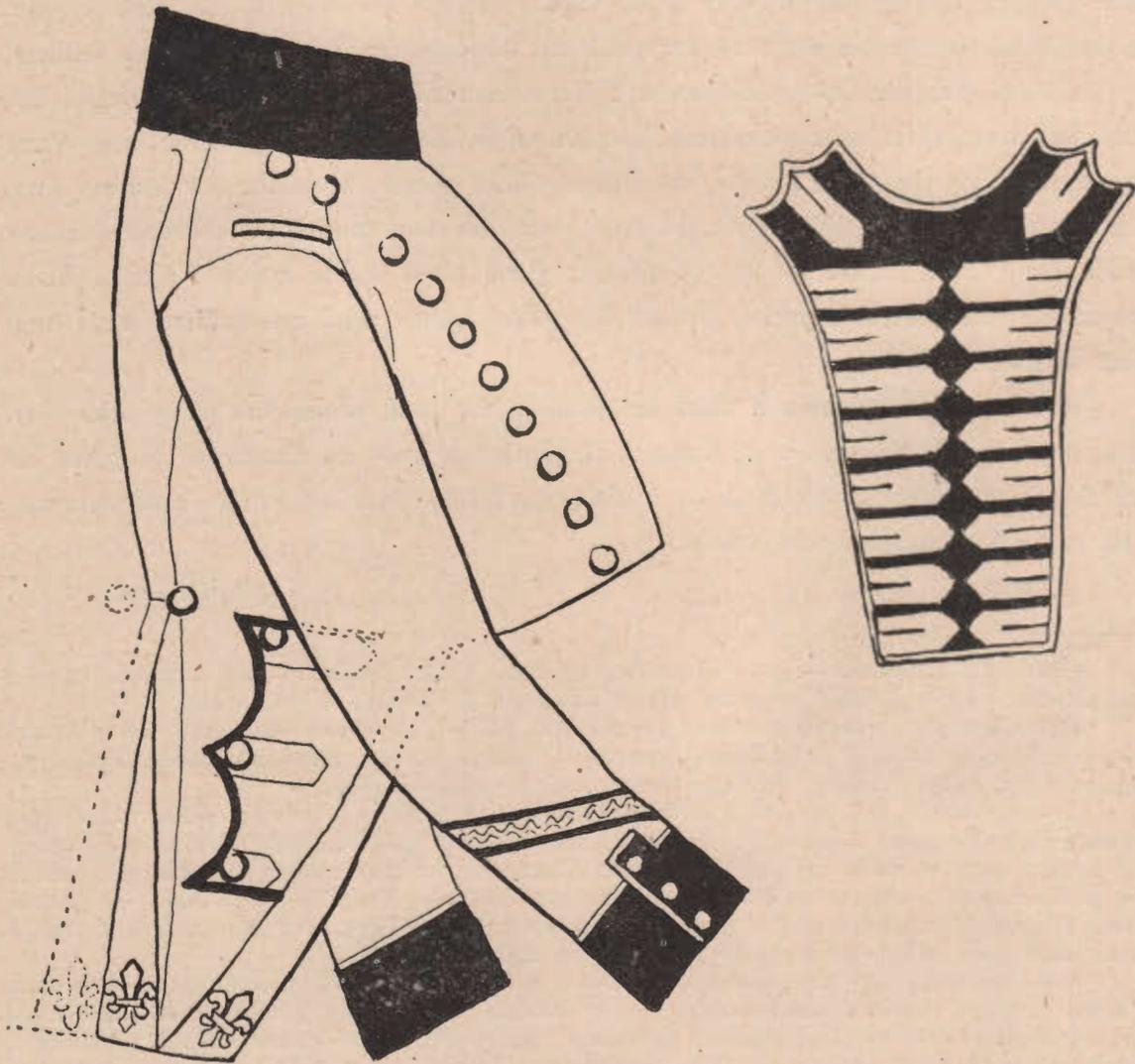
---

Un habit de sergent de fusiliers du 1<sup>er</sup> régiment, existant au musée de Varsovie, confirme ces différents points et notamment les 9 boutonniers des revers. Il est à fond écarlate, avec collet, parement, patte de parement (carrée) bleu foncé ; revers bleu foncé lisérés de rouge ; boutonniers blanches aux revers (9) et aux poches (3) ; retroussis blancs à fleur de lis rouge. Galons de sergent (2) argent lisérés de bleu. En reproduisant ci-contre cet habit, M. le commandant Bucquoy a laissé à dessein en blanc le détail de boutons, ceux dont est actuellement pourvu cet habit étant des boutons d'artilleurs d'une époque très postérieure.

1) ICONOGRAPHIE. — 8. — Chasseur, 1<sup>er</sup> Rgt. (Canu). — Bonnet à poil sans plaque ; cordon, gland et plumet blancs. Habit écarlate ; collet, revers, parements, patte de parement à 3 pointes : le tout bleu foncé ; retroussis blancs ; 9 boutonniers blanches aux revers. Epaulettes blanches à tournante verte. Dragonne blanche à gland vert. Pantalon blanc dans les guêtres noires.

2. — Chasseur, 1<sup>er</sup> Rgt. (Martinet). — Bonnet à poil sans plaque ; cordon avec double raquette, 2 glands sur le devant, le tout blanc ; plumet blanc. Habit écarlate, collet bleu foncé ; revers, parement, patte de parement à trois pointes : bleu foncé liséré d'écarlate ; retroussis blancs lisérés d'écarlate ; 7 boutonniers blanches à chaque revers. Epaulettes blanches. Pantalon blanc dans les guêtres noires. Dragonne blanche.

4. — Voltigeur, 2<sup>e</sup> Rgt. (Martinet). — Schako, plaque et jugulaire en cuivre ; cordon à double raquette blanc. Plumet blanc à olive jaune. Habit écarlate ; parement et revers bleu foncé ; collet et patte de parement (à 3 pointes) écarlates ; retroussis écarlates ; 7 boutonniers blanches à chaque revers. Epaulettes blanches à tournante verte. Pantalon blanc dans les guêtres noires. Bonnet de police blanc, le gland blanc à tête verte.



Garde Royale — 1817 — 1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie Suisse  
Habit de Sergent de Fusiliers

Musée de l'Armée - Varsovie  
(Communication de M. le Colonel Gembarzewski, Directeur du Musée)

---

**Grenadiers.** — Les grenadiers ont dans leur tenue les différences suivantes par rapport à celle des fusiliers : L'habit a des grenades écarlates aux retroussis. Les épaulettes ont été, dès l'origine, réglementairement blanches à tournante écarlate. La veste à manches est ornée d'une grenade écarlate sur le bras droit. Capote comme les fusiliers. Sur cette capote, les grenadiers portaient, après 1818, les épaulettes écarlates. Pantalons comme les fusiliers.

Dès la création, les grenadiers ont pris le bonnet à poil, semblable à celui des grenadiers français et le conservèrent jusqu'en 1830. Le bonnet à poil est orné d'une plaque en cuivre dont l'empreinte est analogue à la plaque de schako des fusiliers avec en plus une grenade au bas de chaque côté ; calot écarlate orné d'une grenade blanche ; cordon blanc avec double raquette à glands ; gland blanc sur le devant ; plumet blanc surmontant une cocarde blanche. Bonnet de police comme celui des fusiliers, mais orné d'une grenade écarlate.

Le chapeau, semblable à celui des fusiliers, est orné néanmoins de 4 brides en galon blanc sur le devant (2 à droite, 2 à gauche de part et d'autre de la ganse de cocarde), de 3 brides par derrière, de 2 macarons blancs dans les cornes. Fréquemment, il est surmonté d'une houpette écarlate<sup>1)</sup>.

(A suivre)

Capitaine DARBOU

<sup>1)</sup> ICONOGRAPHIE. — 7. — Grenadier, 1<sup>er</sup> Rgt. (Canu). Bonnet à poil à plaque cuivre ; cordon blanc avec une seule raquette, gland blanc sur le devant. Plumet blanc.

Habit écarlate ; collet bleu foncé ; parement et patte à 3 pointes bleu foncé lisérés d'écarlate ; revers bleu foncé, 9 boutonnières blanches à chaque revers ; retroussis blancs. Epaulettes blanches à tournante écarlate. Pantalon blanc dans les guêtres noires.

3. — Grenadier, 2<sup>e</sup> Rgt. (Martinet). Bonnet à poil à plaque cuivre ; cordon blanc avec une seule raquette, gland blanc sur le devant. Plumet blanc. Habit écarlate ; revers et parement bleu foncé ; collet et patte de parement (carrée) écarlate ; 10 boutonnières blanches aux revers, dont 9 horizontales. Epaulettes blanches à tournante écarlate. Pantalon blanc dans les guêtres noires. Dragonne blanche à gland rouge. Le Grenadier du 1<sup>er</sup> Rgt., par Martinet, a la même tenue, mais avec collet, parement et patte de parement bleu foncé.

5. — Grenadier, 1<sup>er</sup> Rgt. (Genty). Bonnet à poil à plaque cuivre ; cordon avec une seule raquette et gland blancs ; plumet blanc. Habit écarlate ; collet bleu foncé ; revers bleu foncé lisérés d'écarlate avec 9 boutonnières ; parement bleu foncé, patte carrée écarlate ; retroussis blancs ; passepoil blanc au bas de l'habit. Epaulettes à corps blanc liséré d'écarlate ; tournante écarlate avec petite tournante blanche au-dessous, franges blanches. Pantalon blanc dans les guêtres noires. Dragonne blanche à gland rouge.

Grenadier, 1<sup>er</sup> Rgt. (Valmont). Bonnet à poil à plaque cuivre ; cordon blanc à double raquette ; gland blanc. Plumet blanc. Habit écarlate ; collet, revers, parement bleu foncé ; patte de parement à 3 pointes bleue lisérée d'écarlate ; 7 boutonnières blanches à chaque revers. Epaulettes blanches à tournante écarlate. Pantalon blanc dans les guêtres noires.

Grenadier (d'après Basset). Voir la planche en couleur de M. Boisselier.

Grenadier, tenue de ville, 1<sup>er</sup> Rgt. (Valmont). Chapeau avec ganse de cocarde blanche, sans brides ; houpette pyramidale écarlate. Capote blanche passepoilée d'écarlate. Epaulettes écarlates. Guêtres noires. Sabre avec baudrier blanc et dragonne blanche à gland rouge.

10. — Grenadier, tenue de ville (Martinet). Chapeau avec ganse de cocarde blanche ; pompon rond et brides rouges. Capote blanche, à 2 rangs de boutons, collet écarlate, lisérée rouge au parement et aux devants. Epaulettes blanches à tournante rouge. Pantalon blanc long. Sabre avec baudrier et dragonne blancs.

## LES INSIGNES DES BATAILLONS DE CHASSEURS



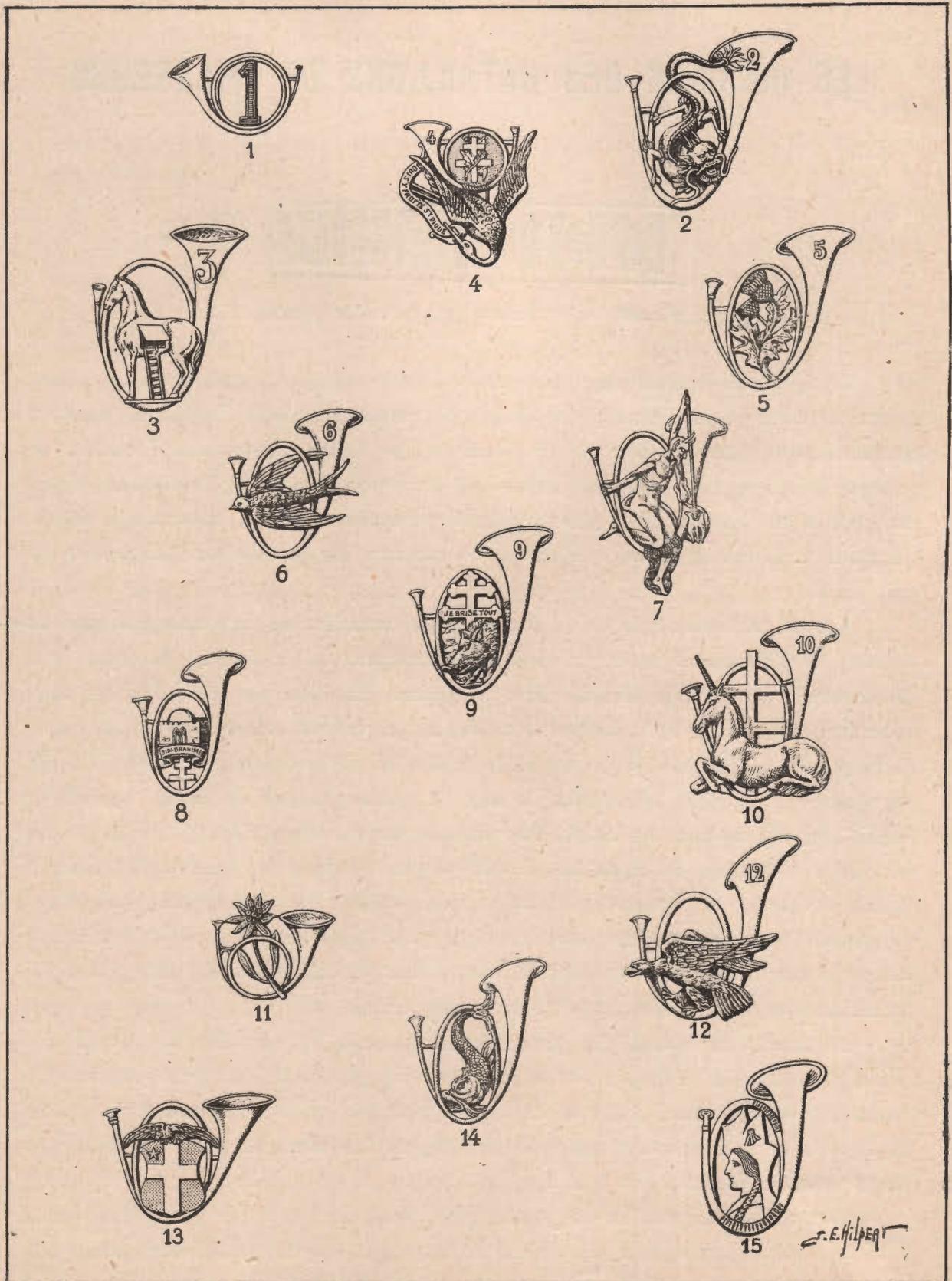
Insigne primitif du 8<sup>e</sup> Bataillon (Plaque évidée en métal nickelé)

L'origine des insignes dont nous avons à nous occuper ici remonte à la dernière guerre. A cette époque l'emploi, de plus en plus considérable, des moyens de transport automobiles fit naître la nécessité de distinguer les véhicules selon leur formation organique, leur rang constitutif, leur nature. Et dès 1916, l'usage se généralisa de peindre au pochoir sur chacun d'eux des emblèmes particuliers dont la diversité, le coloris, l'humour, semèrent au passage à travers les secteurs un peu de leur fantaisie et de leur gaieté.

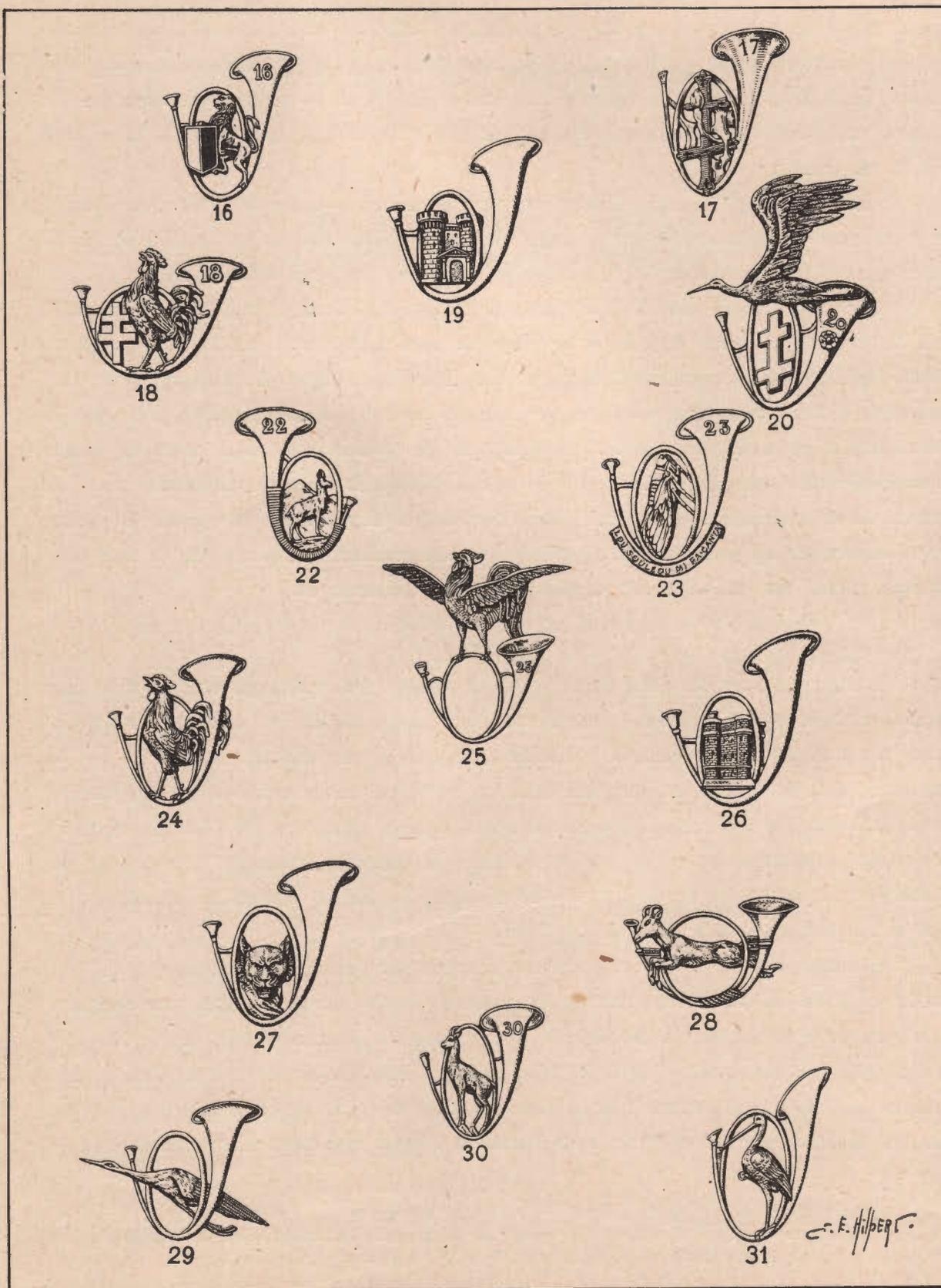
Cet art nouveau-né ne se fit pas faute de demander ses inspirations à bien des sources, de l'héraldisme sévère au joyeux Montmartre : ici le lion de Belgique, là le Moulin-Rouge de la place Blanche. Aux prétentions exagérées, on riposta par les excès contraires, et tel qui avait adopté le zèbre ou le cerf vit éclore alentour la tortue, l'escargot, — pis encore —, le cheval de bois. On eut la Semeuse de Roty, les dés, les quatre as, la pipe, le vautour, le singe à queue prenante, le dogue, le chat en colère, le coq, l'éléphant, les diables aux multiples aspects. Puisqu'il s'agissait de *fétiches*, on rénova le scarabée des Egyptiens, le trèfle à quatre feuilles des jeunes idylles. L'œuvre parfois se haussa aux proportions d'un véritable tableau : le petit Poucet, casqué par la maison Poilu, chaussant les bottes de l'ogre pour courir sus au Teuton ; la midinette hélant le conducteur de l'autobus ; le blessé, bras en écharpe, mais plus philosophe, attendant sous un arbre le passage de la Section sanitaire 68.

Le succès fut grand. Le personnel des convois hippomobiles s'en émut. Des imitations surgirent. Fourgons et *voitures de compagnie* à la silhouette plusieurs fois centenaire, *roulantes* nées d'hier et déjà plus populaires encore, extraordinaires *voitures du vaguemestre* empruntées aux stalles les plus disparates du musée de la Locomotion, ambulances, caissons, eurent à leur tour leurs emblèmes.

Due à une circonstance de guerre, cette mode échappait par sa fantaisie même à la sage ordonnance qui préside en temps de paix à la présentation du matériel mili-



Insignes des Bataillons de Chasseurs — vers 1925



Insignes des Bataillons de Chasseurs — vers 1925

taire. Aussi ne survécut-elle guère à l'armistice. Seuls les chars blindés, les camions et les avions conservèrent l'emploi, très utile chez eux, des attributs distinctifs. Les trains de combat et trains régimentaires furent invités à se contenter désormais des sobres inscriptions dont maints règlements ont fixé avec tant de soin le texte, la couleur et les dimensions.

Mais les corps s'étaient habitués à la vue de leurs *insignes*. Il leur en coûtait d'y renoncer. D'aucuns en firent exécuter de petits modèles en métal, parfois rehaussés d'émaux, et qui se fixèrent à la fourragère, à la vareuse ou à la coiffure.

Cet usage devait séduire tout particulièrement les Bataillons de Chasseurs à pied, où le culte de la tenue et l'esprit de corps se sont maintenus avec le plus de force. Tous les Bataillons existant actuellement ont donc leur insigne. Le tableau, pour être complet, devrait comporter celui du 21<sup>e</sup>, dissous en 1923. Mais la brèche n'est pas à tout jamais ouverte. Naguère, sur les équipages de ce Bataillon, était peint un diable qui, bondissant sans doute à l'appel du refrain<sup>1)</sup>, courait à larges enjambées vers un destin alors inconnu et qui devait être Memel. Les Anciens du 21<sup>e</sup> n'ont eu garde de l'oublier, et un jour viendra où quelque habile ciseleur, s'inspirant de ce souvenir, dotera l'écrin des Chasseurs du dernier bijou qui lui manque.

Nombreux sont les Bataillons qui ont choisi des emblèmes symbolisant leur situation d'avant-guerre. *Alpins*, ceux du 11<sup>e</sup>, ont adopté l'edelweiss; ceux du 12<sup>e</sup> l'aigle, ceux des 22<sup>e</sup>, 28<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup> le chamois.<sup>2)</sup> *Lorrains*, ceux du 5<sup>e</sup> ont le chardon, ceux du 17<sup>e</sup> le chardon et la croix à deux branches, ceux du 18<sup>e</sup> cette même croix et un coq. Bataillons *de la côte*, le 6<sup>e</sup> a une hirondelle, le 23<sup>e</sup> évoque la cigale que le soleil fait chanter. Précisant davantage encore, le 14<sup>e</sup> se réclame du dauphin, hommage à la région de Grenoble; le 19<sup>e</sup> a la Porte-Chaussée de Verdun; le 26<sup>e</sup> le donjon de Vincennes où fut si longtemps gardé le drapeau de l'Arme.

D'autres ont allié les anciens souvenirs aux nouveaux. C'est ainsi que le 10<sup>e</sup>, venu de Saint-Dié à Saverne pour y chausser les bottes du petit baron von Forstner, a emprunté aux blasons de ces deux villes la croix de Lorraine et la licorne. Le 16<sup>e</sup> fut à Lille; il est à Metz. D'où la très heureuse idée d'avoir fait reconquérir les armoiries de la capitale lorraine par le lion des Flandres. Par sa croix à deux branches et son chardon, par sa cigogne, le 4<sup>e</sup> Bataillon évoque également hier et aujourd'hui:

1) Refrain du 21<sup>e</sup> Bataillon: « En voulez-vous des kilomètres? — En voilà! » —

2) Le chamois du 28<sup>e</sup> franchit le cor de chasse d'un bond, incarnant ainsi le refrain du Bataillon: « Saute p...r, t'auras d' la galette. Saute p...r, t'auras du boudin! »

Saint-Nicolas-du-Port et Neufbrisach. Mêmes attributs, moins le chardon, pour le 20<sup>e</sup>, bataillon lorrain qui, en 1917, lutta vaillamment sur les sommets d'Alsace. Le 9<sup>e</sup>, relevé de la garde des Ardennes, pour tenir garnison à Morhange, a joint la croix de Lorraine au sanglier qui « *brise tout* ». Le 13<sup>e</sup>, rentré à Chambéry, n'a eu qu'à conserver les armes de cette ville ; mais pour bien affirmer que la garnison n'est pas tout, il les a surmontées d'un aigle, témoignant ainsi de son ardeur vers les cimes.

« *Dernier venu* »<sup>1)</sup> le 31<sup>e</sup> était à peine né que déjà il courait aux armes. Il n'a donc pas de souvenirs d'avant-guerre. Mais il est maintenant en Alsace et y fait bonne garde ; une cigogne vigilante le symbolise fort heureusement. La gracieuse silhouette de l'Alsacienne rappelle que le 15<sup>e</sup> Bataillon fit barrière à l'Hilsenfirst et à l'Hartmann pour que fût maintenu le drapeau de France aux clochers de Saint-Amarin et de Thann. Souvenir d'Alsace aussi, mais souvenir purement triomphal, que redit la cigogne en plein vol du 29<sup>e</sup> Bataillon, l'un des premiers en terre désannexée aux jours qui suivirent l'armistice.

Le 24<sup>e</sup> et le 25<sup>e</sup> ont adopté l'allégorie la plus en vogue à cette même époque : le coq chantant la victoire ; le 27<sup>e</sup> a une tête de tigre. Fidèle à la devise<sup>2)</sup> qui sert d'en-tête à son papier à lettres, le 1<sup>er</sup> Bataillon a simplement placé son chiffre au centre d'un cor de chasse.

D'autres Bataillons évoquent un passé plus lointain :

Le 3<sup>e</sup> se souvient de son ancêtre des guerres de la Révolution, lui-même issu du régiment Royal-Corse ; aussi a-t-il adopté pour emblème la tête de Maure. Au marabout de Sidi-Brahim, le 8<sup>e</sup> a tenu à joindre une croix de Lorraine, rappelant ainsi qu'il a bondi, frontière franchie, d'Etain à Metz. Par son dragon, le 2<sup>e</sup> note sa participation aux campagnes de 1860-1861 en Chine et en Cochinchine, où il représenta victorieusement l'Arme des Chasseurs. Le 7<sup>e</sup> a fait sien un diable dont le corps est sans doute trop incandescent pour qu'une goutte d'émail bleu y puisse adhérer. Mais le noble surnom est connu de tous et la pensée le rétablit aussitôt.

Les modèles actuels de ces insignes furent pour la plupart précédés d'un certain nombre de variantes, quelquefois même de types absolument différents : le 3<sup>e</sup> eut d'abord le cheval de Troie ; le 8<sup>e</sup> une longue plaque ajourée, présentant le nom : Sidi-Brahim. Le 10<sup>e</sup> n'avait à l'origine que la seule croix de Lorraine.

1) Refrain de ce Bataillon : « *Trente et unièm' l' dernier v'nu, pas l plus mal f...u* » —

2) *Le premier !* » —

Plusieurs insignes ont vu le jour en Silésie, dont le corps d'occupation était en presque totalité composé de Chasseurs. Une modeste échoppe, écrasée par la masse néo-colossale du théâtre de Kattowitz, livrait alors au compte-gouttes d'informes ébauches découpées dans une planche de métal et plus ou moins retouchées au burin.

L'industrie française fit mieux, et les insignes estampés en usage aujourd'hui sont devenus de véritables petits chefs-d'œuvre. Ils n'ont bien entendu aucun caractère officiel et se débitent modestement au guichet de la cantine ou au comptoir de la coopérative. Mais chacun y tient. Et c'est précieusement que le chasseur libéré épingle le sien à la fourragère qui encadre son certificat de bonne conduite.

Là encore les Bataillons trouvent une occasion de resserrer le lien d'affection qui les a toujours unis: ils échangent leurs attributs, les groupent à la place la plus en vue de leurs salles de réunions. Ainsi, loin de dénoter des tendances particularistes, le nouvel usage est un témoignage de plus de l'admirable cohésion des Chasseurs. Chaque insigne ne fait qu'ajouter une note personnelle très discrète à l'emblème de l'Arme: le cor de chasse.

Jaloux de leurs traditions, les Bataillons savent que la plus ancienne et la plus noble est celle qui leur assigne un drapeau unique, où se confond la gloire de tous leurs fanions. Les missions passagères qui sont dévolues à l'un ou l'autre d'entre eux n'excluent pas l'immuable consigne qui est l'UNITÉ. Ils ont trente et un numéros, trente et un refrains. Mais l'uniforme, resté bleu-sombre en dépit de la guerre, est le même pour tous. Et aucune discordance n'altère l'harmonie de l'hymne héroïque commun à l'ensemble: la SIDI-BRAHIM.

Capitaine André LASSERAY,  
des Chasseurs à pied.

16 décembre 1927.



Nouvel insigne du 3<sup>e</sup> Bataillon  
(1927)



Nouvel insigne du 23<sup>e</sup> Bataillon  
(1926)

## TIMBALIER DES SPAHIS SÉNÉGALAIS — 1913

(PLANCHE HORS-TEXTE N° 4.)

Un de nos aimables correspondants, M. le Capitaine Fortoul, a bien voulu nous signaler qu'ayant servi aux Spahis Sénégalais il y avait créé un timbalier pour accompagner l'excellente fanfare de l'escadron. Cet instrumentiste était un superbe nègre, vieux briscard ayant fait plusieurs campagnes et particulièrement fier de l'emploi dont il était titulaire. Il marchait en tête des trompettes en roulant des yeux féroces ; il grimaçait en exécutant des moulinets, jouait les bras croisés et jonglait avec ses mailloches.

Sa tenue était celle de la troupe : chéchia rouge à gland bleu, veste en molleton rouge coquelicot, galons de 1<sup>re</sup> classe jaune canari, chevrons de rengagement bleu céleste, ceinture rouge et pantalon bleu. Harnachement arabi en filali rouge, tapis de selle en feutre rouge. Les timbales n'avaient pas de tablier flottant, mais elles étaient entièrement recouvertes d'une housse en drap rouge ornée d'un galon et d'un croissant étoilé jaunes.

Il nous a paru intéressant de noter l'aspect de ce type tant à cause de son originalité que pour faire revivre une de nos tenues d'avant-guerre déjà si oubliées.

H. FEIST.



10<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs - 1918 — Fanion du Commandant du 1<sup>er</sup> Bataillon

Dimensions 0,50 × 0,50. En faille bleu clair, bordure rose foncé. Franges, broderies et attaches en or. Tête de lion brodée en soie au naturel sur fond blanc bordé d'or. Main de Fathma en soie verte soutachée d'or. Hampe brune, ornement en cuivre. Inscription arabe: „Si tu meurs bravement, les portes du Paradis s'ouvriront pour toi sans difficulté.“

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

---

**Souvenir offert au Fondateur du Passepoil.** — Le 2 avril, M. Schweitzer, Président du Passepoil, adressait au nom de la Société au Commandant Bucquoy un superbe « Encrier de bureau Empire » offert au Fondateur du Passepoil à la suite d'une souscription ouverte parmi les membres.

A cet envoi était joint la lettre suivante :

*Mon cher Commandant et ami,*

*En vous renouvelant personnellement nos plus sincères félicitations à l'occasion de votre nomination au grade de Chef d'Escadron, je vous prie de me faire le plaisir d'accepter le petit objet que vous remettra la poste en souvenir de vos amis du « Passepoil » dont vous êtes le distingué fondateur.*

*Veillez agréer etc...*

G. SCHWEITZER.

Le Président a reçu en retour la lettre suivante :

*Mon cher Président et ami,*

*Je vous prie ainsi que tous nos collègues, d'agréer mes très chaleureux remerciements pour le magnifique souvenir que vous venez de m'envoyer au nom du Passepoil, pour fêter à la fois le 8<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation et ma promotion au 4<sup>e</sup> galon. J'en ai été profondément touché et je veux y voir non seulement un témoignage de sympathie envers ma personne, mais encore une marque d'approbation de la façon dont je dirige notre bulletin.*

*Je saisis cette occasion pour m'excuser encore une fois auprès de nos collègues de ne pouvoir tenir tout le compte que je voudrais de leurs desiderata à ce sujet ; mais trop souvent leurs indications et leurs désirs se contredisent les uns les autres. Donner satisfaction aux premiers risquerait de mécontenter vivement les seconds, et je suis obligé de m'en tenir aux principes adoptés par les cinq Fondateurs du Passepoil au moment de sa création et qui depuis n'ont cessé de guider le Directeur du Bulletin. Celui-ci doit être une revue de questions d'uniformes, documentaire avant tout, artistique quand il se peut, et en troisième lieu seulement faciliter les échanges et les transactions entre nos membres. C'est dans ce sens que je continuerai malgré mon éloignement de l'Alsace à faire tous mes efforts pour rendre notre revue variée et intéressante, fier du précieux encouragement qui vient de m'être donné et pour lequel j'adresse encore à tous un très cordial merci.*

*Veillez agréer etc...*

Commandant E.-L. BUCQUOY.

**Liste des membres.** — Ont été admis dans la Société au cours du mois d'avril comme abonné : Sergent Belmont à Annecy.

---

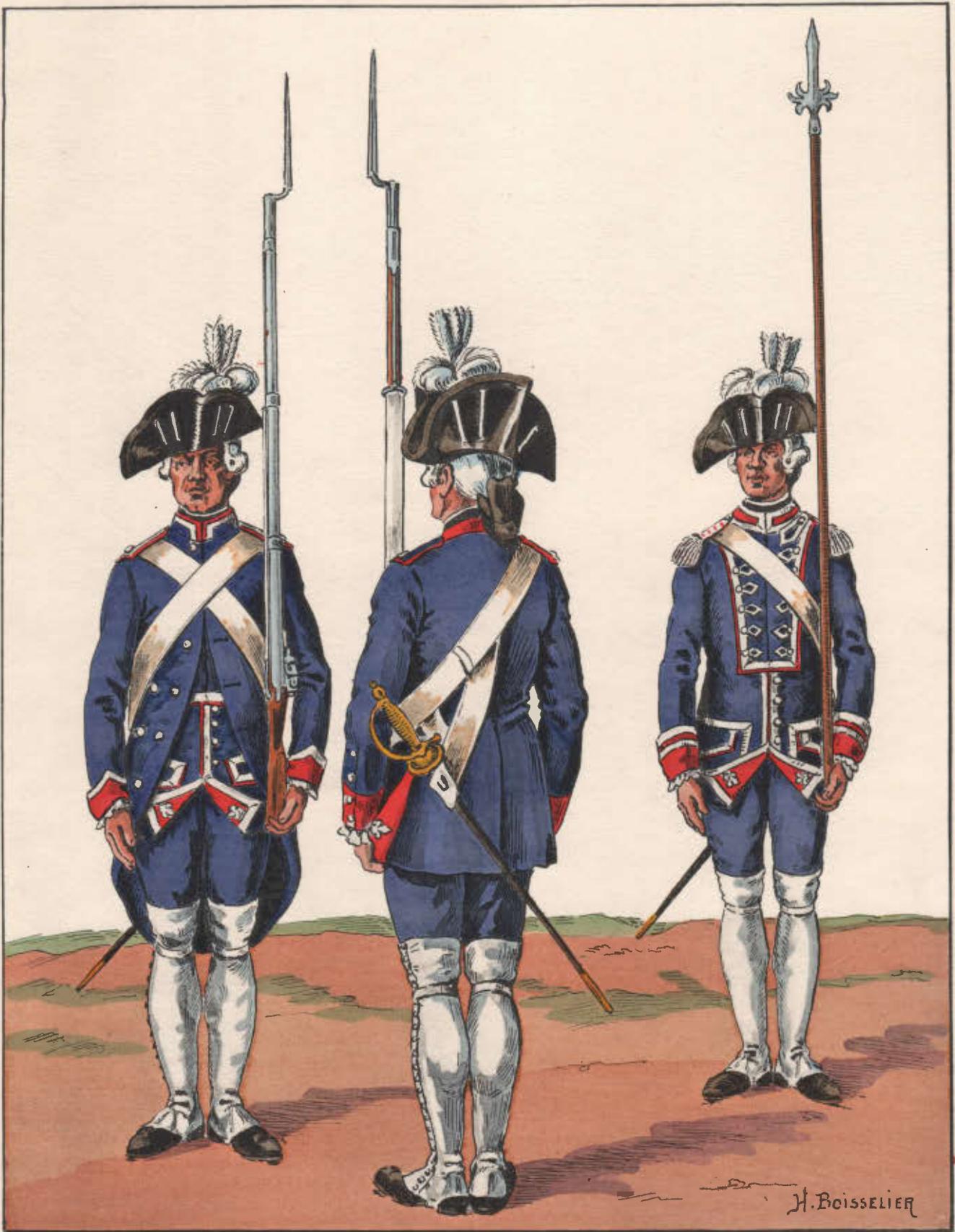
Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



PLAQUES DIVERSES DE LA COLLECTION J. SCHWEBEL A STRASBOURG  
ayant figuré à l'Exposition du Passepoil — 1<sup>re</sup> Série



INVALIDES DU BUREAU DE LA GUERRE A VERSAILLES  
(Règlement du 31 Mai 1776)  
CAPORAL EN CAPOTE — INVALIDE — SERGENT



TIMBALIER DES SPAHIS SÉNÉGALAIS — 1918

# MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6<sup>e</sup>

## ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,  
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

### ANNONCES A TARIF RÉDUIT

99. — On demande :

La Sabretache 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année (1893-1894)

La Giberne 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année

Le Passepoil année 1922

100. — On demande à acheter à 10 francs pièce  
les numéros dépareillés suivant du Passepoil :

1922 (n° 5 et 6) - 1923 (n° 2)

1924 (n° 1) - 1926 (n° 5)

« S'adresser à la rédaction du Passepoil. »

## Atelier d'Étude et de Reproduction d'Uniformes Militaires

de tous les temps et de tous les pays d'après des documents et originaux anciens

**M<sup>r</sup> le Professeur ITALO CENNI**

8, Via Castelfidardo - MILAN 102 - Italie



**PRIX TRÈS MODÉRÉS**

# SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

---

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin.

---

## COMITÉ ACTIF

**G. SCHWEITZER**

(Président)

**Commandant E.-L. BUCQUOY**

(Fondateur)

**V. HUEN**

(Vice-Président)

**Fritz KIEFFER**

(Imprimeur du Bulletin)

**Médecin-Principal FERRON**

**E. NUSSBAUM**

(Secrétaire)

**Capitaine BOUTMY**

**H. BRETEGNIER**

**Capitaine DARBOU**

---

8<sup>e</sup> ANNÉE — N° 3

MAI-JUIN 1928

# LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ  
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES  
(paraissant 6 fois par an)

---



STRASBOURG  
IMPRIMERIE ALSACIENNE  
19, Rue Thomann.

Compt.  
Kell. P.

## SOMMAIRE DU N° 3

---

— Les Régiments Suisses de la Garde Royale (1816—1830), par le capitaine DARBOU	33
— Echos et Nouvelles, par HENRI DEFONTAINE .....	37
— L'Infanterie au Règlement de 1779, par E. NUSSBAUM avec 4 vignettes en noir de H. BOISSELIER et une planche en couleurs hors texte n° 5 de L. ROUSSELOT .....	41
— L'Armée royale de Normandie (1795—1796), par R. GROUVEL avec une planche en couleurs hors texte n° 6 de R. GROUVEL.....	47
— Plaques diverses de la collection J. SCHWEBEL, par E.-L. B. avec une planche phototypique hors texte — supplément n° 3 .....	48
— Bulletin de la Société .....	48

---

# LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

---

### Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1928 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande .....	50 fr.	60 fr.
Recommandé .....	57 »	68 »
Avec envoi sous tube .....	55 »	64 »
Avec envoi sous tube recommandé .....	62 »	72 »

Les années 1921, 1923, 1924, 1925, 1926 et 1927 du *Passepoil* sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque. L'année 1922 est épuisée.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**  
Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,  
**M. le Commandant Bucquoy, 20<sup>bis</sup>, Quai de Dampierre, Troyes.**

---

## LES RÉGIMENTS SUISSES DE LA GARDE ROYALE (1816—1830)

(Suite de l'article paru dans le N° 2 page 21)

### Insignes des Grades et Tenues des Sous-Officiers

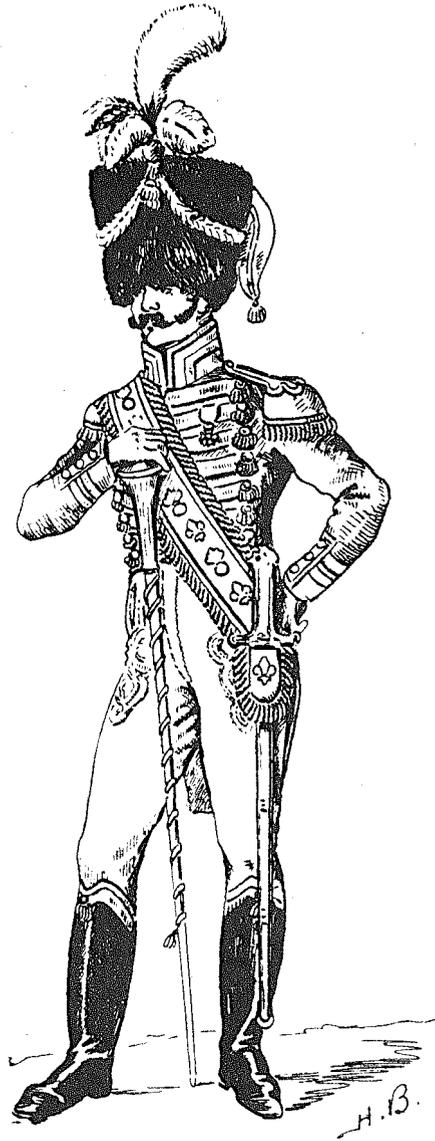
Lorsque furent organisés les régiments suisses, les gradés des régiments français de la Garde portaient déjà, depuis les premiers mois de 1816, les insignes du grade supérieur. Ceux-ci furent également adoptés par les Suisses.

Ces insignes furent donc :

- Caporal : 1 galon d'argent posé en oblique sur l'avant-bras.
- Fourrier : Comme le caporal avec en plus un galon de fonction en argent sur le haut du bras.
- Sergent : 2 galons d'argent sur l'avant-bras.

Ces galons n'étaient pas liserés. On les a néanmoins quelquefois portés liserés de drap bleu foncé, ainsi que le prouve l'habit du musée de Varsovie dont nous avons parlé plus haut. D'autre part, les caporaux, fourriers et sergents ont la tenue et l'armement de leur compagnie respective, sans autre modification que les insignes de grade.

*Sergent-major.* Ayant rang d'adjudant, il en porte les insignes consistant en une épau-lette, portée sur l'épaule gauche, et une contre-épau-lette : le corps est en galon à larges raies, dont 2 en argent et 3 en soie rouge, la tour-nante est en argent, les franges sont en soie rouge recouvertes d'une rangée de franges en argent. Le restant de la tenue du sergent-major est celle de sa compagnie, les bouton-nières par exemple étaient en fil blanc comme



8<sup>e</sup> Régiment - 1817  
Tambour-Major - grand uniforme  
d'après une estampe du temps

Panache blanc. Flamme de colback blanche. Cordon de colback et garniture de flamme dorés. Habit, collet, patte de parement bleu de roi. Parement et retroussis blancs, liseré blanc à la patte de parements. Tout le galonnage de l'habit en argent. Trèfles argent; nids d'hirondelle blancs franges d'argent. Pantalon blanc galonné d'or. Bottes noires galonnées d'or. Baudrier blanc, galon et franges argent, grenades et fleurs de lis en or. Sabre doré. Canne garnie en argent.

pour la troupe. Cependant il était armé, en place du sabre-briquet, d'une épée à poignée de cuivre et fourreau en cuir à garnitures de cuivres (décision du Major général du 3 décembre 1815). Cette épée était portée au moyen du baudrier en buffle blanc de la troupe, comme cela se pratiquait sous la Restauration pour les sous-officiers de l'Artillerie et du Génie ; de même que ces derniers, le sergent-major de la Garde était en outre armé du fusil à baïonnette. Par ailleurs, le chapeau du sergent-major a la ganse en galon d'argent. Par décision du 22 mars 1818, les franges de l'épaulette de sergent-major furent blanches avec rang supérieur argent. L'usage s'introduisit de porter le corps en argent avec 2 raies rouges.

Les sergents et sergents-majors ont une tenue de ville spéciale. Elle comprend : le chapeau ; un habit de 2<sup>e</sup> tenue ou surtout, qui ne diffère de l'habit de grande tenue que parce qu'il boutonne droit par une rangée de 9 boutons, sans revers, et que toutes les boutonnères, y compris celles des poches, sont supprimées<sup>1)</sup>, (ce surtout se porte avec les épaulettes) ; un pantalon gris ou blanc ; une épée avec porte-épée sous l'habit.

Le chapeau des sous-officiers a eu, pendant tout le cours de la Restauration, les ganses et brides en argent, bien que cela ne fût autorisé en principe que pour le sergent-major. Les chevrons d'ancienneté pour la troupe, les caporaux et les sergents sont en fil blanc.

*Adjudant sous-officier.* L'adjudant sous-officier avait rang de sous-lieutenant et portait en conséquence la tenue des officiers. Son habit est semblable à celui d'officier de fusiliers ; il porte l'épaulette sur l'épaule gauche et la contre-épaulette, en argent avec double losange rouge sur le corps. Le shako est garni d'un galon d'argent de 20 mm. au pourtour supérieur, le cordon est en argent et les garnitures sont dorées. L'adjudant ne faisait pas usage du hausse-col et il portait l'épée au moyen d'un baudrier en cuir verni blanc. Dans les premières années de la Restauration, il portait, en service et sous les armes, une canne, comme tous les adjudants des troupes à pied.

#### **Officiers.**

L'habit des officiers est identique à celui de la troupe, mais il est à basques plus longues, avec les boutons en argent, toutes les boutonnères en galon d'argent et les

---

<sup>1)</sup> Vernet et Lami attribuent par erreur ce surtout à tout le personnel des régiments d'infanterie de la Garde. En réalité, il n'était porté que par les grades suivants :

1° les officiers et adjudants

2° les tambours-majors et musiciens, pour ménager la grande tenue très galonnée ;

3° les sous-officiers en petite tenue.

La troupe l'a sans doute porté un temps très court au début de la Restauration, mais il fut presque immédiatement supprimé. On le tolérait cependant aux caporaux.

ornements des retroussis brodés en argent. Les grades sont marqués par les épaulettes d'argent qui, à l'époque qui nous occupe, sont celles du grade supérieur ; Bardin nous a laissé le détail de ces marques distinctives :

- Sous-lieutenant. (marques distinctives de lieutenant) : épaulette à gauche, contre-épaulette à droite ; corps en argent avec un fil en soie rouge posé en losange ; tournante en argent, franges en argent à petites torsades.
- Lieutenant. (marques distinctives de capitaine) : même épaulette et contre-épaulette, sans fil rouge.
- Capitaine. (m. d. de chef de bataillon) : comme le précédent, mais avec les franges en grosses torsades.
- Chef de bataillon. (m. d. de lieutenant-colonel) : 2 épaulettes à franges à grosses torsades, le corps en or, la tournante et les franges en argent.
- Major. comme le précédent, mais le corps et la tournante sont en argent, les franges en or.
- Lieutenant-colonel. (m. d. de colonel) : 2 épaulettes à grosses torsades, entièrement en argent.
- Colonel. (m. d. de maréchal-de-camp) : mêmes épaulettes que le précédent, mais avec 2 étoiles en or sur le corps.

L'adjudant-major (capitaine ou lieutenant) et le porte-drapeau (sous-lieutenant) ont l'épaulette des officiers de leur grade, mais ils la portent à droite, avec la contre-épaulette à gauche.

Les lois de 1818 sur le recrutement de l'armée ayant réglé l'état et l'avancement des officiers, ces dispositions se trouvèrent abrogées. En conséquence, les officiers ne durent arborer dorénavant que les épaulettes du grade dont ils avaient le brevet. Les officiers nommés avant la loi du 10 mars 1818 continuèrent seuls à porter les épaulettes du grade supérieur. Les autres prirent les épaulettes du grade dont ils remplissaient l'emploi. L'ordonnance du 25 octobre 1820 reconnaissait néanmoins aux Officiers de la Garde le rang supérieur à celui de leur emploi, mais sans les marques distinctives de ce grade.

En définitive, jusque vers la fin de la Restauration, il y eut dans tous les régiments de la Garde un certain nombre d'officiers qui, nommés avant la loi du 10 mars 1818, continuèrent à être brevetés du grade supérieur et à en porter les insignes ; ce fut le cas notamment dans les Suisses, où les mutations ne furent relativement pas très nombreuses.

Le surtout de petite tenue des officiers est semblable à celui qui a été décrit pour les sous-officiers, mais avec boutons, brides d'épaulettes et ornements des retroussis en argent.

Pantalon blanc porté dans les bottes ; au début de la Restauration on le portait en grande tenue dans des guêtres blanches semblables à celles de la troupe ; en tenue d'été, on le portait fréquemment par-dessus la botte, bou-tonnant au bas par 6 petits boutons. En petite tenue pantalon long gris uni. Les bottes sont du modèle général, coupées au-dessous du genou et légèrement échancrées devant.

Redingote en drap bleu foncé, unie, à 2 rangées de boutons d'argent, portée avec les épaulettes.

Shako. Il diffère de celui de la troupe par la plaque qui est dorée, ainsi que les jugulaires et le cercle de visière ; par le cordon qui est en argent, avec glands à grosses ou à petites franges comme l'épaulette ; enfin il était bordé à la partie supérieure de galons d'argent dont une décision du 3 décembre 1815 réglait le nombre et la largeur :

Colonel :

- 1 galon supérieur de 35 mm
- 2 galons inférieurs de 10 mm

Lieutenant-colonel :

- 1 galon supérieur de 35 mm
- 1 galon inférieur de 10 mm

Chef de bataillon :

- 1 galon supérieur de 35 mm
- 1 galon inférieur de 10 mm

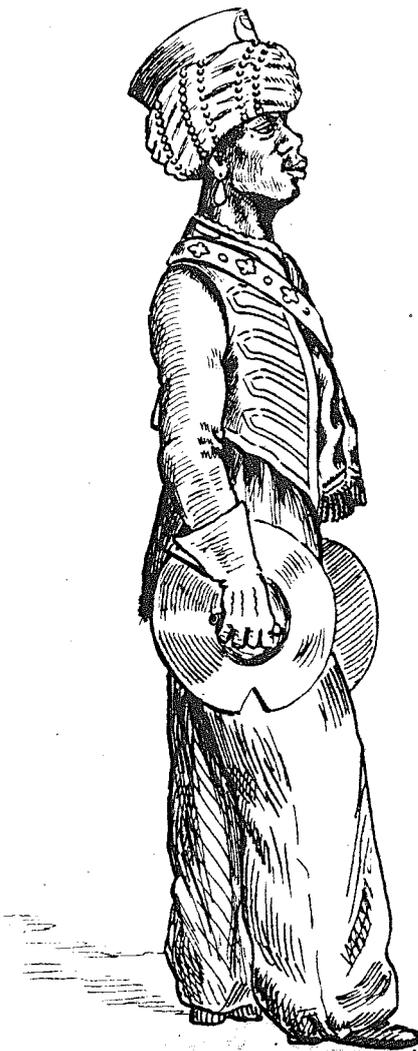
Capitaine : 1 galon supérieur de 35 mm

Lieutenant : 1 galon supérieur de 30 mm

Sous-lieutenant : 1 galon supérieur de 25 mm

(A suivre.)

Capitaine DARBOU.



8<sup>e</sup> Régiment - 1816—1817  
Cymbalier - grand uniforme

d'après une estampe du temps

Calotte écarlate. Croissant en cuivre. Turban blanc. Veste arabe écarlate, galon de bordure argent, les boutonnières écarlates bordées d'argent. Gants, écharpe, pantalon blancs. Baudrier blanc à ornements dorés. Souliers noirs.

## ECHOS ET NOUVELLES

**Les Ventes.** Le 16 mai à l'Hôtel Drouot. M<sup>e</sup> Desvougés, commissaire-priseur et M. Foury, expert, ont dispersé une remarquable collection de décorations françaises et de curiosités militaires, notamment un chapeau de Napoléon I<sup>er</sup>. Voici quelques prix d'adjudication des n<sup>os</sup> du Catalogue, auxquels on ajoutera 19,50 % pour les frais.

**DÉCORATIONS.** — 1. *Plaque brodée de chev. du St-Esprit*, XVIII<sup>e</sup> siècle: 800 fr. — 2. *Idem.* de manteau: 500 fr. — 6. *Plaque brodée or de G. C. de St-Louis*: 970 fr. — 10. *Insigne de récompense des survivants des G. N. de la Cie de Belleville*, qui sauvèrent le trésor de la V. de Paris le 5 oct. 1789 a appartenu à Olivier Brigot, lieut. à la Cie sur le brevet duquel il est fixé. *On n'en connaît qu'un autre exemplaire.* Ruban rouge bordé bleu et blanc avec, brodé: « *Trésor de la ville sauvé et conservé le 5 août 1789* ». 38 m/m × 69 m/m: 30.000 fr. — **LÉGION D'HONNEUR.** 12. C. de chev. du début, « à la grosse tête », ruban: 800 fr. — 13. *Idem*, 2<sup>e</sup> type, 1 Emp., à la couronne soudée (décision du 14 avril 1806), ruban: 1000 fr. — 19. *Idem*, d'officier, en or, 4<sup>e</sup> type, 1 Emp. 580 fr. 20. Une autre, idem: 520 fr. — 17. Une autre, or émaillé, d'une gr. fin. d'exéc. modèle réduit: 260 fr. — 37. **COURONNE DE FER**, chev., ruban: 1800 fr. — 39. **O. R. DES 2 SICILES** (de Joseph Nap.), ruban: 1800 fr. — 41. **MÉDAILLE D'HONNEUR DU ROI MURAT**, or émaillé, tr. belle et gr. d'ordonnance, ruban. *Rarissime*: 3500 fr. — 40. Croix de chev. de l'O. R. des 2 Siciles, or émaillé, mod. réduit, et 41, **MÉDAILLE D'HONNEUR DU ROI MURAT**. — 43. **MÉDAILLE D'HONNEUR DU ROY DE WESTPHALIE** (inst. par déc. du 17 juin 1809 du roi Jérôme Nap., pr. les s.-off. et soldats). Premier modèle, de forme ronde; cette médaille donnait droit à une pension. Pièce de la plus grande rareté dont il n'est connu qu'un seul exemplaire. Argent, ruban: 31.000 fr. — 44. **O. I. DE LA RÉUNION**, c. de chev. or, du plus riche modèle, ruban: 4500 fr. — 46. **O. DU LYS**, en soleil arg. et or, au lys et au profil de Louis XVIII, ruban: 55 fr. — *Idem*, Lys couronné, sur soleil rayonnant or et argent: 85 fr. — 49. Médaille de Gand, arg., ruban *Rarissime*: 500 fr. — **Divers.** **CHAPEAU DE NAPOLÉON.** Ce chapeau, *très fatigué*, a sa partie supér. renforcée comme étaient tous les chap. de l'Emp., la coiffe est bien sembl. à toutes celles connues; il a été fourni par le fournisseur habituel de S. M., la coiffe porte en effet: « **POUPART — Md Chapellier** (sic) — *Galonnier — Palais Egalité — N° 52 — à Paris* ». Par sa forme, il représente plutôt le chapeau du 1<sup>er</sup> Consul que celui de l'Empereur. Manquent ganse, bouton de ganse et cocarde. Est jointe une attestation sur timbre, légalisée par le Maire de Fontainebleu en déc. 1859 par laquelle FÉLICIE GUILLOT et CHARLES PERROT, fille et p.-fils de FRANÇOIS GUILLOT, anc. march. tailleur à Fontainebleau certifient que ce dernier, leur père et grand-père, acheta fin 1814 à *Constant*, ex-valet de chambre de l'Empereur, et dem. alors au château des Basses-Loges à Fontainebleau, plusieurs vêtements prov. de l'Empereur, et entre autres un chapeau qu'il a revendu il y a environ 20 ans à NICOLAS, md. mercier, alors à Fontainebleau: 37.500 fr. — 123. *Bâton de Maréchal de France*, 2<sup>e</sup> Emp., non attribué. Dans écrin maroq. vert semé de 30 aigles dorés, garni intér. satin blanc: 1000 fr. — 124. *Brassard de l'armée de Condé*, soie blanche, bordé d'un liseré vert à dents; au centre, les mots « *Armée du Prince* » entour. de 3 fl. de lys et de palmes de lauriers entour. la cour royale. Attributs et inscript. brod. au point de chaînette. *Rarissime*: 890 fr. — 125. *Insigne de l'armée vendéenne.* Coquille de St-Jacques en vermeil, percée de 6 trous pour la fixer au bord relevé du chapeau *Rarissime*: 230 fr. — 126. *Drapeau français.* Sur une face: « *Garde Nationale — mobilisée — Bouches-du-Rhône: 1870 —* »; sur l'autre face: « *Offert par les Dames de Marseille à la 3<sup>e</sup> Légion de Marseille* »: 1150 fr. — 128. *Cuirasse de gala de Cent-Garde*, tr. bel état: 1150 fr. — **Armes** **SABRES**, 135. S. d'off. houzards anc. rég. tr. bel état: 620 fr. — 139. S. garde à 1 branche en laiton, plaquettes av. aigle couronné sur croix de la L. d'H., fourreau cuir garn. laiton, lame de l'anc. régime: 220 fr. — 140. Tr. b. S. à garde lait. doré à 1 br. quillon droit, oreillons en losange fines cisel., lame de Duc du type des off. de la G. I. avec l'inscription « *Chasseurs à cheval* » — « *Garde impériale* ». Fourreau cuir garn. laiton, bouton de chape: 900 fr. — 141. S. genre du mod. du 2<sup>e</sup> ch. à ch., garde à 3 branches, lame bleuie partout, avec l'inscription spéciale aux off.

du 2<sup>e</sup> ch. à ch. (Cf. Bottet). Fourreau acier bleui, cerclé de garn. fer et laiton : 500 fr. — 142. Tr. b. de T. major en argent autrefois doré, tr. b. lame en damas frisé, millésime 1839 (ce qui fait présumer un T. M. de la G. N.) : 800 fr. — 143. Tr. jol. s., genre sabre de récompense, type off. cav. lég. Consulat, fourreau laiton doré à sujets gravés et repoussés sur t. sa longueur : 450 fr. — 144. Tr. b. s. off. cav. mod. de luxe, post. à 1800, fourr. laiton doré, arme tr. ornem. de cisel. 400 fr. — 145. Tr. b. s. à la chass. 1<sup>o</sup> Emp. av. tr. b. lame de « Coulaux frères » — « *Manufacture de Klingenthal* » av. tr. b. fourr. acier laqué noir à garn. dorées et motifs repoussés, dard d'off. général. réglem. de Vendémiaire : 950 fr. — 146. S. de Mousquetaire Gris : 1550 fr. — 151. Sabre caucasien de MURÈDE IMAN SCHAMILL, lame à son monogramme, pièce en argent niellé et cuir avec pièce authentifiant ce sabre comme celui que remit Schamill au *général baron Wrangel* après la prise d'assaut de la forteresse de Ghunib (1859) : 1500 fr. — 156. *Casque* carabinier 2<sup>e</sup> Emp. matriculé et poinçonné *Delachaussée* : 400 fr.

Le 21 mai à l'Hôtel Drouot, M<sup>e</sup> BOISNARD, commissaire-priseur et M. Foury, expert ont dispersé une précieuse collection d'armes et d'armures des xv<sup>e</sup>, xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, nous présumons pouvoir être la collection Leben, de Vienne (Autriche).

11. Paire de gr. *pistolets* à silex, xviii<sup>e</sup> s., garn. acier, sous-garde à fleur de lys ciselée, signé « *de Lucre, à Angers* » : 240 fr. — 19. *Épée* du xvi<sup>e</sup>, coquilles et lame fine ajourées : 450 fr. — 25. Gr. *épée* allemande du xvi<sup>e</sup> s., à garde tr. belle de forge : 2150 fr. — 26. Gr. *épée* à 2 mains, allem. du xvi<sup>e</sup> s. : 4900 fr. — 27. *Épée de justice*, allem. du xvii<sup>e</sup> s., lame datée 1658, à tr. b grav. et nombr. inscript. : 900 fr. — 28. *Hallebarde* de la Garde des Electeurs de Saxe : 560 fr. — 29. Une autre *idem* : 360 fr. — 38. *Arbalète à galet*, bois et acier travaillé : 450 fr. — 39. *Arbalète à galet* allem., bois orné de plaques ivoire et médaillons : 1060 fr. — 40. *Arbalète à galet* allem., xvii<sup>e</sup> s., tr. jolim. sculptée : 750 fr. — 48. Grande *arquebuse à rouet* allem. xvii<sup>e</sup> s., très ornée : 7500 fr. — 49. Une autre *idem* de 1570, portant sur le couvre-rouet l'aigle bicéphale de l'Empire : 1050 fr. — 50. *Arquebuse* à rouet, saxonne, de 1589, gravée aux armes de Saxe : 2500 fr. — 50. *Arquebuse* allem. vers 1650, au chien d'une forge et ciselure remarquables : 680 fr. — 57. *Arquebuse* allem. à rouet, début xviii<sup>e</sup> s., au fût très ornem. d'incrustations ivoire : 1150 fr. — 63. *Armure* Maximilienne poinçon de Nuremberg, vers 1530 (Brassards, cuissards et tassettes anciens, mais non de cette armure), n° 86 de la coll. Leben, Vienne, 1925 : 29.000 fr. — 64. *Armure* allem. vers 1570, poinçon d'Augsbourg : 23.000 fr. (cette armure) n° 90 de la collection Leben est composée de pièces anciennes de grand intérêt, provenant de différ. armures). — 65. *Armure* noire de lansquenet, vers 1560 : 11500 fr. — 66. *Demi-armure* blanche de piquier, xvii<sup>e</sup> s., bien complète : 4000 fr. — 67. *Armure* noire de cavalier allemand, poinçon de Nuremberg (Plastron, dossière et un gantelet provenant d'une autre armure contemporaine) : 6000 fr. — 68. *Armure* noire de cavalier du xvii<sup>e</sup> : 2000 fr. — 70. *Armure* noire allem. de cavalier, xvii<sup>e</sup> s. : 2300 fr. — 73. *Demi-armure* allem. xvi<sup>e</sup> s. : 2200 fr. — 76. *Calotte* acier (secrète) qui se portait sous le chapeau de feutre au xvii<sup>e</sup> s. : 1150 fr. — 77. *Morion* fer noirci, sur les timbres grande fleur de lys (milice de Munich) : 200 fr.

Les 13 et 14 juin, M<sup>e</sup> BEAUDOIN, comm.-priseur et M. FOURY, expert, ont procédé à la dernière vente militaire de la saison 1927-28, qui s'achève. Ces ventes périodiques ont certainement contribué à stabiliser les prix du marché de la curiosité militaire, comme notre franc vient de l'être.

16. ARMES BLANCHES. — 1<sup>o</sup> *Sabres*. — 16. S. (épée d'ordonnance) de la 1<sup>re</sup> Cie des Mousquetaires, anc. rég. lame gravée « *1<sup>re</sup> compagnie des Mousquetaires du roy* ». Tr. bonne pièce b, complète : 2100 fr. — 17. S. 1789, triple garde laiton, les 3 ordres au centre dans un cœur : 130 fr. — 19. S. dragon anc. rég. lame « *manufacture royale 1790* », tr. b. p. : 110 fr. — 33. S. off. E. M. mod. de Vendémiaire, lame damas, tr. b. état : 380 fr. — 34. S. off. cav. vers 1800, fourreau laiton av. import. ciselures : 80 fr. — 35. S. garde d'honneur lyonnaise (mod. des chass. à ch. de la G. I. av. sur la chape « *Garde d'honneur Lyonnaise* » : 1500 fr. — 42. S. à la chasseur, tr. ornementé, b. lame bleuie à baguette, grav. et damasq. fond or : 120 fr. — 43. S. 1<sup>er</sup> Emp. garde 1 branche, lame damas av. incrust. or, fourr. lait. doré tr. ornem. d'import. cisel. représ. scènes guerriers antiq. : 500 fr. — 44. S. d'off. cav. à 1 br. lame bleuie « *Pierre-Guillaux Knecht. Fabricant Solingen* » av. tr. b. fourr. ciselé, b. p. tr. b. conservée : 580 fr. — S. off. des chasseurs à p. G. I., lame av. inscr. : « *Chasseurs à pied — Garde Impériale* » et N

surmontée de l'aigle couronnée, avec sa dragonne: 450 fr. — 46. S. off. inf. de la Jeune Garde, av. effigie de l'Empereur sur l'oreillon; b. lame bl. av. l'inscr.: « *Garde Impériale* »: 250 fr. — 47. S. off. dragons, 1<sup>er</sup> Emp.: 200 fr. — 50. S. off. inf. sur la lame: « *donné par le roi* »: 90 fr. — 51. S. off. gren. à ch. G. R. Rest. (Manuf. Klingenthal, 1821) fourr. acier: 320 fr. — 52. S. Off. G. R. Rest. pommeau fleurdelysé, gr. palmette argentée, sur la lame « *Vive le Roi!* », fourr. acier, 2 bracelets: 280 fr. — 53. S. mousquetaire gris, b. p. en b. état: 1700 fr. — 54. S. off. Gendarmerie royale, Rest. tr. b. état: 100 fr. — 58. S. gendarmerie, Rest. garde lait. doré, b. lame bleue « *Gendarmerie royale* » (*royale* a été effacé): 260 fr. 55. — S. d'honneur, attribué: « *donné par le Roi à Monsieur Lemoine Michel* », lame av. inscript.: « *Vive le roi* », bel état: 1900 fr. — 59. Tr. b. S. off. dragons « *donné par le Roi* » sur la lame, fourr. acier: 90 fr. — 64. S. tambour-major, mod. 2<sup>e</sup> Emp. aigle non couronné: 410 fr. — 63. *Idem*, lame poinçonnée « *Manufacture royale de Klingenthal, mai 1823* »: 850 fr. — 64. *Idem*, lame poinçonnée « *Coulaux, à Klingenthal* »: 320 fr. — 67. Latte de mousqueton Treuil de Beaulieu (cent-gardes): 355 fr. — 68. S. de s.-off. de cent-gardes, lame poinçonnée « *Manufacture Impériale de Châtelherault, octobre 1863* »: 170 fr. — 2<sup>o</sup> *Epées*. — 71. E. Louis XV, sur la lame: « *Vive Louis Le Bienaimé* », fourr. cuir: 40 fr. — 73. Belle E. de cour, Louis XVI, garde et garn. argent. fourr. galuchat: 280 fr. — 75. T. b. E. 1<sup>er</sup> Emp. fusée nacre, fines cisel. au clavier, lame colichemarde bleue de Klingenthal: 55 fr. — 80. E. d'ord. de mousquetaire gris, Rest. b. compl. tr. b. état: 300 fr. — 81. Dragonne de mousquetaire gris: 170 fr. — 89. E. de ville de cent-gardes: 160 fr.

ICONOGRAPHIE. — 110. Souvenir de régiment, aquarelle encadrée représ. un cuirassier à ch. du 10<sup>e</sup> régt., ép. 1<sup>er</sup> Emp., nommé Ignace Ledocar, pièce tr. amusante: 560 fr. — COIFFURES. — 1<sup>o</sup> *Shakos, bonnets à poils et chapeaux*. — 127. Sh. off. chasseurs à ch., 1<sup>er</sup> Emp. fut et visière drap vert galonnés et brodés anneaux d'argent entrelacés, chaînette gourmette à têtes de lion, plaque losange argentée av. aigle sur n° 19 dans un cor de chasse: 1320 fr. — 128. Beau chapeau d'off. du 4<sup>e</sup> chasseurs à ch. 1<sup>er</sup> Emp., b. compl. b. conservé, à l'intér. étiquette du fournisseur: 290 fr. — 130. Sh. d'inf. G. R. Rest. av. ses raquettes, complet, b. état: 250 fr. — 131. Sh. off. inf. Louis XVIII, tr. belle plaque à soub. à heaumes hérald. du 78<sup>e</sup> rég., lentille: 320 fr. — 132. Sh. off. inf. lég. Rest. plaque à soub. aux armes de France, du 11<sup>e</sup> rég.: 100 fr. — 148. Couvre-chapeau d'off. cocarde blanche, Rest. très rare: 47 fr. — 151. Tr. b. Sh. off. sup. gren. G. N. Louis-Ph., dans sa boîte: 50 fr. — 156. Bonnet à poils à cordon et raquettes rouges de gr. G. N. 1830: 70 fr. — 159. Sh. de troupe mod. 1845 du 1<sup>er</sup> hussards, b. état: 170 fr. — 178. Bonnet à poils de gren. G. I. mod. 1855, cordon. raquette, plumet, au fond étiquette: 210 fr. — 2<sup>o</sup> *Casques et Chapshkas*. — 126. Chap. de cheval-léger, 1<sup>er</sup> Emp., drap bleu galon et passepoils jonquille, plaque soleil où figure un aigle couronné portant un écusson timbré N et entouré à dr. et à g. de 2 lances, chaînettes, cocarde: 980 fr. — 135. Tr. b. C. b. complet de mousquetaire noir: 4750 fr. — 136. Tr. b. C. b. complet, de mousquetaire gris: 1000 fr. — 137. — Tr. b. C., b. complet, Gendarme, Maison du Roi: 2750 fr. — 138. Tr. b. C., b. complet, Cheval-léger M. du Roi: 2600 fr. — 139. C. G. du corps, 1<sup>er</sup> mod.: 750 fr. — 140. C. *Idem*, 2<sup>e</sup> mod. matriculé n° 156: 1020 fr. — 142. C. off. G. N. à chev. Rest. tr. b. ét. d. sa boîte: 420 fr. — 144. 2 C. G. N. Rest. av. foudres d'E. M. des 2 côtés de la bombe, et plaque aux armes de Fr. couronnées: 350 fr. et 240 fr. — 146. Tr. b. C. off. dragons, mod. 1822. av. la fleur de lys, dans son or et av. sa boîte: 2150 fr. — 169. C. de cuirassier G. I. 2<sup>e</sup> Emp., matriculé et poinçonné Delachaussée: 140 fr. — 171. C. carabiniers, 2<sup>e</sup> Emp., matr. et poinç. Delachaussée: 205 fr. — 172. C. *idem*. matr. 1855: 180 fr. — 173. C. trompette carabiniers, matr. 1856, poinç. Delachaussée: 290 fr. — 174. C. dragon, mod. 1860: 55 fr. — 175. C. garde de Paris, 2<sup>e</sup> Emp., 1<sup>er</sup> mod.: 120 fr. — 176. C. *idem*, 2<sup>e</sup> mod.: 80 fr. — DÉCORATIONS. — 208. Médaille d'Italie et 209. Médaille de la valeur militaire Sarde, décernée à Koch, capitaine, 3<sup>e</sup> grenadiers, garde impériale: 26 fr. — 217. Brevet sur parchemin de la Légion d'honneur., 1<sup>er</sup> Emp. au nom de Pélissier, chasseur à ch. G. I., av. signature de Napoléon en 1812 av. le sceau, et dans son étui fer de l'époque: 1500 fr. — CUIVRE. — 1<sup>o</sup> *Plaques*. — 221. Pl. de bonn. à p. d'off. gren. à p. G. I. 1<sup>er</sup> Emp. *redorée*, traces d'anc. dor. sur les grenades.: 105 fr. — 222. — 223 — 224. — Pl. de b. à f. de gren. à p. G. I., 1<sup>er</sup> Emp.: 60, 50, 35 fr. — 225. Pl. à soubass. de shako d'off. du 103<sup>e</sup> d'inf. dans son or, 1<sup>er</sup> Emp.: 150 fr. — 227. Pl. à soub. de canonnier de marine, 1<sup>er</sup> Emp.: 42 fr. — 228-229. Pl. à soub. de sh. du 4<sup>e</sup> et du 11<sup>e</sup> d'inf., 1<sup>er</sup> Emp.: 105 fr. — 238. Pl. de b. à poils à PL couronnée de gren. G. N.: 35 fr. — 261. Pl. de baudrier de dragon, anc. régime, troupe: 35 fr. — 2<sup>o</sup> *Plaques de ceinturon*. — 269. Pl. de C. off. général, 1<sup>er</sup> Emp.: 400 fr. — 270 Pl. de C. mod. off. gr. G. I. 1<sup>er</sup> Emp. et 271. Pl. de C. Gendarmerie

Impériale, 1<sup>er</sup> Emp.: 190 fr. — 272. Pl. de C. à l'N couronné, 1<sup>er</sup> Emp.: 50 fr. — 277. Pl. de C. d'off. au rég. de la Reine, Rest. (fleur de coin): 155 fr. — 285. Pl. de C. de mousquetaire, anc. régime: 145 fr. — 282. Pl. de C. mousquetaire gris, tr. b.: 260 fr. — 283. Une autre, mousquetaire noir, tr. b. 250 fr. — 284. Pl. de C. garde du corps: 250 fr. — 288. Pl. de C. off. lanciers G. I., 2<sup>e</sup> Emp.: 60 fr. — 3<sup>o</sup> *Hausse-cols*. — 296. H. C. anc. rég. au Dauphin couronné: 310 fr. — 308. H. C. Rév. n° 15 dans cartouche sur le faisceau rép. surm. de la couronne de chêne, inscr. « *République française* »: 250 fr. — 309. H. C. 1<sup>er</sup> Emp., n° 130 en chiffres argentés rapportés: 70 fr. — 310. Un autre, n° 116, gravé: 70 fr. — 312. Un autre, n° 36 dans écusson, au centre d'une aigle couronnée palmette circulaire: 260 fr. — 319. H. C. même effigie ent. d'une couronne chêne, cor de chasse: 380 fr. — 320. H. C. écusson au chiffre 9 au centre d'une aigle couronnée repos. sur un gr. cor de chasse: 300 fr. — DRAPEAUX. — 338. Dr. soie, anc. rég. brod. 4 blasons, cour. royent. de lauriers, xviii<sup>e</sup> s.: 425 fr. — 339. Dr. soie bl., brodé sur les 2 faces, nombr. fleurs de lys, guirl. de fleurs, au centre: *Vive le duc de Bordeaux*: 790 fr. — 340. Dr. soie tricolore double face, ép. L. Ph. En lettres d'or: *Liberté, ordre Public, est notre devise, — l'union et la force, — Vive la France!* — feuillages, coqs gaulois sur une trompette: 420 fr. — 341. Dr. 2<sup>e</sup> Emp. soie tricolore, inscript.: 1<sup>er</sup> *bataillon de la Garde Nationale de Commevry* et sur l'autre face, lettre N dans couronne hampe à aigle non couronnée: 600 fr. — 342. Aigle du 7<sup>e</sup> *Hussards*, 1<sup>er</sup> Empire, tr. b. pièce dans son cor, sur une face le chiffre 7, sur l'autre le mot *Hussards*, état de conserv. parfaite: 20.000 fr. — 351. Lance de drapeau en bois doré: sur la face, une étiquette indique que c'est la hampe d'un drapeau des insurgés brisé et déchiré avec beaucoup d'autres, place Vendôme, le 24 mai 1871, par le 58<sup>e</sup> r. de ligne: 70 fr. — SABRETACHES et GIBERNES. — 1<sup>o</sup> *Sabretaches*. — 394. S. off. du 7<sup>e</sup> chasseurs, 1<sup>er</sup> Emp., aigle couronnée en métal argenté surmontant le chiffre 7: 80 fr. — 393. S. d'off. de hussards G. R. pet. tenue, Rest.: 100 fr. — 390. S. du 3<sup>e</sup> hussards, Ls. Phil.: 55 fr. — 384. S. d'off. des guides, G. I. 2<sup>e</sup> Emp. avec ceintur. et bélières: 100 fr. — 286. S. trompette des guides, G. I. 2<sup>e</sup> Emp.: 130 fr. — 383 S. trompette chasseurs à ch. G. I., 2<sup>e</sup> Emp.: 85 fr. — 385. S. trompette chasseurs à ch. G. I., 2<sup>e</sup> Emp.: 70 fr. — 387. S. artillerie G. I. 2<sup>e</sup> Emp.: 130 fr. — *Gibernes*. 354. G. off. d'artillerie, ép. Louis XV, en velours grenat. broderies haut relief, canons croisés et couronnés, grenades aux angles, tr. b. p. en bel état: 550 fr. — 401. Gde G. d'off. d'inf. Louis XV, en vache grainée rouge, av. sa banderolle: 150 fr. — 397. Tr. b. G. des G. du Corps, 1<sup>er</sup> Rest. av. sa banderolle: 280 fr. — 399. G. et band. de lancier, G. R.: 100 fr. — 400 G. et band. d'off. dragons G. R. Rest.: 380 fr. — 405. G. et band. gr. tenue d'off. des guides, 2<sup>e</sup> Emp.: 280 fr. — EPAULETTES, CEINTURONS, COCARDÉS. — 1<sup>o</sup> *Epaulettes*. — 356. Ep. de lieut. des maréchaux de France, anc. rég.: 245 fr. — 367. Ep. de général de brigade, 1<sup>er</sup> Emp. port. l'étiquette de « Ebert, Poupert et Jarre, passementiers de la Garde Impériale, rue Saint-Sauveur, 14, à Paris », d'un merveille. ét. de conserv.: 250 fr. — 435. Ep. de garde du corps, Rest.: 150 fr. — 374 bis. Habit de petite-tenue avec Ep. et AIGUILLETES, culotte de peau et bottes de garde du corps de Louis XVIII: non vendu. — 2<sup>o</sup> *Ceinturons*. — 369. Tr. b. baudrier de Tamb.-major, Ls. Phil.: 130 fr. — 3<sup>o</sup> *Cocardes*. — 352. Sur un bonnet de police Révol. à calot rouge et flamme bleue; sur le calot cocarde tricolore, au centre portrait de Marat en aquarelle dans un médaillon sous verre; en outre le calot est brodé d'un faisceau de licteur sommé du bonnet rouge et de l'inscr.: « *République française* »: 500 fr. — 358. C. Révol. soie av. inscr. au centre « *en l'honneur de V'Étre Suprême et la République* »: 220 fr.

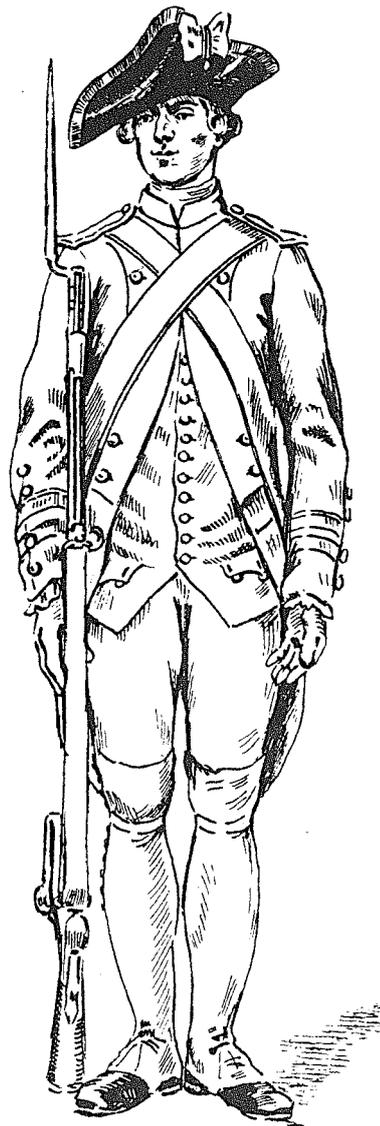
Henri DEFONTAINE.

(NOTA. — Plusieurs de nos collègues pourront s'étonner de certains prix d'adjudication, trop faibles relativement à la valeur marchande des objets annoncés. Nous saisissons une fois pour toutes l'occasion de leur faire observer que cela tient à divers motifs: ou bien, la compétition entre adjudicataires a été circonscrite rapidement entre marchands ou bien l'objet présenté a paru suspect. Tout dépend en effet de la « température de la salle » et dans cette « bataille de portefeuilles » qu'est une vente aux enchères, le marchand doit songer à son profit alors que l'amateur satisfait un caprice. Cette vente présente plusieurs exemples à l'appui de notre thèse, nos collègues sont d'ailleurs assez avertis pour s'en rendre compte.)

## L'INFANTERIE AU RÈGLEMENT DE 1779

(PLANCHE HORS TEXTE N° 5)

L'Ordonnance du 21 février 1779 donna à l'infanterie française l'habit, la veste et la culotte en drap blanc. Les revers s'agrafaient au moyen de 7 petits boutons, placés à distance égale. Le col blanc était droit. Les parements, hauts de 4 pouces, ouverts sur le côté extérieur, étaient fermés par 4 petits boutons, dont 2 sur l'avant bras et 2 sur le parement. Les épaulettes, en drap blanc, en forme de pattes d'oies, étaient liserées de drap de la couleur distinctive, les grenadiers se distinguant par des épaulettes rouges doublées de drap blanc et les chasseurs par des épaulettes vertes doublées de drap blanc. Cependant, beaucoup de grenadiers et chasseurs continuèrent de porter, malgré le règlement, des épaulettes à franges, rouges ou vertes. Les retroussis blancs étaient garnis d'un ornement de la couleur distinctive, fleurs de lys pour fusiliers, grenades pour grenadiers et cors de chasse pour chasseurs. Les Régiments de la Reine, Bourbon, Monsieur et Enghien, portant les retroussis rouges, avaient ces ornements en drap blanc. 3 gros boutons étaient cousus sous le revers droit, 3 boutonnières correspondantes se trouvaient sous le revers gauche. Les poches étaient garnis de 3 gros boutons et le tour des pattes de poches était liseré de la couleur distinctive. Lorsque le parement et les revers étaient blancs, ils étaient détachés par un passepoil de la couleur distinctive. Grandes guêtres en drap noir pour l'hiver, en toile blanche pour l'été. Cravatte blanche.



Régiment de Nassau - 1779  
Sergent-Major de Chasseurs

Chapeau pour tout le monde, bordé d'un galon de laine noire, orné d'une cocarde blanche, d'un petit bouton d'uniforme et d'une ganse de cocarde noire. Les fusiliers portaient le pompon de la Compagnie, l'état-major un pompon blanc, les grenadiers une houppe ronde de laine rouge et les chasseurs une houppe de laine verte. Malgré les règlements, beaucoup de grenadiers portaient l'ourson à plaque de cuivre, plumet et raquettes blancs.

Les régiments portaient la couleur distinctive par 6, le bleu céleste pour les 6 premiers, la panne noire de 7 à 12, violet de 14 à 19, gris de fer à 20 à 27, rose de 28 à 34, jonquille de 35 à 40, cramoyse de 41 à 51, gris argenté de 52 à 62, aurore, de 70 à 77, vert foncé de 82 à 94, bleu de roi pour les régiments royaux et écarlate pour les régiments des Princes. Les boutons jaunes pour les 3 premiers régiments de la série, blancs pour les 3 derniers. Bonnet de police en drap blanc passepoilé de la couleur distinctive, avec un ornement de la couleur distinctive par devant, grenade pour grenadier, fleur de lys pour fusilier et musicien, cor de chasse pour chasseur.

Les régiments allemands et italiens avaient l'habit bleu céleste foncé, les régiments suisses ou irlandais l'habit garance. Les grenadiers suisses et allemands portaient tous l'ourson à plumet blanc, plaque de cuivre, raquettes blanches retombant en arrière et l'épaulette rouge bordée de couleur distinctive, de même que leurs chasseurs portaient l'épaulette verte bordée de couleur distinctive.

L'article paru sur La Mark-Infanterie dans le n<sup>o</sup> 4 de la 7<sup>e</sup> année donne la tenue des officiers d'infanterie, avec épaulettes or ou argent suivant la couleur du bouton. La housse et les chaperons des officiers montés étaient de la couleur distinctive bordés d'un galon d'or ou d'argent. Le hausse-col était doré, en acier chez les étrangers. Les sous-officiers étaient distingués par des galons d'argent, doublés de couleur distinctive, les caporaux par des galons de laine bleue.

Le Sergent-Major portait un double bordé d'argent de 10 lignes, l'un cousu sur les parements de l'habit, l'autre cousu sur l'avant bras, à 6 lignes au-dessus du parement. Le fourrier-écrivain portait 2 galons d'argent posés en oblique sur le haut du bras gauche. Le sergent portait un galon d'or ou d'argent cousu sur le bord supérieur du parement. Le Cadet-Gentilhomme portait l'épaulette en or ou en argent suivant la couleur du bouton.

Les caporaux des régiments français à habits blancs portaient au-dessus et parallèlement au parement un double bordé de galon de laine bleue, le premier à 6 lignes du parement, le second à 3 lignes du premier. Les frères portaient sur chaque parement une boutonnière en patte d'oie de laine bleue de 3 lignes de large. Les caporaux et frères des régiments allemands, suisses et irlandais portaient ces distinctions en laine

blanche sur l'habit bleu ou rouge. Les tambours portaient la livrée bleue du Roy ou la livrée du colonel-proprétaire galonnées aux manches, revers, parements et coutures. Le tambour-major portait un galon d'argent au parement.

Dans chaque bataillon, il y avait 2 soldats charpentiers portant un ourson sans plaque, un tablier en cuir, une hache et un sabre dont le tranchant formait scie.

Le musicien portait un galon d'argent au parement, le pompon blanc d'état-major au chapeau et le sabre à dragonne blanche.

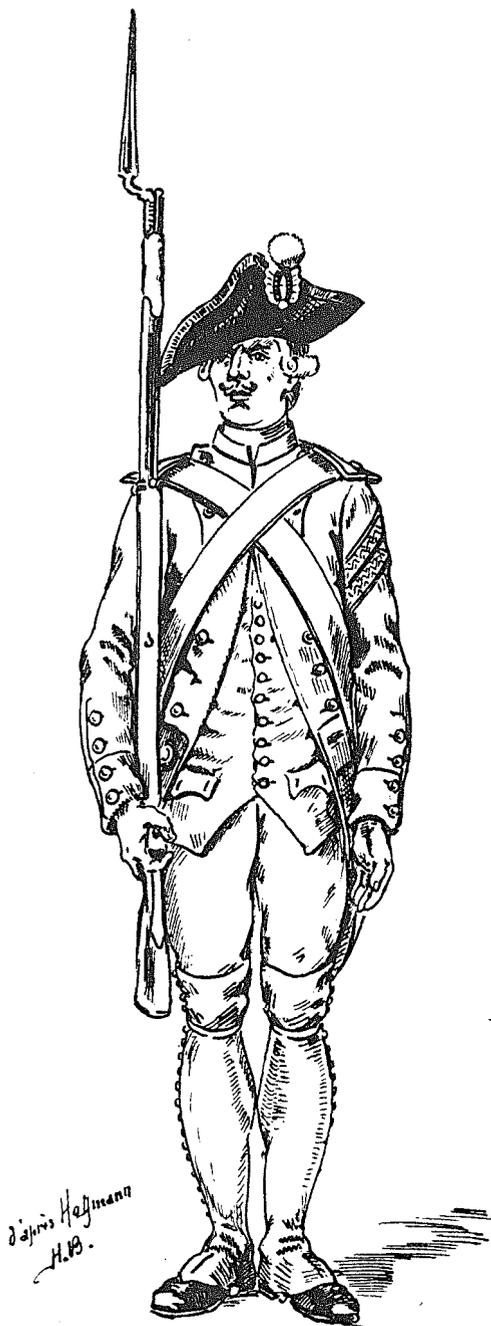
*Armement.* Les officiers portaient sous les armes l'épée à la mousquetaire à garde de cuivre doré et à poignée d'argent, les officiers supérieurs au ceinturon sous l'habit, les officiers subalternes au baudrier sur l'habit ; hors du service, l'épée se portait sous la veste. La dragonne était or et feu, mais le règlement du 2 septembre 1775 avait donné au chef de bataillon la dragonne ainsi que l'épaulette de la couleur opposée au bouton. Quoique l'ordonnance du 25 avril 1767 ait imposé l'épée à tous les officiers sans exception, les officiers de grenadiers et chasseurs portèrent des sabres de haute fantaisie. Les officiers de compagnie avaient le fusil modèle 1777 allégé, à baïonnette, et la giberne à 6 cartouches.

Les sous-officiers et soldats étaient armés du fusil modèle 1777 avec baïonnette à 3 fentes. Les sous-officiers, caporaux, fraters, grenadiers et chasseurs portaient le sabre-briquet à un baudrier en buffle blanc (portant aussi le fourreau de baïonnette) qui se croisait sur la poitrine avec la banderole de giberne. La dragonne était rouge pour les grenadiers, verte pour les chasseurs, blanche pour les gradés des fusiliers. Malgré le règlement, grenadiers et chasseurs portèrent des sabres de fantaisie. Les fusiliers, n'ayant pas de sabres, n'avaient pas de baudrier, leur fourreau de baïonnette étant fixé à la giberne.

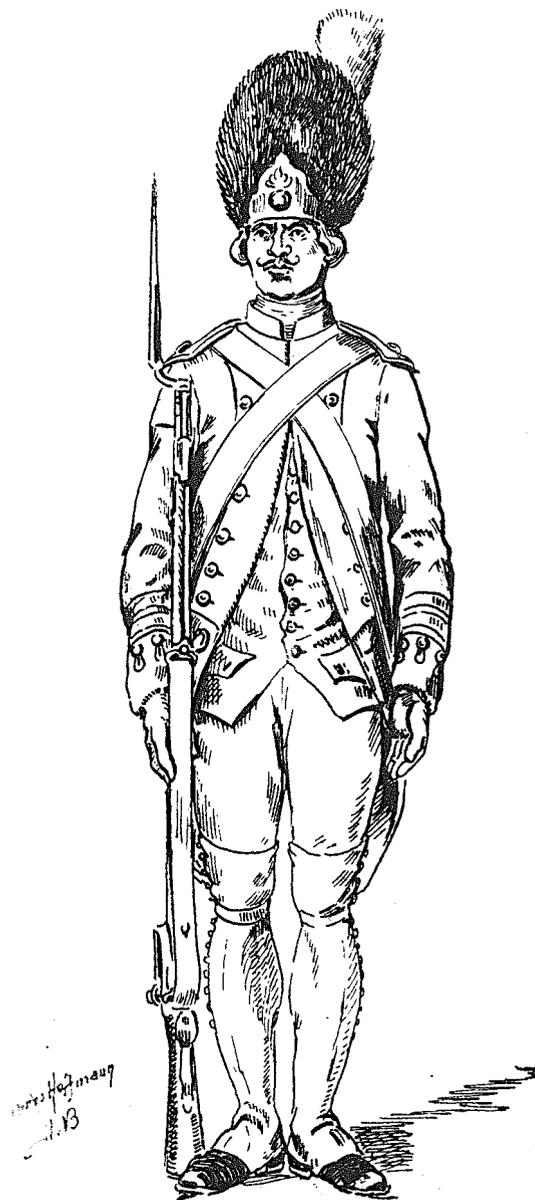
Chaque régiment avait un drapeau. Colonel blanc et un nombre variable de drapeaux d'ordonnance. Ces drapeaux étaient immenses, ils mesuraient 1,625 × 1,625 et leur hauteur totale était de m. 3,088. La cravatte était blanche et était donnée par le Roi. Le Porte-drapeau était un officier.

*Équipement.* Le sac était en peau garnie de son poil, avec des bretelles et courroies en buffle blanc. Le petit bidon était en fer blanc, attaché à une courroie fauve. En campagne, le troupiier portait, comme aujourd'hui encore, des outils individuels, haches, pelles, pioches, serpes etc..., et des plats de campement, gamelles, marmites, grands bidons etc.

Les jolis dessins faits par nos si dévoués collaborateurs, messieurs BOISSELIER et ROUSSELOT, ont eu pour modèles les gouaches de Nicolas Hoffmann, né à Darmstadt vers 1740 et que le Landgrave de Hesse-Darmstadt, grand collectionneur de souvenirs militaires, avait envoyé à Paris pour lui faire dessiner toute l'armée française.



Régiment d'Orléans - 1779  
Fourrier de Grenadiers



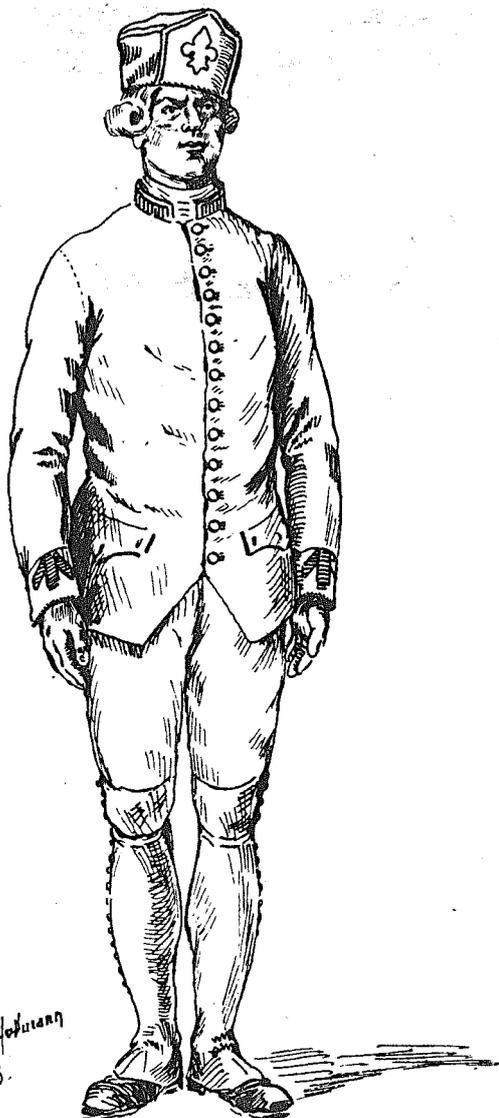
Régiment de Waldner - 1779  
Caporal de Grenadiers

*Gâtinais-Infanterie*, ancêtre du 18, fut créé en 1776 et se battit bravement pendant les guerres de l'Indépendance américaine. Ses drapeaux étaient noirs et violets. Le bonnet de police est blanc avec passepoils et fleur de lys violets. La veste les parements et les boutons sont blancs, le col violet à passepoil blanc. L'insigne de frater est bleu.

*Acqu沿海-Infanterie*, 36 en 1779, est l'ancêtre du 35 actuel. Créé en 1604, il fit les guerres de Louis XIV et Louis XV, se battit à Parme et Guastalla en 1734 et en Bohême en 1742. Ses drapeaux avaient 2 quartiers ondés, aurore et rouge, et les deux autres rouge et bleu, avec une bordure de carreaux rouges, bleus et aurores. Le Maréchal de Noailles disait de lui: Excellent régiment sur lequel on peut compter.

*Orléans-Infanterie*, 45<sup>e</sup> en 1779, ancêtre du 44<sup>e</sup> actuel, créé en 1642, fut de toutes les batailles de la royauté. Ses soldats se firent tuer si héroïquement à l'ennemi qu'un officier dit un jour à Louis XIV: «Sire, on ne vit pas vieux dans votre régiment d'Orléans.» Le col et l'habit étaient blancs, les revers et parements rouges, les boutons jaunes. Notre fourrier porte le pompon rouge et les épauettes rouges à passepoils blancs spéciales aux grenadiers (les chasseurs ayant l'épauette vert à passepoil blanc). Les 2 galons de fourrier sont en argent doublés d'écarlate. Le tambour avait l'habit rouge, les cols, revers, nids d'hirondelles et parements rouges galonnés à la livrée d'Orléans, bleu et blanc. Les retroussis, veste et culottes étaient bleus, les cercles de caisse rouges. Au-dessous des revers étaient cousues 3 boutonnières en galon bleu et blanc. Les drapeaux étaient bleu de roi et feuille morte.

*Nassau-Infanterie*, 101 en 1779, ancêtre du 96<sup>e</sup> fut levé en 1745 par le prince Guillaume de Nassau-Sarrebrück. Il fit la guerre de Succession d'Autriche et la guerre de 7 ans. Il portait l'habit bleu céleste foncé des régiments allemands avec cols, revers et parements oranges, épauettes bleues à passepoils oranges, retroussis vestes et



Régiment de Gatinais - 1779  
Frater de Chasseurs

culottes blancs. Notre sergent-major a les épaulettes vertes des chasseurs à passepoil aurore, les 2 galons de grade argent liserés orange.

Nassau avait 18 drapeaux. Le drapeau-Colonel portait dans son centre les écus, sons réunis de France et de Navarre et au-dessus la devise du régiment. « His consecro vires ». Les drapeaux d'ordonnance étaient partagés en 4 triangles par une croix blanche oblique. Au milieu de la croix brillait un soleil d'or et à l'extrémité de chaque branche, remplissant toute sa largeur, se trouvait l'écusson couronné de Nassau, au lion d'or, passant sur un champ d'azur. Les triangles supérieur et inférieur étaient bleu céleste, le supérieur portait sur un ruban blanc la devise : « Nec pluribus impar » en lettres noires. Les 2 triangles latéraux étaient de couleur orange.

*Dillon-Infanterie*, 90<sup>e</sup> en 1779, ancêtre du 87<sup>e</sup> fut formé en 1690 par Jaques II, Roi d'Angleterre, après sa chute, lorsqu'il amena en France les débris de son armée composée d'Irlandais, Anglais et Ecosais catholiques. Les drapeaux étaient rouges dans 2 carrés, noirs dans les 2 autres, avec la croix rouge bordée de blanc, une couronne d'Angleterre dans chaque carré, une harpe d'or au centre de la croix et la devise. « In hoc signo vinces », partagée entre les 4 branches de la croix. Le drapeau Colonel était blanc avec les mêmes insignes.

Un dernier mot sur les soldats suisses qui se firent si bravement tuer pour la France, sur tous les champs de bataille de l'Europe, pour l'honneur militaire et le respect de la parole donnée.

*Boccard*, 2<sup>e</sup> Suisse, 67<sup>e</sup> d'Infanterie en 1779, ancêtre du 64<sup>e</sup>, tour à tour Stuppa Brendlé, Seedorf, Boccard, Salis-Samade, fut levé en 1672. En 1779, les drapeaux portaient les couleurs des Boccard, chaque quartier ayant 7 flammes ondulées, une cramoisie au milieu, puis de chaque côté en s'éloignant, une noire, une jaune et une bleue. Le tambour a été dessiné par le Chef d'Escadron Bucquoy alors que le régiment s'appelait « Salis-Samade » dans le n° 3 de la 5<sup>e</sup> année.

*Waldner*, 5<sup>e</sup> Suisse, 72<sup>e</sup> d'Infanterie en 1779, ancêtre du 69<sup>e</sup>, fut levé en 1673 et s'appela tour à tour. Greder, d'Affry, Wittmer, Waldner et Vigier.

L'Ourson est orné d'une plaque en cuivre et d'un plumet blanc. L'habit, le col et les revers sont rouges, les épaulettes rouges à passepoils blancs, les parements, retroussis, boutons, boutonnières et galons de caporal blancs, la veste et la culotte blanches. Les quartiers des drapeaux étaient partagés en flammes ondulées vertes, blanches, noires et rouges. Les régiments suisses avaient tous 12 compagnies de 200 hommes et autant de drapeaux que de compagnies.

E. NUSSBAUM.

## L'ARMÉE ROYALE DE NORMANDIE (1795 — 1796)

(PLANCHE HORS TEXTE N<sup>o</sup> 6)

La réaction royaliste après avoir grondé en Vendée, dans l'Anjou, dans le Maine et en Bretagne, s'étendit progressivement à la Normandie au cours des années 1794 et 1795. Un gentilhomme normand, le comte Louis de Frotté, ancien officier du Colonel-Général-Infanterie, obtint à ce moment l'autorisation du comte d'Artois de venir spécialement organiser l'insurrection dans son pays d'origine; il débarqua en France en février 1795 et sous le surnom de « Blondel » parcourut le pays du Mont St-Michel aux rives de la Seine, en recrutant des partisans. L'insurrection armée éclata en juin 1795 et dura jusqu'à la pacification de juin 1796, pour reprendre en 1799.

Quels étaient les uniformes ou costumes des « Chouans » de Normandie? Il est évidemment assez difficile de retrouver des documents à ce sujet. Toutefois nous avons pu reconstituer d'après des pièces authentiques et des descriptions données par les correspondances de l'époque, quelques-uns des types principaux de l'armée de Frotté.

**1<sup>o</sup> Commandant de Division.** — C'étaient des officiers supérieurs, ayant généralement le brevet de lieutenant-colonel ou de colonel; certains étaient d'anciens officiers: le baron de Mandat, de St-Paul de Lingeard, de Marguerye, le comte de Ruays dit « Gérard », du Rosel du Manoir dit « Duhamel », etc.; d'autres des bourgeois ou des paysans: Billard de Veaux, Moulin, Picot, dit « Egorge-Bleus », ancien déserteur; ces officiers portaient généralement l'habit gris ou vert bouteille, avec collet renversé, revers et parements noirs, pantalon de même couleur basané de cuir fauve, ceinture blanche, chapeau de paysan retapé militairement avec cocarde blanche et plumet soit blanc, soit noir, soit vert et blanc. Les harnachements étaient généralement ceux de cavaliers républicains tués dans les combats.

(Références: La Sicotière — Louis de Frotté et les insurrections normandes — Portraits de Frotté et du chevalier de Mandat — Mémoires de Moulin et de Billard de Veaux, officiers de l'armée royale de Normandie.)

**2<sup>o</sup> Cavalier de Royal - Auvergne.** — Ce corps, composé de 100 déserteurs républicains passés aux Chouans, était commandé par le baron de Mandat, dit « le Balafre » un des plus braves officiers de Frotté; il était la propriété de Charles d'Auvergne, prince de Bouillon, en résidence à Jersey. L'uniforme était le suivant: veste grise, collet et parements noirs, gilet noir à la hussarde, boutons jaunes, pantalon gris garni de cuir noir; chapeau à la Henri IV avec cocarde blanche; plume noire ou blanche; carabine de dragon, paire de pistolets simples de ceinture de 8 pouces de long, pistolets d'arçon de calibre, sabre à la hussarde, espingole et poignard, soit un véritable arsenal.

(Références: lettre du baron de Mandat au Prince de Bouillon du 27 janvier 1796 et de Frotté au même, même date.)

(A suivre.)

Baron R. GROUVEL.

## PLAQUES DIVERSES

(PLANCHE SUPPLÉMENT N° 3 HORS TEXTE)

Nous donnons aujourd'hui la deuxième et dernière planche reproduisant une partie des intéressantes plaques de la collection JACQUES SCHWEBEL ayant figuré à l'exposition du *Passepoil* en 1927 à Strasbourg. Ce sont en allant de gauche à droite et de haut en bas :

- 1 — Plaque de schako dorée — Officier du 1<sup>er</sup> Génie. — Restauration.
- 2 — Plaque de schako — 2<sup>e</sup> régiment d'Artillerie de marine. — 1<sup>er</sup> Empire.
- 3 — Plaque de schako — Garde royale hollandaise. — 1<sup>er</sup> Empire.
- 4 — Plaque de schako — Voltigeur de la Garde nationale. — Ville de Tarascon. — 1830.
- 5 — Plaque de schako dorée — Officier de Voltigeurs des Légions départementales. — Restauration.
- 6 — Plaque de schako — Régiment de Hohenlohe. — Restauration.
- 7 — Plaque de schako — Ecole de Metz. — Restauration. — 1816.
- 8 — Plaque de schako dorée — Officier des Douanes royales. — 1814-1815.
- 9 — Plaque de schako — Tambour du 3<sup>e</sup> Léger. — 1806.
- 10 — Plaque de schako dorée — Officier d'Infanterie Jeune-Garde. — 1<sup>er</sup> Empire.
- 11 — Plaque de Giberne — Garde royale de Paris. — 1814-1815.

E.-L. B.

---

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

**Nécrologie.** — Nous avons eu le regret d'apprendre le décès de notre jeune collègue, M. le Lieutenant HENRI CHAMPEAUX du 39<sup>e</sup> régiment d'aviation, tué en Syrie dans un accident d'aviation. Le *Passepoil* tient à exprimer à sa famille et en particulier à son père, M. le Professeur Champeaux, de la Faculté de droit de Strasbourg, ses profondes et respectueuses condoléances.

**Attribution d'originaux.** — Comme nous l'avons annoncé dans le n° 2 de 1927, nous avons fait parvenir le dessin original d'une vignette parue dans le *Passepoil* à tous les membres qui en avaient amené deux nouveaux à la Société. Une aquarelle originale d'une de nos planches en couleurs a été également attribuée à celui de nos membres qui avait amené le plus d'adhésions en 1927. Comme le gagnant de ce concours de recrutement a été le commandant BUCQUOY, notre fondateur, une seconde aquarelle a été, sur sa demande remise, à celui arrivé second au concours, M. Victor PFISTER, commissaire général de l'exposition de 1927.

**Liste des membres.** — Ont été admis dans la Société au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 1928 comme membres actifs : MM. BRETON à Bordeaux et GAULIS à Lausanne.

---

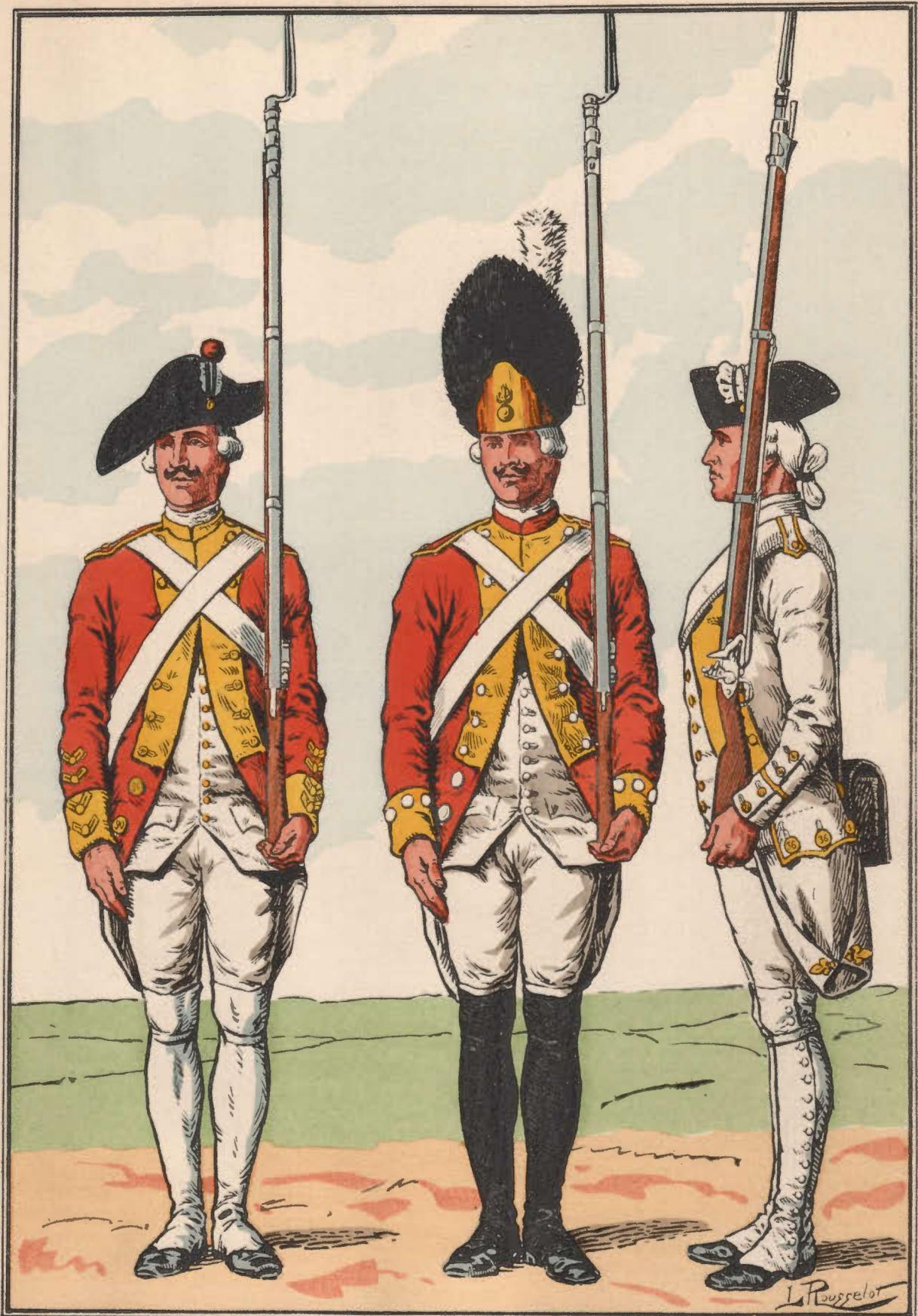
Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



PLAQUES DIVERSES DE LA COLLECTION J. SCHWEBEL A STRASBOURG  
ayant figuré à l'Exposition du Passepoil — 2<sup>e</sup> Série



INFANTERIE — RÈGLEMENT DE 1779  
DILLON, grenadier — BOCARD, grenadier — Aquitaine, fusilier



ARMÉE ROYALE DE NORMANDIE — (1795—1796)  
ESTAFETTE DE ROYAL-AUVERGNE ET COMMANDANT DE DIVISION

# LISTE DES MEMBRES

De nombreux membres du PASSEPOIL nous demandent de publier le plus tôt possible une liste à jour de leurs collègues avec indication de leurs spécialités.

Pour nous permettre de l'établir, nous vous prions de bien vouloir remplir et retourner la fiche ci-dessous avant le 15 décembre à notre secrétaire Monsieur E. NUSSBAUM, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

## Liste des membres du "Passepoil"

Dans la colonne spécialités, indiquer s'il y a lieu l'époque ou le pays auquel on s'intéresse. Les amateurs de soldats de plomb sont priés de spécifier s'il s'agit de soldats de plomb (pleins, genre français) ou de soldats d'étain (plats, genre allemand).

NOM et PRÉNOM	PROFESSION	ADRESSE (Ville, Rue, No)	SPÉCIALITÉS de collections ou de recherches, livres, gravures, coiffures, armes, boutons, etc.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PASSEPOIL

## CONVOCATION

L'assemblée générale du Passepoil pour 1928 aura lieu le dimanche 23 Septembre à 17<sup>h</sup> 30 au Musée du Souvenir chez Monsieur FRITZ KIEFFER, 1, allée de la Robertsau.

### ORDRE DU JOUR:

- 1) Situation financière;
- 2) Modifications aux statuts;
- 3) Election de 2 membres du comité;
- 4) Divers.

Pour le Comité:

Le Président

G. SCHWEITZER

# MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6<sup>e</sup>

## ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,  
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

Les

# UNIFORMES DU PREMIER EMPIRE

Trois mille Cartes documentaires publiées sous la direction du

**Commandant E.-L. BUCQUOY** \* ✕ ol. Ⓞ

Docteur (Lettres) de l'Université de Nancy

Membre de la « Sabretache », Directeur du « Passepoil »

8 séries nouvelles viennent de paraître (N<sup>os</sup> 162 à 169)

- 162 et 163 — Le 3<sup>e</sup> Régiment de Grenadiers de la Garde (Hollandais)
- 164 et 165 — Les Chevaux-légers du duc d'Arenberg et le 27<sup>e</sup> Chasseurs à cheval
- 166 — Le Bataillon Valaisan et les Gardes d'Honneur de Neuchâtel
- 167 — Les Flanqueurs de la Garde
- 168 — Les Pupilles de la Garde
- 169 — Le 2<sup>e</sup> Régiment de Hussards (complément)

Prix de chaque Série de 8 planches en couleurs . . . 8 fr. 00

et une plaquette de texte au prix de . . . . . 2 fr. 00

TREUTTEL & WURTZ, éditeur, dépositaire, 31, rue des Hallebardes, Strasbourg

Remise de 10% à MM. les Membres du Passepoil

# SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

---

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin.

---

## COMITÉ ACTIF

**G. SCHWEITZER**

(Président)

**Commandant E.-L. BUCQUOY**

(Fondateur)

**V. HUEN**

(Vice-Président)

**Fritz KIEFFER**

(Imprimeur du Bulletin)

**Médecin-Principal FERRON**

**E. NUSSBAUM**

(Secrétaire)

**Capitaine BOUTMY**

**H. BRETEGNIER**

**Capitaine DARBOU**

---

8° ANNÉE — N° 4

JUILLET-AOUT 1928

# LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ  
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES  
(paraissant 6 fois par an)

---



STRASBOURG  
IMPRIMERIE ALSACIENNE  
19, Rue Thomann.

Kupff  
Kall. P.

## SOMMAIRE DU N° 4

---

— Les Régiments Suisses de la Garde Royale (1816-1830), par le Capitaine DARBOU	49
— Les Gardes d'Honneur à cheval du Royaume d'Italie (1804-1805), par ITALO CENNI et le Commandant E.-L. BUCQUOY, avec une planche en couleurs hors texte N° 8 de ITALO CENNI.....	53
— Bibliographie, par le Capitaine BOUTMY, E.-L. B. et H. D.....	55
— Echos et Nouvelles, par le Commandant E.-L. BUCQUOY et H. DEFONTAINE....	57
— Le Régiment Colonel-Général 1786, par E. NUSSBAUM, avec une planche en couleurs hors texte N° 7 de V. HUEN .....	61
— A propos de mitres, par le Commandant E.-L. BUCQUOY .....	63
— Bulletin de la Société .....	64

---

# LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

### Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1928 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande .....	50 fr.	60 fr.
Recommandé .....	57 »	68 »
Avec envoi sous tube .....	55 »	64 »
Avec envoi sous tube recommandé .....	62 »	72 »

Les années 1921, 1923, 1924, 1925, 1926 et 1927 du *Passepoil* sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque. L'année 1922 est épuisée.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**  
Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,  
**M. le Commandant Bucquoy, 20<sup>bis</sup>, Quai de Dampierre, Troyes.**

## LES RÉGIMENTS SUISSES DE LA GARDE ROYALE (1816—1830)

(Suite de l'article paru dans le N° 3 page 33)

Ce schako est surmonté d'un plumet blanc, muni au bas soit d'une tulipe dorée ou argentée, soit (surtout au début) d'une olive à la couleur du bataillon.

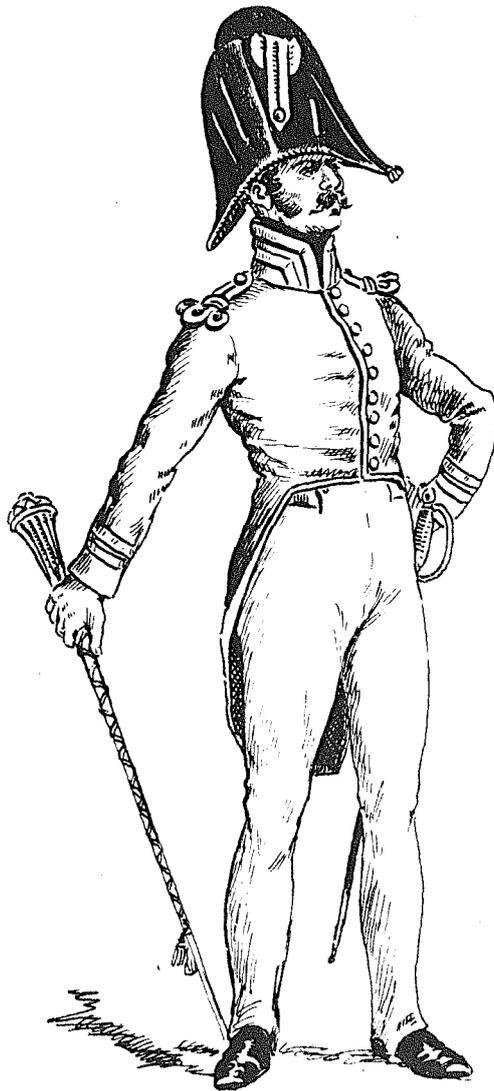
Les officiers de grenadiers portent un bonnet à poil semblable à celui des officiers de grenadiers des régiments français : la plaque est dorée, la grenade du calot est brodée en argent, le cordon et le gland sont en argent ; plumet blanc.

Le bonnet de police est semblable à celui de la troupe, mais avec l'ornement et le gland en argent.

Le chapeau a la ganse de cocarde en argent, ainsi que les glands dans les cornes et les brides ; ces derniers ornements ne sont portés que par les officiers de grenadiers et ceux de l'état-major. Le chapeau du colonel est orné de plumes noires dans les cornes.

Pour cette période, nous ne connaissons malheureusement pas de représentation des officiers montés. Il est probable qu'ils portaient la botte du modèle général comme les autres officiers. Nous n'avons pas de précisions sur les particularités du harnachement.

Le hausse-col porté par tous les officiers était doré, orné des armes de



8<sup>e</sup> Régiment — Mai 1816

Tambour-Major — petite tenue

(Livre d'ordres du corps)

Chapeau à ganses et cordonnets d'argent. Habit bleu uni ; galons trèfles et boutons argent. Pantalon gris. Canne à pomme dorée, chaîne et bout argent. Epée dorée.

France par-dessus 4 drapeaux croisés, le tout en argent. Tous les officiers portaient l'épée au moyen d'un porte-épée placé sous l'habit ; ceux de grenadiers et probablement ceux de voltigeurs portaient le sabre. Sabre et épée se portent généralement sans dragonne. Gants blancs ou jaunes (1).

*Sapeurs.* — Nous avons peu de détails sur les sapeurs qui ont été rarement représentés. Valmont, dans le texte de son manuscrit, renvoie à un sapeur des régiments français qu'il a dessiné, ajoutant que ceux des Suisses avaient un uniforme analogue. C'est d'après ces indications et d'après une estampe contemporaine que M. Boisselier a établi le dessin en noir donnant la tenue du sapeur du 8<sup>e</sup> suisse.

*Tambour-Major.* — Un remarquable article de M. Cottureau, page 87 de la 8<sup>e</sup> année de la Giberne, a traité la question des tambours-majors des Suisses de la Garde, ce qui nous dispense d'entrer dans le détail de cette question.

Le tambour-major du 7<sup>e</sup> régiment est du reste représenté, d'après Valmont, par la planche en couleurs de M. Boisselier dans le n° 6 du Possepoil, année 1927. Cette tenue doit dater du début de la Restauration ; elle dut être remplacée, vers 1818, par celle qu'a donnée la Giberne, sous la signature de Roger Roux d'après une estampe de l'époque et dont nous donnons ci-après une description sommaire : Colback noir avec cordon en argent fixé sur le devant à la tulipe du plumet d'où pend un gland en argent ; flamme de colback amarante brodée en argent sur les coutures, avec gland en argent ; large plumet blanc au-dessus d'un double étage de plumes d'autruche, alternativement blanches et amarantes, tulipe de plumet dorée. Habit bleu à collet du fond que borde en haut, en bas et par devant un galon d'argent ; 9 boutons en argent au devant de l'habit, avec macarons et floches à l'extrémité ; galon d'argent aux coutures des manches ; 3 galons de grade en argent posés en pointe sur les manches ;

---

(1) *Iconographie.* 6. Officier de fusiliers, 2<sup>e</sup> Rgt. (Genty). V. le dessin en noir de M. Boisselier. Il existe avec double variante : dans l'une le plumet est entièrement blanc ; le parement bleu avec patte rouge lisérée de bleu ; dans l'autre, il y a au bas du plumet une petite zone rouge, le parement et sa patte sont rouges lisérés de bleu.

Officier porte-drapeau, 1<sup>er</sup> Rgt. (Valmont). Schako noir, orné d'une plaque et de jugulaires dorées, avec tête de lion d'attache de jugulaire ; cercle de visière doré ; cordon en argent orné de 2 plaques à glands ; plumet blanc avec olive bleue portant le N° 2 en or. Habit écarlate ; collet, revers et parement bleus, patte de parement écarlate lisérée de bleu et coupée carrée ; 7 boutons en argent à chaque revers ; retroussis blancs ; épaulettes d'argent. Pantalon blanc porté dans des bottes coupées au-dessous du genou. Hausse-col doré avec ornement argent. Epée. Banderolle porte-drapeau en buffle blanc.

Officier de grenadiers, 2<sup>e</sup> Rgt. (Valmont), vu de dos. — Bonnet à poil, cordon argent, calot écarlate à grenade argent. Plumet blanc. Habit écarlate, collet du fond ; retroussis blancs ornés d'une grenade en argent brodée sur drap rouge ; poche en long lisérée de bleu et ornée de boutons en argent. Pantalon blanc porté dans des bottes coupées sous le genou. Epée portée au moyen d'un porte-épée noir placé sous l'habit.

grosses épaulettes d'argent. Culotte amarante avec galon double en argent à la partie médiane antérieure et nœud hongrois en argent sur chaque cuisse. Bottes hongroises bordées d'un triple galon d'argent, avec gland en argent. Gants noirs à crispins, la manchette bordée d'un galon d'argent double. Baudrier amarante, bordé d'un galon d'argent dentelé et de franges d'argent, orné de broderies d'argent et d'une plaque dorée en forme d'écusson portant les armes de France ciselées et 2 petites baguettes en ébène, au-dessus, un second écusson plus petit, également doré et portant le chiffre royal. Sabre d'un modèle spécial tout doré ; l'écusson de support, fixé au baudrier, est recouvert en drap amarante, frangé d'argent et porte brodées les armes de France en argent.

Quant au tambour-major du 8<sup>e</sup> Suisse, nous avons trouvé sa tenue dans un dessin de la collection Ch. L., que M. Boisselier a reproduit en noir. A remarquer la couleur distinctive, laquelle étant le bleu foncé sur l'habit rouge de la troupe, est remplacée sur l'habit bleu du tambour-major par du drap blanc, combinaison que l'on retrouve parfois pour la tête de colonne des 10 premières légions départementales à couleur distinctive également bleu foncé.

La petite tenue du tambour-major a été représentée en noir par M. Boisselier d'après le livre d'ordres du 8<sup>e</sup> régiment suisse (1).

*Tambours.* — De 1816 à 1818, les tambours des Suisses ont certainement porté l'habit, en quelque sorte réglementaire, qu'arboraient également les tambours des Légions départementales et des régiments français de la Garde, et que Malet a représenté pour

(1) Une planche de la collection Canu, dont un exemplaire existe à la Bibliothèque Nationale, donne un tambour-major de la Garde Royale, sans indication de régiment, que l'on considère parfois comme appartenant aux Suisses. Il porte un colback noir avec cordon en argent ; flamme rose foncée (ou amarante) à liséré et gland en argent ; plumet blanc au-dessus de plumes d'autruche alternativement blanches et roses, tulipe en argent. Habit bleu foncé, collet bleu avec double galon argent ; revers formant plastron, en drap rose, avec 6 boutonniers horizontales en argent de chaque côté terminées vers le milieu des revers par des macarons à floches ; parements roses, en botte, bordés d'argent avec 2 boutons sur le galon auxquels correspondent des boutonniers disposées verticalement sur le parement et semblables à celles des revers ; retroussis roses ; galon d'argent aux coutures des manches et en bordure des retroussis. Grosses épaulettes d'argent. Pantalon rose orné d'une tresse en argent sur la couture et de nœuds hongrois sur les cuisses, les uns et les autres très ornés. Petites bottes noires à la hongroise, bordées d'un galon dentelé en argent et ornées d'un gland de même. Baudrier rose, à moitié recouvert par un double galon d'argent, avec plaque porte-baguettes ovale argentée. Sabre en forme de glaive, tout doré. Canne à pomme et chaînette en argent. Gants noirs à crispins.

Ce tambour-major, avec son habit à revers, fait effectivement songer aux Suisses, surtout si l'on admet que la couleur distinctive est plutôt amarante que rose, et dans ce cas il serait assez « analogue au tambour-major de la Giberne ». Seulement la planche de Canu présente à l'arrière plan des grenadiers en habit bleu à distinctive rose qui sont nettement du 2<sup>e</sup> Rgt. français, et n'ont rien de commun avec des Suisses. C'est pour ce motif que nous préférons attribuer ce tambour-major au 2<sup>e</sup> Rgt. français de la Garde plutôt qu'à un régiment suisse.



8<sup>e</sup> Régiment — 1816  
Tambour-maître — grande tenue

(Livre d'ordres du corps)

Flamme de colback écarlate garnie en argent. Plumet blanc. Habit collet, patte de parement bleu de roi; parements écarlates; retroussis blancs. Galons du collet et du parement et fleurs de lys des retroussis en argent. Galon blanc et cramois à la taille et sur les bras. Liséré des poches écarlate; boutons blancs aux poches. Epaulettes blanc et argent. Pantalon blanc. Baudrier blanc. Canne à pomme argentée.

la tenue de ce tambour a été reproduite en noir par M. Boisselier: il appartient, croyons-nous, au 2<sup>e</sup> Suisse.

(A suivre.)

les tambours du 1<sup>er</sup> Régiment français. Cet habit est bleu foncé, ayant la couleur distinctive disposée comme pour la troupe, mais en remplaçant le rouge par le bleu et vice versa, les retroussis blancs; il boutonne droit sans revers par 9 boutons, avec 5 doubles boutonniers en galon à la livrée royale disposées de 2 en 2 boutons; 7 chevrons sur les manches et écusson à la taille en même galon; épaulettes de la compagnie. C'est un tambour de cette époque, appartenant au 2<sup>e</sup> Suisse, que Valmont a représenté de dos et qui a été reproduit dans sa planche en couleurs par M. Boisselier. A noter que Valmont lui attribue un galon de livrée au collet, ce qui n'est pas certain.

En 1818, d'après Bardin, les tambours des régiments d'infanterie de la Garde ont pris l'habit coupé comme celui de la troupe, à fond bleu foncé, avec galons de livrée en chevrons sur les manches et à la taille. Pour les Suisses, comme conséquence, cet habit doit comporter des revers bleus avec boutonniers en fil blanc. C'est en effet un tambour de ce genre que représente une planche contemporaine, d'attribution imprécise, peut-être de Martinet ou de Canu, que nous a communiquée M. Nussbaum; la

Capitaine DARBOU.

## LES GARDES D'HONNEUR A CHEVAL DU ROYAUME D'ITALIE

### 1805—1814

(PLANCHE HORS TEXTE EN COULEURS N° 8)

L'iconographie des uniformes de la petite et courageuse armée italienne qui, sous la conduite du Vice-Roi Eugène, a partagé la gloire de la Grande Armée, est assez riche.

Nous avons avant tout les cinq gravures en couleur peintes par Jacosi pour l'ouvrage de Zanolli sur les milices cisalpines et italiennes sur lesquelles sont représentés presque tous les corps de troupes à des époques variées. Ensuite deux planches du même genre se trouvent au musée du « *Risorgimento* » de Milan représentant l'une l'infanterie et l'autre la cavalerie du Royaume d'Italie en 1812. Dans ce même musée se trouvent encore d'autres planches, gravures et documents consacrés aux types militaires du temps. Enfin nous avons le fameux album « *Voyage pittoresque* » du peintre Albert Adam qui fut attaché à l'Etat-Major du prince Eugène pendant la campagne de Russie. Tout ce matériel iconographique malgré les inexactitudes habituelles dues surtout à la négligence et à l'ignorance du peintre, confirme la précieuse collection des décrets royaux conservés dans les archives royales de l'Etat de Milan à peu près au complet.

Le corps des gardes d'honneur locaux à pied et à cheval fut constitué à Milan le 10 avril 1805, et son uniforme déterminé le 20 juin suivant. Il y eut d'abord 4 compagnies : Milan, Brescia, Bologne et Romagne. En 1807 une cinquième compagnie fut formée à Venise, puis celle de Milan se divisa en trois et celle de Bologne en deux. Les uniformes, variés au début, devinrent vert foncé à une époque que nous ne pouvons déterminer, et à ce moment le casque remplaça le chapeau.



Casque des Gardes d'honneur à cheval  
du royaume d'Italie - 1812

Il semble qu'en 1812 les 3 compagnies de Milan furent à nouveau fondues en une seule sous l'uniforme vert à revers roses et qu'elles subsistèrent ainsi jusqu'au 11 janvier 1813. A ce moment, après la mort des 5 commandants de compagnie (le comte Gaëtano Bataglia commandant la compagnie de Milan était mort près de Smolensk

le 12 avril 1812) et la réduction des effectifs à quelques cavaliers, Napoléon décréta que tous les officiers et soldats des Gardes d'Honneur du Royaume d'Italie qui avaient fait la campagne passeraient comme officiers dans différents régiments et que les dépôts des 5 compagnies formeraient une seule compagnie commandée par le premier capitaine de la garde royale.

Notre planche en couleurs représente 2 gardes d'honneur, l'un en petite tenue, l'autre en « grande tenue de campagne ».

ITALO CENNI.

---

Dans mon ouvrage sur les Gardes d'Honneur du 1<sup>er</sup> Empire j'ai donné sur l'uniforme de ceux du Royaume d'Italie une description assez complète d'après Zanoli, Albert Adam et Knoëtel. La planche du maître Cenni que l'on trouvera dans ce numéro donne bien dans un pittoresque décor l'aspect général de ces gardes d'honneur italiens au cours de la campagne de 1812 ; mais elle présente sur certains détails des nouveautés et des incertitudes sur lesquelles je crois devoir attirer l'attention de nos collègues du « Passepoil ».

1<sup>o</sup> M. Cenni n'a pas dessiné sur les parements et les revers de son garde les boutonnières en galon blanc qu'on a coutume d'y voir. Les dessins d'Albert Adam nous les donnent cependant à part peut-être 2 ou 3 planches. M. Cenni prétend que ces ornements n'ont existé que dans la première tenue (1805-1806) mais que après 1807 on ne les trouve plus sur les planches de l'époque que pour les officiers seulement.

2<sup>o</sup> L'aiguillette, portée couramment par les officiers n'était portée qu'exceptionnellement par la troupe en grande tenue. Albert Adam la donne surtout à des gardes en faction à la porte du logement du vice-roi. Leur présence explique cette expression de « grande tenue de campagne » que M. Cenni emploie à la fin de son article. D'après lui il résulterait de l'ensemble des documents italiens que ces aiguillettes étaient portées par la troupe comme par les officiers.

3<sup>o</sup> M. Cenni avait peint en rouge les retroussis de l'habit. J'ai cru sur ce point devoir prendre sur moi de les faire peindre en rose, car il me paraît absolument inadmissible jusqu'à preuve du contraire que les revers et les retroussis d'un même habit puissent être de distinctives différentes. Les exemplaires de Zanoli que je connais les donnent rose.

4<sup>o</sup> Pour la redingote nous ne connaissions jusqu'ici que celle donnée par Albert Adam à ses officiers avec sa petite rotonde galonnée d'argent. Quant à sa couleur on l'admet généralement verte en se basant sur le manuscrit de Freiberg utilisé par Knoëtel. M. Cenni m'écrit que d'après les dessins du temps qu'il a pu consulter à Milan, la capote de couleur grise était portée par toute la troupe.

5° La question de la doublure du manteau est très controversée. On indique habituellement le manteau avec les devants parementés de couleur distinctive. M. Cenni s'appuyant sur ce que le fond du manteau paraît de couleur foncée sur les gravures le croit doublé de vert. Les gravures d'Albert Adam donnent l'envers du manteau indiscutablement blanc. Comme il est en somme le seul témoin oculaire, c'est à ses planches que nous nous en sommes rapportés.

6° Sur le dessin de M. Cenni la position de la tête masque l'aigle formant crinier qui est la caractéristique la plus curieuse de ce casque. Nous en donnons ci-contre un dessin d'après un casque vu il y a quelques années dans une vente et qui, en raison de l'ornementation du bandeau semble, être un casque d'officier. M. Cenni signale que dans certains dessins du temps on trouve également le casque bordé de peau de léopard.

7° Enfin nous signalons que Albert Adam et Knoëtel ont donné la selle à chaperons, celle-ci étant seulement quelquefois recouverte en partie d'un siège en peau d'agneau noir.

En résumé la planche de M. Cenni nous apporte sur l'uniforme de ces gardes d'honneur quelques notions nouvelles. Je regrette que sur ces points notre aimable collègue n'ait pas pu m'indiquer de sources plus précises que « una stampa del tempo » et personnellement je crois préférable de m'en tenir aux types résultant des documents contemporains d'Albert Adam et de Zanoli.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Un Régiment Rhénan sous Napoléon Premier.** — Tel est le titre de la très belle étude que le Lieutenant-Colonel Thomas de l'armée belge vient de faire paraître à l'imprimerie Vaillant-Carmanne à Liège. C'est l'historique du régiment de cavalerie du Grand-Duché de Berg.

La Correspondance de Napoléon, les mémoires de l'époque, les archives de la guerre, l'historique du 11<sup>e</sup> hussards allemand, descendant direct de ces chevaux légers ; tout ce qui a trait à ce beau corps a été étudié et l'on ne peut qu'applaudir à la conclusion du colonel Thomas : « Il est certain que ce régiment composé tant en officiers qu'en soldats, d'éléments hétérogènes, médiocres même, s'est conduit d'une façon brillante surtout en Espagne, et méritait l'honneur d'être attaché à la Garde Impériale ». L'ouvrage, luxueusement présenté est illustré de 6 superbes aquarelles de M. Benigni et il semble qu'après cet excellent ouvrage, la question des uniformes du corps soit entièrement liquidée. Capitaine BOUTMY.

**La Revue de la Gendarmerie.** — La disparition de *la Revue d'histoire et d'Etat-major*, due à la grande guerre, a donné naissance à des revues nouvelles, ce qui fait que chaque arme spéciale ou service a bientôt la sienne. La *Revue de la gendarmerie*, la dernière en date publiée à l'imprimerie Lavauzelle arrive au bout de sa première année d'existence. Son dernier numéro contient en particulier une série de notes du Général Plique sur l'histoire des Compagnies de maréchaussée et une intéressante étude illustrée du capitaine Naudin sur la gendarmerie à cheval du Canada. *La Revue d'artillerie* : Nous y signalons la fin de la substantielle étude de M. l'Officier d'administration Baron sur les gardes d'artillerie aujourd'hui officiers d'administration du service de l'artillerie. Capitaine BOUTMY.

**Le Roi de Rome (1810-1815)**, par Edouard Driault ; un beau volume in-8<sup>o</sup> carré de 180 pages, 12 planches hors texte. Edition Albert Morancé.

Ce n'est pas ici le duc de Reichstadt sous l'habit blanc de colonel autrichien. Ce n'est pas l'Aiglon en cage. C'est le Roi de Rome, c'est-à-dire l'explication de ce nom : comment Napoléon a été amené à reprendre les trônes qu'il avait confiés à ses frères, comment il a repris au pape la souveraineté de Rome qui appartenait aux Césars romains ; comment il a préparé, au nom du Roi de Rome, le couronnement de l'édifice impérial, Palais du Roi de Rome à Chaillot, Palais Impérial au Quirinal de Rome ; comment il voulut, dans la dixième année de son règne, couronner le Roi de Rome en l'église Saint-Pierre de Rome, ... et comment, forcé d'abdiquer, il essaya de sauver les conquêtes de la Révolution en laissant l'Empire au Roi de Rome sous les plis du drapeau tricolore : — le Roi de Rome petit Dauphin de la Révolution. E.-I. B.

**Divers.** — Dans *l'Illustration* du 28 juillet, M. Ch. BUTTIN publie un article de 4 pages, d'une érudition consommée, orné de magnifiques reproductions de la collection PAUILLAC, la plus belle collection particulière du monde, en armes et armures médiévales. En outre, le même périodique publie 4 superbes pages en couleurs à propos du «Tournoi de Carcassonne», merveilleuse reconstitution de l'époque de Charles IX, que M. le Président de la République est venu honorer de sa présence. — Quelles conversations purent s'échanger chemin faisant, en décembre 1812, de Smorgoni aux Tuileries, entre Napoléon et Caulaincourt? M. le duc de la FORCE nous l'apprend enfin dans la *Revue des Deux-Mondes* en publiant les notes inédites de Caulaincourt, duc de Vicence. En vérité, on ne pouvait souhaiter plus passionnant addendum posthume au *Mémorial*. — *Armes et armures anciennes du Musée de l'Armée*, tome II. Armes offensives du XIV<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> et souvenirs historiques les plus précieux. 1 vol. in-4<sup>o</sup>, 69 pl. dont 2 en coul., prix : 300 frs. (au Musée). — *Marches historiques, chants et chansons des soldats de France*, 40 marches et 120 chansons. En souscr. à 175 frs. chez Gay et Teuton, 1, Bld. Poissonnière. — *Souvenirs authentiques de Napoléon I<sup>er</sup> conservés au Musée de l'Armée*, par J. Vacquier, secrétaire-trésorier de la Société des Amis du Musée, 1 vol. in-8<sup>o</sup> : 12 frs. (au Musée). H. D.

## ECHOS ET NOUVELLES

### Une magnifique reconstitution historique à Fontainebleau.

La Société de préparation militaire « La Patriote » de Fontainebleau organise chaque été dans la carrière de l'École d'application, à l'ombre des bois de la magnifique et légendaire forêt, une très belle fête qui comporte à côté des concours sportifs, une reconstitution historique dont le thème est choisi parmi les événements intéressant l'histoire de Fontainebleau ou l'histoire des uniformes de l'armée française. En 1926 c'était : « Napoléon et ses cavaliers » dont nous avons donné dans notre n° 6 d'intéressantes reproductions. En 1927 c'était : « Napoléon reçoit à Fontainebleau l'ambassadeur d'Autriche ». Avec de tels précédents le comité de « La Patriote » se trouvait assez embarrassé de trouver un thème nouveau



Fête de « La Patriote » à Fontainebleau le 2 Septembre 1928.  
Un des groupes d'étendards des « Corps francs » sous Louis XV.

pour la fête de 1928. Après bien des recherches il adopta celui proposé par M. Prost, directeur technique de « La Patriote » et grand organisateur de ces fêtes : « Louis XV reçoit à Fontainebleau le roi Christian VII de Danemark en 1768 ».

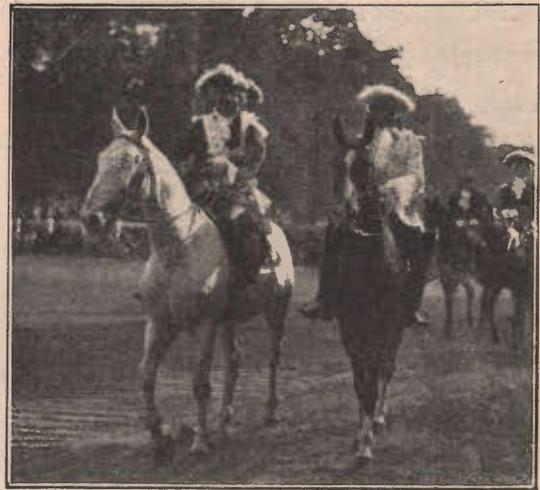
La fête eut lieu le 2 septembre favorisée par un temps splendide et sous la présidence de M. le Général Rampont, commandant la 5<sup>e</sup> région. Autour de lui avaient pris place : M. le Médecin-Commandant de réserve Dupont, président de « La Patriote », M. le L<sup>t</sup>-Colonel com.

mandant l'artillerie de la 5<sup>e</sup> D. C., M. Georges d'Esparbès, conservateur du musée de Fontainebleau, moi-même en qualité de Directeur du « Passepoil » etc.... Une foule de spectateurs évaluée à 20.000 personnes se pressait aux tribunes ou contre les barrières de la grande carrière.

Le spectacle comportait d'abord un retour de chasse, pour lequel les tableaux d'Oudry que possède le palais de Fontainebleau avaient fourni une précieuse documentation. Après la meute, les valets porteurs du cerf et les piqueurs, s'avancent Louis XV et le roi Christian VII suivis d'une nombreuse escorte de seigneurs, d'officiers et de dames de la cour, tous à cheval. Après avoir mis pied à terre le roi se rend au devant de Madame Dubarry <sup>(1)</sup> qui vient en chaise à porteurs entourée d'un essaim de charmantes marquises. La cour prend place sous



La fête de « La Patriote » à Fontainebleau le 2 septembre 1928.  
Louis XV et Madame Dubarry.



Louis XV et le roi Christian VII.

une tente décorée des armes de France, dressée en face de la tribune d'honneur, et les divertissements commencent : fête champêtre au cours de laquelle Vestris et La Guimard venus de l'Opéra évoluent au milieu d'un délicieux corps de ballet composé des jeunes filles du cours de rythmique de « La Patriote » ; divertissements équestres où huit cavaliers et huit écuyères (marquis et marquises), élèves du manège Dupoiron, donnent sous la direction de leur Maître une haute idée de ce que pouvait être la belle équitation de l'Ancien Régime. Trois pelotons d'infanterie : l'un de « Gardes Françaises », l'autre de « Royal-la-Marine », le troisième de « Royal Italien » encadraient ces évolutions.

Mais le clou du spectacle fut le carrousel qui le clôtura, magnifiquement présenté par M. le lieutenant de réserve Rollin, instructeur en chef de l'escadron de « La Patriote », mon-

(1) Je dis bien Madame Dubarry, et non Madame de Pompadour, comme l'ont indiqué par erreur la plupart des journaux ou revues qui ont relaté la fête. En 1768 Madame de Pompadour était morte depuis 4 ans.

tant sous l'uniforme de Mestre de camp de « Condé Cavalerie » (1) un superbe pur-sang bai parfaitement mis au « passage ». Voici d'abord une fanfare en habits rouges, quarante trompettes du régiment « Colonel Général » 1758, précédés du timbalier et du tambour à cheval du corps ; puis un Etat-Major d'officiers à cheval de toutes armes et de tous grades. Quatre pelotons suivent : l'un de gendarmes de la garde (habit rouge et parements noirs galonnés d'or), le second de mousquetaires (habit rouge, soubreveste bleue, galons d'argent), le troisième de « Royal Pologne » (habit bleu galonné de blanc sur la cuirasse et bonnet de poil), le quatrième de dragons (habit vert et casque). Entre les pelotons prennent place six étendards (avec leur garde) de différents corps francs qui constituent une des particularités les plus intéressantes de l'uniforme de cette époque : les Volontaires de La Morlière à l'habit marron, les Chasseurs de Fischer au dolman vert, les Volontaires bretons au dolman bleu, la Légion de Hainaut à l'habit bleu, les Volontaires-guides et les Volontaires d'Austrasie.

Ce fut pour les amateurs d'uniformes un régal sans précédent que d'admirer l'exactitude de ces reconstitutions poussées dans tous les détails. Les casques sans visière et à turban épais, les équipages de selles aux curieux galons de livrée, les habits aux boutonniers galonnés, les flammes de trompettes, les étendards étaient très fidèlement reproduits. L'armement avait été assuré avec le plus grand soin, et les épées wallonnes des gendarmes étaient aussi authentiques que les sabres modèle 1750 des dragons. Tout cela n'avait aucun rapport avec les reconstitutions que nous avons vues au cinéma ; c'était toute la cavalerie de Louis XV sortie vivante des pages de l'album de Mouillard. Et pendant plus d'une heure, ces 150 cavaliers évoluèrent, alternant les figures du carrousel avec les mouvements aux grandes allures à travers l'immense carrière, pour finir par une chevauchée épique où les braves enthousiastes des spectateurs empoignés couvrirent bientôt les hurlements des figurants tout à fait enivrés par la gloire de leur rôle, vision magnifique qui dut ravir Georges d'Esparbès en lui montrant réalisées les plus héroïques pages de sa « Guerre en dentelles ».

Aussi ne puis-je que renouveler à mon collègue et ami le Docteur Dupont et à M. Prost cheville ouvrière de cette splendide journée les félicitations très chaudes que je leur adressais il y a 2 ans et les remercier de m'avoir convié à ce spectacle qui, par le soin de la reconstitution des uniformes comme par la vibrante allure de ses exécutants, est incontestablement le plus beau du genre qu'il m'ait été donné de voir jusqu'à ce jour.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

---

(1) En raison d'une difficulté d'exécution de certains uniformes portés en 1768, les uniformes présentés étaient tous rigoureusement de la période 1757-1762.

**Une Exposition de Soldats peints à Strasbourg.** — Le gros succès remporté il y a quelques années par l'exposition de petits soldats faite à la mairie de Strasbourg, a engagé M. Fritz Kieffer à renouveler l'expérience. C'est en l'honneur du doyen des collectionneurs alsaciens, M. Paul Schmid, notre collègue du Passepoil dont on fêtait cette année le 90<sup>e</sup> anniversaire, qu'a été faite cette exposition, placée cette fois au domicile même de M. Kieffer. Du même coup les visiteurs qui n'ont cessé d'affluer à l'Avenue de la Robertsau ont pu admirer à côté des mannequins et des richesses connues du Musée du Souvenir, les rangées interminables des petits soldats de carton, depuis les simples Silbermann collés à leur sortie de l'imprimerie, jusqu'aux artistiques silhouettes gouachées des Tanconville, des Schneider, des Klaenschi, etc. Toute l'armée française de 1790 à 1870 est là, avec ses têtes de colonnes étincelantes, ses états-majors chamarés, ses bataillons au «*garde-à-vous*» flanqués de leurs compagnies d'élite, ses cavaliers aux couleurs éclatantes et aux coiffures variées. Et l'aimable accueil de M. Fritz Kieffer, cicerone averti, double pour ceux de nos collègues du Passepoil qui sont allés voir ces merveilles, l'attrait de la visite. E.-L. BUCQUOY.

**Au Musée de l'Armée.** — A la dernière assemblée générale de la Société des Amis du Musée de l'Armée, M. le Colonel Pol Payard, sous-directeur du Musée, a exposé d'une manière très intéressante la façon dont le musée a conquis son autonomie financière et se trouve actuellement doté d'un budget qui a permis des améliorations notables. Les recettes des entrées du musée qui en 1927 ont atteint 875.000 francs, et qui cette année vont arriver au million, ouvrent pour le musée une ère nouvelle pleine de promesses et de réalisations certaines. H. DEFONTAINE.

**Un curieux Document.** — A l'occasion d'une étude sur le liégeois J. P. RANSONNET, publiée dans le *Carnet de la fourragère belge*, l'auteur, M. le Ct And. LASSERAY, publie l'inédit arrêté ministériel du 18 pluviôse an II (6 février 1794), confirmant la nomination provisoire au grade de général de brigade par les représentants du peuple aux armées de RANSONNET, BONAPARTE, CARTIER et MOREAU, Cartier seul étant nommé à titre définitif. Détail qui ne manque pas de saveur, le plus ignoré de l'administration centrale (6<sup>e</sup> division, bureau des officiers généraux) est le citoyen Bonaparte dont le nom est, à propos, singulièrement estropié : «*BUANA PARTÉ*» (*sic*). Qui plus est, le ministre (BOUCHOTTE) se demande ce qu'a pu devenir, après la prise de Toulon (Port-de-la-Montagne), ce personnage au vocable étrange «*nommé provisoirement par les représentants du peuple à l'armée devant le port de la Montagne*», aussi écrit-il, en marge, cette question : «*A quelle armée? Est-ce aux Pyrénées ou à l'armée d'Italie?*». Pauvre Bouchotte ! Lorsque *Buana parté* sera devenu Napoléon I<sup>er</sup>, il ignorera à son tour l'ancien ministre de la Guerre qui, jusqu'à la fin de ses jours, demeurera colonel !

**Divers.** — Une collection d'autographes de Napoléon a été découverte à la bibliothèque de Cracovie. — Par décret, le musée de la Légion d'Honneur est autorisé à accepter une nouvelle donation de 200.000 frs. du généreux américain M. Edward Tuck, aux fins d'en affecter les revenus à l'entretien du musée. H. DEFONTAINE.

## RÉGIMENT COLONEL-GÉNÉRAL - 1786

(PLANCHE HORS TEXTE N° 7)

Le 5 avril 1780, Louis XVI rétablit la charge de Colonel-Général de l'Infanterie française et étrangère en faveur du Prince de Condé. Picardie, alors en garnison à Bordeaux, en sa qualité de plus vieux corps d'infanterie, devint la propriété du Colonel-Général et fut chargé de la garde de son drapeau. Il troqua son vieux nom de guerre qu'il promenait glorieusement depuis 1569 sur tous les champs de bataille de l'Europe, contre celui de Colonel-Général, et Provence-Infanterie prit le nom de Picardie. La compagnie qui portait le drapeau blanc du Colonel-Général prit le nom de Compagnie-Générale et fut augmentée d'un enseigne ayant rang de capitaine. Chaque compagnie de fusiliers put avoir 2 sous-lieutenants surnuméraires sans appointements. Seul de tous les régiments, Colonel-Général eut 3 drapeaux, le drapeau Colonel tout blanc, les 2 autres drapeaux rouges, mouchetés de fleurs de lys en or, coupés par une grande croix blanche avec la fière devise du Régiment « Praeteriti fides exemplumque futuri ». A chaque drapeau flottait, comme signe de ralliement au milieu des combats, la cravatte blanche, insigne des troupes royales depuis la bataille de Fleurus en 1690. Malgré la suppression de la charge du Colonel-Général en 1788, le régiment garda son nom. Mais la Révolution devait supprimer brutalement, sous prétexte d'égalité, toutes nos vieilles traditions militaires. Le 25 mai 1790, Colonel-Général prenait la cocarde tricolore, le 22 octobre la cravatte tricolore remplaçait la cravatte blanche aux vieux drapeaux royaux. Le 1<sup>er</sup> janvier 1791 le régiment perdit jusqu'à son nom et ne fut plus que le *Premier d'Infanterie* ; enfin le règlement du 1<sup>er</sup> avril 1791 lui donna la même tenue blanche que portaient les autres fantassins, à distinctive noire. Le 24 juin 1791, les officiers du régiment, alors en garnison à Dunkerque, préférant l'exil au parjure, émigrèrent sous la conduite de leur Lieutenant-Colonel, le chevalier de Théon. Ils partirent avec leurs drapeaux chez les Condéens à Furnes, s'engagèrent comme simples soldats et formèrent une compagnie noble dans l'armée du Prince de Condé.

La belle gravure du maître Huen nous donne tous les détails de l'uniforme. Le casque en cuir portait un plumet blanc, la crinière était noire, blanche pour la Compagnie-Générale. Les grenadiers portaient l'ourson à plumet blanc et rouge, raquette et cordon blanc, plaque en cuivre ornée d'une grenade suivant Hoffmann et Marbot, plaque à écusson portant le n° 1 et encadré de drapeaux suivant la planche de Job dans l'année 1904 des Troupes de France ; du même modèle que les boutons en cuivre. Philippoteaux donne le bicorne à plumet blanc à son officier et Striedbeck le bicorne à galon de bordure jaune et pompon vert à son chasseur.

Habit, culotte, guêtres blanc. Revers, parements, retroussis cramoisis. Passepoils cramoisis aux doubles poches et pattes d'épaule des fusiliers. Veste blanche à collet et parements cramoisis. Ornaments jaunes aux retroussis. Quoique le règlement du 1<sup>er</sup> octobre 1786 donnât à tous les régiments le collet blanc, les peintres le donnent cramoisi et Striedbeck et Philippoteaux l'agrémentent encore d'un bordé de laine jaune d'or. Les boutonnères, parements et revers sont bordés d'un galon de laine jaune. Les grenadiers portent l'épaulette rouge à franges, les chasseurs, d'après Striedbeck, l'épaulette verte à franges, doublée de jaune. Pour les détails d'uniforme de grades, équipement, armement le lecteur voudra bien se reporter aux articles sur l'infanterie 1779 et sur La Mark 1786. En 1787, les officiers perdirent le fusil ; la banderole et sa giberne disparurent ainsi de l'équipement. L'épée était portée à un ceinturon en cuir blanc fermant par une boucle en cuivre. Tandis que le Colonel portait les grandes bottes à l'écuyère, les officiers portaient les guêtres dans le service et les bottes à retroussis en tenue ordinaire. Marbot donne à l'officier porte-drapeau la banderole porte-drapeau en cuir blanc.

Pour récompenser ses officiers qui s'étaient distingués et avaient au moins dix ans de service, le roi leur accordait la croix de St-Louis, instituée le 1<sup>er</sup> juin 1693 par Louis XIV. Les officiers protestants recevaient le Mérite Militaire institué par Louis XV.

Les grades étaient restés les mêmes qu'en 1779, mais depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1786 les galons se posaient en oblique sur l'avant-bras, en or pour sergents-majors, fourriers et sergents, à doublure cramoisie. Tandis que dans tous les autres régiments, sergents-majors et fourriers portaient galons d'argent, ceux de Colonel-Général portaient des galons d'or. Le caporal portait 2 galons bleus, l'appointé un seul. Hoffmann et Marbot donnent à leurs caporaux 2 galons bleus passepoilés cramoisi, posés encore parallèlement au parement, comme en 1779. Le frater portait l'ornement en patte d'oie, en galon de laine jaune, cousu sur le parement.

Les tambours nègres portaient la livrée chamois des Princes de Condé. Leur caisse était en cuivre à cercles de bois blanc, leurs baguettes en noyer noirci, mais sans manchettes de cuivre.

Après 8 ans de service, le soldat portait sur le haut du bras gauche un chevron bleu, 2 après 16 ans, enfin à 24 ans, le vétéran recevait un médaillon, de forme ovale, en drap rouge, bordé d'une bande de cuivre guilloché, orné de 2 épées de cuivre en sautoir, se portant du côté gauche, à la hauteur du cœur.

Colonel-Général comptait énormément de vieux soldats, beaucoup avaient fait la guerre d'Amérique et bien peu avaient moins de 1,75 m. C'était vraiment le premier régiment de France, non seulement par son rang d'ancienneté, mais aussi par la discipline, l'esprit de corps et le superbe ensemble d'hommes qui le composait.

E. NUSSBAUM.

## A PROPOS DE MITRES

Notre second article sur les mitres (8<sup>e</sup> année, n° 1, page 2) m'a encore valu quelques lettres permettant de préciser certaines questions laissées dans l'ombre.

Tout d'abord notre collègue M. Paul Martin qui fut pendant plusieurs mois attaché au Musée de l'Armée nous donne l'identification de la mitre Louis XV que reproduit notre planche supplément n° 1 : « Cette mitre, m'écrit-il, désignée sous le n° 4440 du catalogue Robert du Musée d'Artillerie comme : « Plaque de bonnet d'Artillerie du rég. Stathouder de Hollande, XVIII<sup>e</sup> siècle », n'est ni hollandaise, ni française, mais devait appartenir aux Grenadiers de la Garde du Duc Louis VIII, Landgraf de Hesse-Darmstadt (1738-68). Voici les raisons que j'apporte à l'appui de mon interprétation :

1<sup>o</sup> Le Blason au Centre de la Plaque est bien celui des Landgraves de Hesse-Darmstadt, identique à une gravure reproduite dans le recueil héraldique : « Die durchlauchtige Welt etc. », par Théodore Berger, publié à Hambourg de 1730-50, dont je possède le 1<sup>er</sup> volume.

2<sup>o</sup> Les deux couronnes sont bien les couronnes dites de « Landgraf » (couronne de Princes issus de Maisons Grand-Ducales, ou de Ducs).

3<sup>o</sup> Les Initiales LL sont semblables à celles de Louis XV, mais sont en effet celles de « Ludwig VIII ». On retrouve les mêmes sur les mitres des différents Régiments de Hesse-Darmstadt au XVIII<sup>e</sup> siècle, reproduits par R. Knoëtel dans son grand ouvrage *Uniformenkunde*. Si le devant du bonnet qui est écarlate est vraiment ancien cela préciserait qu'il s'agit du Régiment « Leibgrenadiergarde » dont la couleur distinctive était l'écarlate.

Sur un autre point M. H. K. Leighton, un de nos collègues anglais, me fait remarquer qu'à son avis la mitre écossaise que nous avons reproduite page 37 de la 6<sup>e</sup> année (n° 3), mitre qui, elle aussi, est au musée de l'armée, est incomplète. Toutes les planches anglaises qui représentent l'uniforme du 2<sup>e</sup> Dragons Ecossais en 1751, s'accordent pour donner à la mitre un rebord en drap bleu orné du cheval blanc de Hanovre, « *Das springende Ross* » (voir aussi l'*Uniformenkunde* de Knoëtel, tome XI, planche 21).

M. Huen de son côté nous apporte des précisions sur les mitres allemandes : « Ces mitres, écrit-il, ne datent pas de 1815, mais ont été portées pour la première fois par le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> Bataillons du 1<sup>er</sup> Régiment de la Garde en 1824. Ces mitres ne sont pas un cadeau du tzar. Cette légende qui a probablement pour origine la forme russe de ces mitres est contredite par l'ordre de cabinet du 30 mai 1824 qui n'en souffle pas un mot. Ces mitres de forme russe sont portées depuis 1894 par le « régiment des Grenadiers à pied de l'empereur Alexandre

1<sup>er</sup> » tandis qu'à la même époque le « 1<sup>er</sup> Régiment de la Garde à pied »<sup>(1)</sup> recevait de nouvelles mitres de forme bien prussienne. La mitre de la collection Kieffer appartient à cette dernière catégorie. Les mitres anciennes de forme russe portent sur la plaque de devant l'étoile de l'aigle noir surmontée d'une couronne, et c'est tout. Quant à l'anecdote sur les mitres coiffées au dernier moment sur le terrain de la revue par les grenadiers allemands, elle a paru douteuse à quelques-uns. Elle nous est cependant confirmée par un nouveau témoin M. Defontaine qui a assisté le 2 septembre 1907 à la revue du Sedantag passée par le Kaiser au Tempelhof. Il m'écrit : « En effet les grenadiers de la Garde prussienne, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régt., portaient la mitre argent et jaune, ou dorée et rouge avec pompon argent pour les officiers, jaune et noir ou noir et rouge pour la troupe, qui arrivait coiffée du bonnet, portant chacun sa mitre à la main dans un étui noir et ne la sortant que sur le terrain. Après s'en être coiffés, chacun à son poste, les officiers passaient une revue et le colonel lui-même, en fin de compte, de la pointe du sabre redressait les mitres, mêmes celles des officiers ». Commandant E.-L. BUCQUOY.

(1) Il s'agit de 2 régiments à pied de l'armée prussienne qu'il ne faut pas confondre : « Kaiser Alexander Garde-Grenadier-Regiment » et « Erstes Garde-Regiment zu Fuss ».

---

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

**Assemblée Générale.** — La neuvième assemblée générale du Passepoil a eu lieu le dimanche 23 septembre 1928 au Musée du souvenir chez M. Fritz Kieffer, sous la présidence de M. G. Schweitzer. Après un exposé de la situation financière, l'assemblée a, sur la proposition du comité, voté à l'unanimité quelques modifications aux statuts qui faciliteront le fonctionnement de la Société. MM. les Capitaines Boutmy et Darbou, membres sortants du comité, ont été réélus à l'unanimité. Sur la proposition de M. le Commandant Bucquoy un crédit de 600 francs a été affecté à l'impression des statuts et de la liste des membres au 1<sup>er</sup> janvier 1929 qui ont été demandés par de nombreux membres. Prière dans ce but de remplir et nous renvoyer la fiche jointe à ce numéro.

**Cotisations.** — MM. les Membres et Abonnés qui n'ont pas encore acquitté le montant de leur cotisation pour 1928 sont instamment priés de l'adresser d'urgence à M. Nussbaum. Passé le 15 décembre elles seront, avec frais en plus, recouvrées par les soins d'une banque.

**Liste des membres.** — Ont été admis dans la société au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 1928 comme membres actifs : MM. Conrad à Mulhouse, H. Gaulon à Paris, Hartmann à Mulhouse, J. Hartmann à Bâle, Lieutenant Lemichez à Tarbes.

---

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



INFANTERIE — 1786 — RÉGIMENT DE COLONEL-GÉNÉRAL  
Musicien — Ouvrier — Tambour-major



GARDE D'HONNEUR A CHEVAL DE MILAN  
1812 — Campagne de Russie

# MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6°

## ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,  
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

Les

# UNIFORMES DU PREMIER EMPIRE

Trois mille Cartes documentaires publiées sous la direction du

**Commandant E.-L. BUCQUOY** \* ❧ OI. O

Docteur (Lettres) de l'Université de Nancy

Membre de la « Sabretache », Directeur du « Passepoil »

8 séries nouvelles viennent de paraître (N°s 162 à 169)

- 162 et 163 — Le 3<sup>e</sup> Régiment de Grenadiers de la Garde (Hollandais)
- 164 et 165 — Les Chevaux-légers du duc d'Arenberg et le 27<sup>e</sup> Chasseurs à cheval
- 166 — Le Bataillon Valaisan et les Gardes d'Honneur de Neufchâtel
- 167 — Les Flanqueurs de la Garde
- 168 — Les Pupilles de la Garde
- 169 — Le 2<sup>e</sup> Régiment de Hussards (complément)

Prix de chaque Série de 8 planches en couleurs . . . 8 fr. 00

et une plaquette de texte au prix de . . . . . 2 fr. 00

TREUTTEL & WURTZ, éditeur, dépositaire, 31, rue des Hallebardes, Strasbourg

Remise de 10% à MM. les Membres du Passepoil

# SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

---

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin.

---

## COMITÉ ACTIF

**G. SCHWEITZER**

(Président)

**Commandant E.-L. BUCQUOY**

(Fondateur)

**V. HUEN**

(Vice-Président)

**Fritz KIEFFER**

**E. NUSSBAUM**

(Secrétaire-Trésorier)

**Médecin-Lt-Colonel FERRON**

**Capitaine BOUTMY**

**H. BRETEGNIER**

**Capitaine DARBOU**

---

8<sup>e</sup> ANNÉE — N<sup>o</sup> 5

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1928

# LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ  
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES  
(paraissant 6 fois par an)

---



STRASBOURG  
IMPRIMERIE ALSACIENNE  
19, Rue Thomann.

Kompl.  
Koll. P.

## SOMMAIRE DU N° 5

---

— Les Régiments Suisses de la Garde Royale (1816-1830), par le Capitaine DARBOU avec une planche en couleurs hors texte N° 9 de H. BOISSELIER.....	65
— Quelques souvenirs des Mousquetaires, par le Commandant E.-L. BUCQUOY avec de nombreuses vignettes en noir de J. E. HILPERT.....	69
— Echos et Nouvelles, par H. DEFONTAINE .....	75
— Les Trois frères Scherb — 1809 — par le Commandant E.-L. BUCQUOY avec une planche en couleurs hors texte N° 10 de V. HUEN .....	77
— Bibliographie, par E.-L. B. ....	80
— Bulletin de la Société .....	80

---

# LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

### Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1928 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande .....	50 fr.	60 fr.
Recommandé .....	57 »	68 »
Avec envoi sous tube .....	55 »	64 »
Avec envoi sous tube recommandé .....	62 »	72 »

Les années 1921, 1923, 1924, 1925, 1926 et 1927 du *Passepoil* sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque. L'année 1922 est épuisée.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**  
Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,  
**M. le Commandant Bucquoy, 20<sup>bis</sup>, Quai de Dampierre, Troyes.**

---

## LES RÉGIMENTS SUISSES DE LA GARDE ROYALE (1816—1830)

(Suite de l'article paru dans le N° 4 page 49)

L'ouvrage classique de Vernet-Lami donne, dans les planches de la 1<sup>re</sup> édition, un tambour analogue au précédent, vu de dos. Il porte le schako des fusiliers, l'habit bleu à collet écarlate, retroussis blancs ornés de fleurs de lis rouges, poches en long liserées de rouge et ornées de boutons blanches ; épaulettes blanches ; pantalon blanc dans les guêtres noires ; caisse à cercles bleus et baudrier blanc.

*Fifres et cornets.* — Nous ne connaissons pour cette période aucune représentation des fifres, ni des cornets de voltigeurs (1).

En ce qui concerne ces derniers, seul Mallet en a représenté un appartenant au 1<sup>er</sup> régiment français, en 1816. Il a la tenue et le galonnage des tambours, la coiffure et les épaulettes des voltigeurs ; sabre ; cornet avec cordon blanc et cramois. Ceux des Suisses portèrent certainement une tenue analogue.

Une décision ministérielle du 31 janvier 1818 attribuait aux cornets des légions départementales le mousqueton à baïonnette. Cette mesure fut peu après étendue à la garde.

(1) Une décision du 18 décembre 1816 prescrivait de remplacer, aussi bien dans la ligne que dans la garde, les tambours prévus pour les compagnies de voltigeurs par 2 cornets.



Musicien - 1816  
Grande tenue - d'après Basset

Schako noir, galons en argent, plaque et cercle de visière en métal argenté. Plumet blanc, base écarlate. — Habit bleu de roi, collet et parements écarlates, retroussis blancs, boutons sur la poitrine en drap bleu du fond bordé d'un galon d'argent ; galons du collet et du parement et trèfles d'épaule argent, bouton blanc. Culotte blanche, galonnée d'argent. Garniture de bottes argent. Epée garnie en argent.

*Caporal-Tambour.* — Dans la troisième année des Tenues des Troupes de France, M. Cottureau décrit comme suit la tenue des tambours-maîtres, en 1816-1817 :

Habit comme celui des tambours, auquel est ajouté un galon d'argent, au collet et au parement ; fleurs de lis des retroussis, en argent ; épaulettes mélangées de blanc et d'argent. Pantalon blanc pour la grande tenue porté dans de petites bottes unies ; gris, en petite tenue, par-dessus la botte. Colback avec flamme de la couleur distinctive du régiment et galonnée d'argent, plumet blanc. Canne à pomme et bout en argent. Sabre-briquet porté au moyen d'un baudrier blanc.

Plus tard, on a dû ajouter aux manches le galon d'argent de caporal, ce qui supprimait les deux chevrons inférieurs. M. Boisselier a reproduit en noir le tambour-maître du 8<sup>e</sup> suisse, d'après le livre d'ordres de ce régiment.

*Musiciens.* — Les premières tenues portées par les musiciens des régiments d'infanterie de la Garde Royale ont été assez fantaisistes. M. Boisselier a représenté dans une de ses planches en couleurs un musicien du 7<sup>e</sup>, d'après Valmont, avec un curieux schako à la russe, et, figuré en noir, un musicien de la Garde Royale, d'après un dessin de Basset ; ce dessin, avec des coloris différents, a servi à représenter les musiciens de plusieurs régiments : nous avons eu entre les mains une de ces planches, dont la couleur distinctive écarlate indiquait nettement un régiment suisse, peut-être le 8<sup>e</sup>. La petite tenue nous est donnée par un dessin en noir de M. Boisselier, d'après le livre d'ordre du 8<sup>e</sup> régiment.

*Cymbaliers.* — Reprenant une tradition des Gardes françaises et suisses de l'Ancien régime, tradition qu'avait adoptée la Vieille Garde impériale, les différents régiments de la Garde royale ont eu, à l'origine, des cymbaliers nègres habillés à la turque.

Celui du 7<sup>e</sup> a été donné dans la 8<sup>e</sup> année de la Giberne. Il porte une calotte turque amarante bordée au sommet d'un large galon blanc, autour de la partie inférieure de laquelle est un bourrelet blanc orné de rangées verticales de perles en cuivre disposées à intervalles ; une aigrette blanche est fixée au moyen d'une agiafe de cuivre à la partie antérieure de la calotte ; veste arabe amarante sans manches, galonnée de blanc sur tout le pourtour, autour de l'ouverture des manches et à la partie supérieure des épaules, ornée sur le devant de 4 larges boutonnieres bleues, en forme de fer de lance et bordées de blanc, et, aux pointes du bas, de 2 glands en argent ; gilet blanc à manches sous la veste ; écharpe blanche ; pantalon à la mameluck amarante porté sur des brodequins noirs ; sabre turc garni en cuivre, porté au moyen d'un cordon jaune ; gants noirs à crispins.

La collection Ch. L. nous fournit, sur la même planche que le tambour-major, le cymbalier du 8<sup>e</sup> que reproduit un dessin en noir de M. Boisselier. Ces cymbaliers nègres n'ont duré probablement que quelques années. On ne les voit plus figurer sur les estampes des dernières années de la Restauration.

## II. 1822—1830

C'est de 1821 à 1823 qu'eut lieu, pour les régiments suisses, le changement de tenue. Dans l'ouvrage présenté au duc de Bordeaux en 1822 par le capitaine Hecquet, officier d'habillement au 1<sup>er</sup> de la Garde Royale, on trouve en effet 2 suisses, l'un du 7<sup>e</sup> avec l'ancienne tenue, l'autre du 8<sup>e</sup> avec la nouvelle. Voici la description sommaire de ces 2 planches :

Fusilier, 1<sup>er</sup> Suisse. Schako, les jugulaires croisées sur le bourdalou ; plumet blanc avec pompon cramoyi. Habit écarlate, ancien modèle, à collet, revers, parement et patte de parement carrée, le tout bleu passepoilé de rouge : 8 boutons horizontales blanches à chaque revers. Epaulettes blanches. Pantalon blanc droit. Capote grise sur le sac.

Grenadier, 2<sup>e</sup> Suisse. Bonnet à poil. Habit écarlate, nouveau modèle, collet en drap du fond, parement et sa patte (carrée) bleus lisérés de rouge ; 9 larges boutons blanches aux revers. Epaulettes blanches à torsade écarlate. Pantalon bleu à passepoil rouge, étroit et long. Bonnet de police bleu de roi roulé sous la giberne. Capote grise sur le sac.

Martinet a également représenté un grenadier du 7<sup>e</sup> Suisse de cette période de transition. Il porte le bonnet à poil ; l'habit écarlate à collet et parement bleus, patte de parement écarlate, larges boutons blanches sur le devant ; épaulettes blanches à tournante écarlate ; pantalon long blanc ; dragonne blanche à gland rouge.

En ce qui concerne la tenue définitive, portée dans les dernières années de la Restauration, les renseignements iconographiques sont nombreux. Citons parmi les principales sources :

Aubry. — Grenadiers. Voltigeurs et soldats du centre.

Bellangé. — Fusilier. Fusilier en tenue de route. Tambour de grenadiers. Officier de grenadiers. Officier de fusiliers. Grenadier. Officier de voltigeurs en tenue de route.

Bastin. — Voltigeur, 1<sup>er</sup> Régiment. Grenadier, 2<sup>e</sup> Régiment Off. de fusiliers, 1<sup>er</sup> Régiment.

Vernet-Lami. — Voltigeur.

Raffet. — Officier de grenadiers. Grenadier. Fusilier.

Valmont. — Grenadier du 7<sup>e</sup> Voltigeur du 8<sup>e</sup>.

Canu. — Colonel.

Moltzheim (collection Millot). — Plusieurs types dont nous reparlerons plus loin, etc.

Nous donnerons ci-après, comme nous l'avons fait pour la première période, les caractéristiques de cet uniforme.

*Fusiliers, Grenadiers, Voltigeurs.* — Une décision ministérielle du 3 avril 1821 prescrit que l'habit des régiments suisses de la Garde aurait la même forme que celui de l'infanterie française. Ce changement devait s'opérer à mesure des remplacements.



8<sup>e</sup> Régiment - 1816  
Musicien - petit uniforme  
(Livre d'ordres)

Schako noir, galonné en velours noir au pourtour supérieur; plaque et jugulaire argentées. Frac, collet, patte de parement bleu foncé; parement écarlate, galon en argent au col et au parement; trèfles argentés.  
Pantalon gris.

(A suivre)

L'habit continue à être écarlate ; il boutonne droit sur la poitrine par 9 boutons auxquels correspondent 9 larges galons en fil blanc, formant plastron ; passepoil écarlate au devant et au bas de l'habit ; collet, parement et patte de parement bleu foncé au 1<sup>er</sup> régiment, parement bleu foncé, collet écarlate, patte de parement écarlate lisérée de bleu foncé au 2<sup>e</sup> ; retroussis blancs avec ornement (fleurs de lis, grenade ou cor) écarlate. Le collet est coupé droit. Poches en long lisérées de bleu foncé avec un galon blanc à chacun des 3 boutons. Boutons blancs ornés des armes de France et au-dessous du numéro du régiment. Epaulettes blanches, blanches également avec torsade écarlate pour les grenadiers et torsade verte pour les voltigeurs (1).

Veste à manches : la veste à manches en drap blanc fut maintenue en service. Une décision ministérielle du 31 janvier 1828 remplaça pour tous les régiments d'infanterie de la Garde la veste blanche par une veste semblable, mais en drap bleu foncé.

Capitaine DARBOU.

(1) ICONOGRAPHIE. — On trouve quelques variantes parmi les planches citées. C'est ainsi que la patte de parement est coupée à 3 pointes dans Aubry, parfois dans Bellangé ; Bastin donne au 1<sup>er</sup> Régt. collet et parement bleu, patte de parement rouge. Raffet donne des variantes douteuses, telles que parement rouge liséré de bleu avec patte de parement et retroussis bleu foncé, et collet rouge pour un officier du 8<sup>e</sup> ; il a même représenté un fusilier très improbable avec bonnet à poil de voltigeur français. Dans Valmont, les pattes de parement à 3 pointes sont lisérées de couleur opposée, etc. — Le fusilier en tenue de route d'après Bellangé, porte le schako découvert orné d'un simple pompon, cramoisi, la capote gris de fer avec épaulettes rouges à corps blanc, le pantalon blanc long, le sac avec étui de veste.

## QUELQUES SOUVENIRS DES MOUSQUETAIRES

Le corps des Mousquetaires de la Garde fut créé en 1622 par Louis XIII à l'effectif d'une Compagnie dont il se déclara Capitaine. C'étaient des cavaliers que l'on arma du mousquet, d'où leur nom ; mais, comme les dragons ils firent surtout du service à pied, et ce n'est que vers la fin du règne de Louis XIV qu'ils furent vraiment employés comme troupe à cheval. Licenciée en 1646, et réorganisée en 1657, cette compagnie se vit, après la mort de Mazarin, adjoindre une seconde compagnie formée de ses anciens gardes. Les deux compagnies, à l'effectif de 300 hommes environ, restèrent distinctes. La première, celle des Mousquetaires Gris, ou Blancs, ou encore Grands Mousquetaires était casernée au Faubourg Saint-Germain. Elle était montée en chevaux gris et portait l'uniforme galonné d'or. La seconde, celles des Mousquetaires Noirs ou Petits Mousquetaires était casernée au Faubourg Saint-Antoine. Elle était montée en chevaux noirs et portait l'uniforme galonné d'argent.

Le vêtement caractéristique des Mousquetaires était la soubreveste bleue, sans manche, se passant par-dessus l'habit et s'agrafant sous le bras, ornée sur la poitrine et le dos de la croix de velours blanc à branches terminée par des fleurs de lis, entourée de flammes rouges et argent à la première compagnie, jaunes et argent à la seconde. Ce motif devint bientôt l'insigne caractéristique des mousquetaires, reproduit sur les boutons, les gibernes et même les armes. Voici par exemple la forte épée du chevalier Barciet, mousquetaires gris en 1773, sur le pommeau de laquelle on trouve la croix dans les flammes. L'ordonnance royale du 15 décembre 1775 supprimait les mousquetaires.

La Restauration devait les faire renaître. Ils furent rétablis par ordonnance royale du 15 juin 1814 sur le pied de deux compagnies, remontées comme autrefois, la première en chevaux gris, la seconde en chevaux noirs. Leur uniforme est connu ; outre l'article que leur a consacré dans sa 5<sup>e</sup> année la Giberne, nous renvoyons surtout au très remarquable ouvrage du Lt.-Colonel Titeux sur la Maison du Roi. Les casques très différents pour les deux compagnies et qui



Forte épée du chevalier Barciet  
Mousquetaire gris - 1773  
(Coll. A. Bergé)

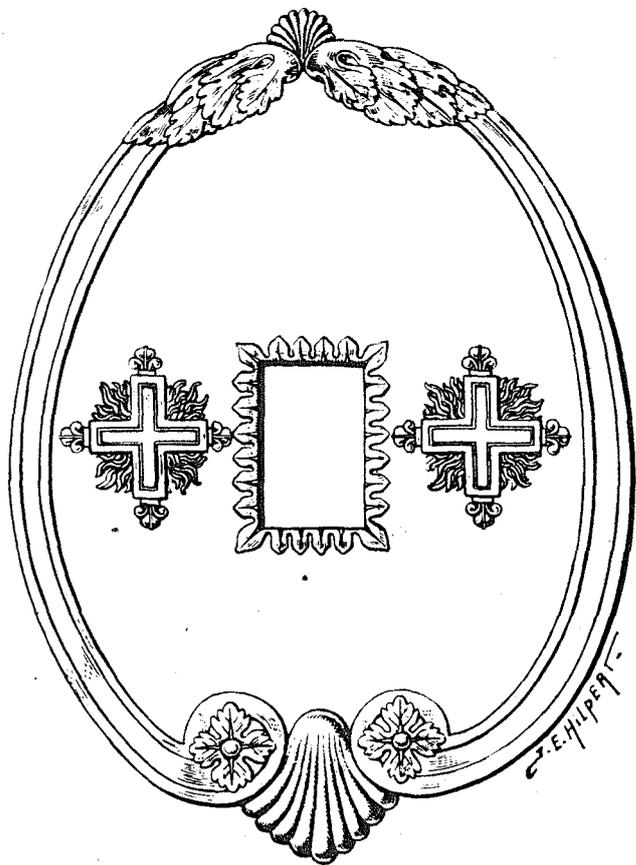
font aujourd'hui l'orgueil de nombreux collectionneurs sont connus également ; on en trouvera de très belles reproductions dans l'ouvrage de M. Margerand sur les Coiffures de l'Armée Française. Nous nous bornerons à reproduire la Giberne et les armes blanches qui sont moins connues.

Le sabre et l'épée ci-contre ont été portés par le chevalier Barciet de La Busquette, mousquetaire gris (1814-1815). Il fait partie comme le précédent de la collection de notre obligeant collègue M. A. Bergé de Toulouse, qui a bien voulu nous communiquer les papiers qu'il possédait sur cette famille.

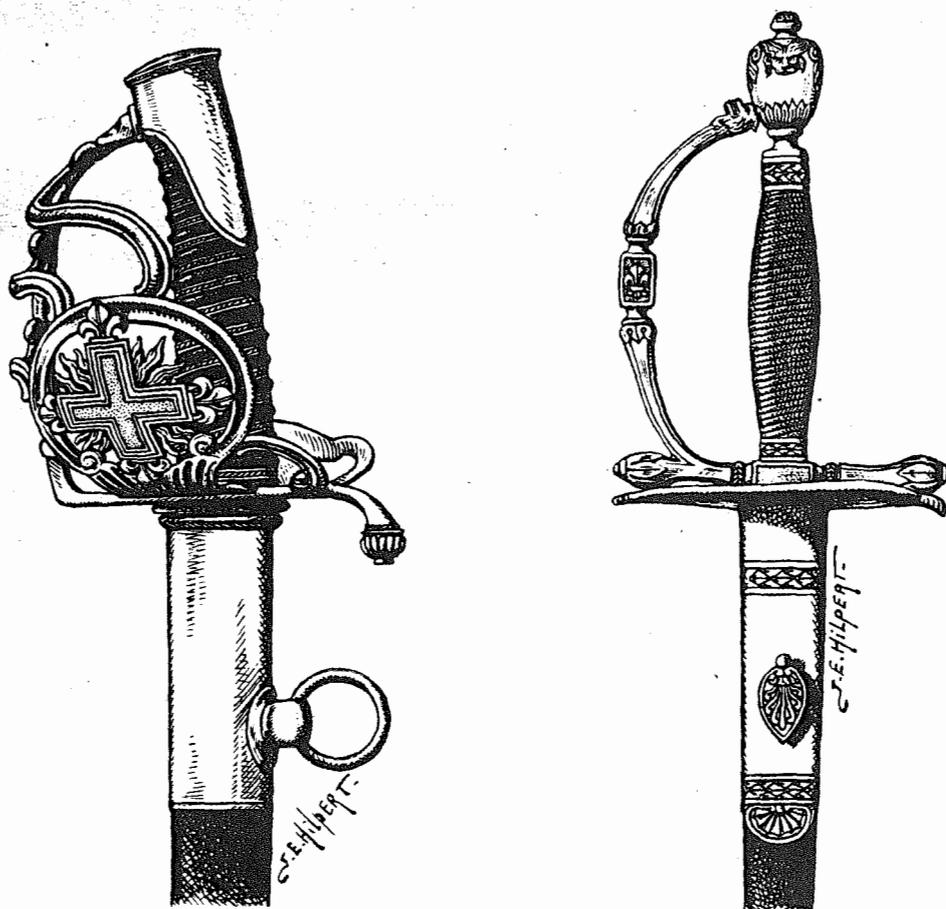
Marie-Antoine Barciet de La Busquette, né en 1782 à Ste-Mère dans le Gers, était nommé L<sup>t</sup> de Cavalerie le 15 septembre 1814. Il entra peu après comme mousquetaire à la première compagnie. Après le licenciement de celle-ci le 13 mars 1815 il recevait une feuille de route le renvoyant dans ses foyers. Chevalier de la Légion d'Honneur le 16 mai 1816, il était le 25 septembre 1819 mis en non-activité, en exécution de l'ordonnance royale du 20 mai 1818. Il était le deuxième fils du Chevalier Barciet, le mousquetaire gris de 1773. Son frère aîné

Joseph La Busquette né en 1775 avait été tué le 20 novembre 1812 en Russie comme capitaine au deuxième bataillon des Fusiliers-Chasseurs de la Garde Impériale.

Le sabre et l'épée des Mousquetaires gris sont en cuivre doré. A côté de l'exemplaire de l'épée de la collection Bergé que nous reproduisons ci-contre, nous en connaissons deux autres, celle qui appartenait à M. Manière, qui a été reproduite dans la Giberne (5<sup>e</sup> année) et dont la coquille semble un peu plus cintrée, et une autre qui fait partie de la collection du Docteur Georges, et dont M. Hilpert a dessiné ci-joint la coquille. Cette coquille est beaucoup plus plate que les deux précédentes, et le haut du pommeau de l'épée est plus arrondi.



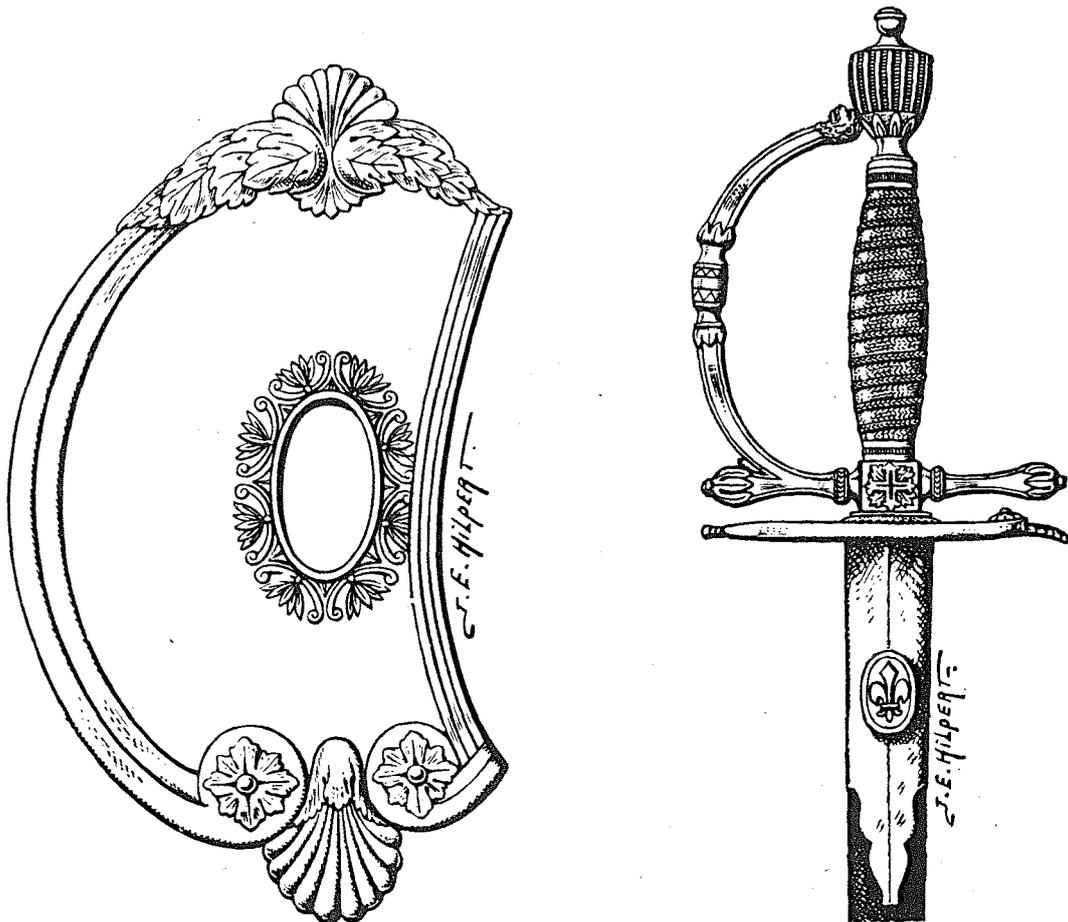
Coquille d'épée des Mousquetaires gris - Borée - 1814—1815  
(Coll. Docteur Georges)



Sabre et Epée du Chevalier Barciet de La Busquette - Mousquetaire gris - 1814—1815  
(Coll. A. Bergé)

Quant aux armes des Mousquetaires noirs, c'est également la collection Georges qui nous a fourni l'épée que nous donnons ci-contre avec sa coquille. L'arme est en métal argenté, ainsi d'ailleurs que le sabre.

C'est dans les armes de la collection Griesser qui ont figuré à l'exposition du Passepoil que nous avons trouvé ce magnifique sabre reproduit page 73. Il s'agit en l'espèce ou bien d'un sabre d'Officier ou bien d'un sabre porté dans un fourreau de modèle antérieur, ce que semble dénoter le bouton placé sur la chape et destiné au port de l'arme en bandoulière qui n'était plus du tout d'usage sous la Restauration. Le fourreau réglementaire du sabre des Mousquetaires noirs est semblable à celui des Mousquetaires gris sauf qu'il est doré. C'est celui que nous voyons au sabre qui est à droite de la planche ci-contre.

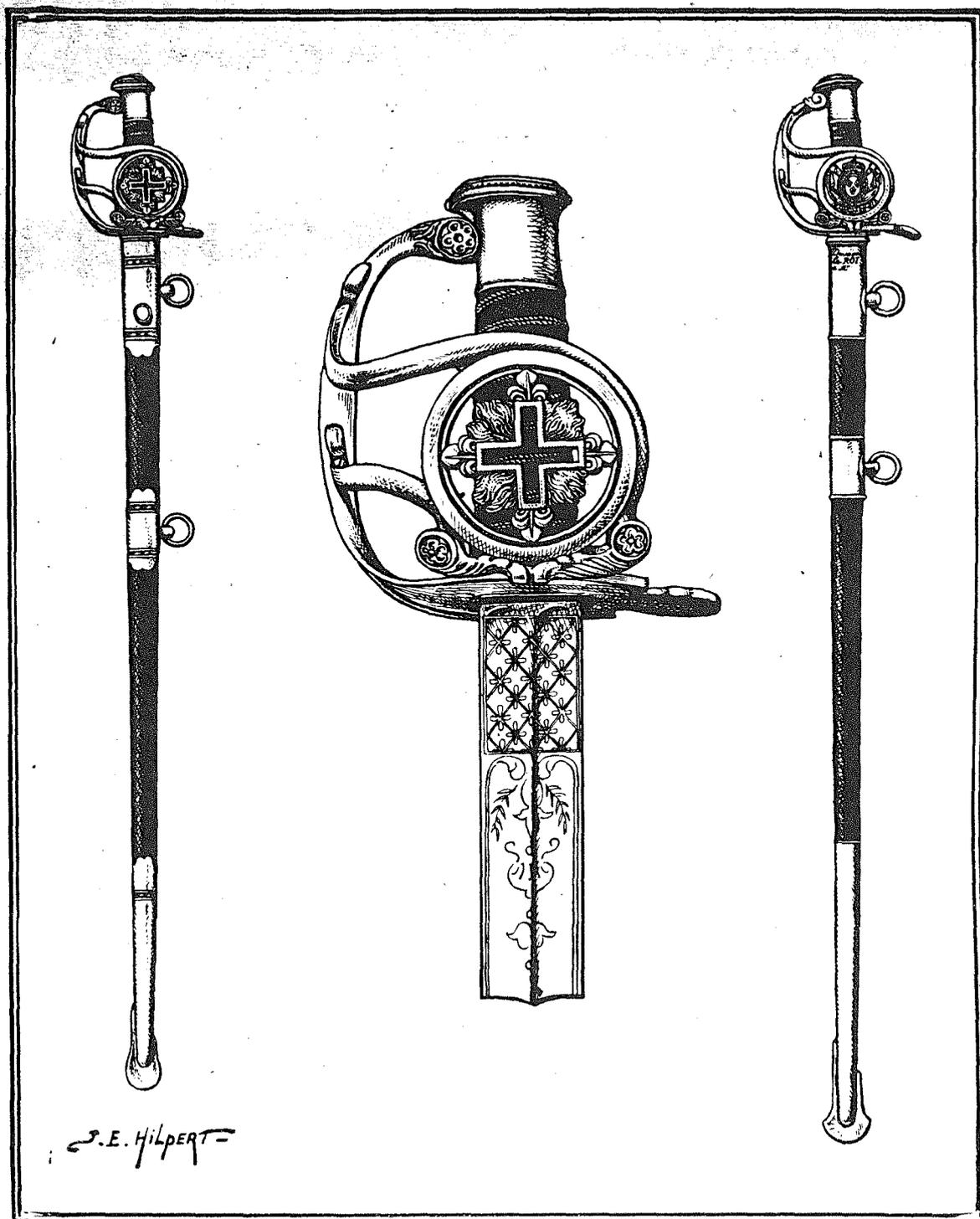


Épée des Mousquetaires noirs et sa coquille - Argentée - 1814—1815  
(Coll. Docteur Georges)

Cette armé fort curieuse appartient à la collection de nôtre collègue M. V. Pfister de Strasbourg, l'érudit Commissaire général de notre exposition de 1927 où elle a figuré. C'est la transformation du sabre des mousquetaires noirs en arme de récompense attribuée sous la Restauration. Bottet, dans sa « Monographie de l'arme blanche » a décrit cette arme à la page 72 :

*Modèle de la deuxième compagnie de mousquetaires établi à Versailles, la croix de mousquetaire remplacée dans le médaillon de la coquille par une plaquette estampée aux armes de France, ajustée par deux rivets ; attribution sur la chape.*

La lame porte des deux côtés l'inscription « Vive le Roi » et sur le dos « Manufacture Royale de Klingenthal, Novembre 1814 ». Le sabre de la collection Pfister n'a pas été attribué, mais il en existe deux exemplaires dans les collections Polaillon à Paris et Trevelot de Trévalot à Metz qui ont été attribués à l'époque.

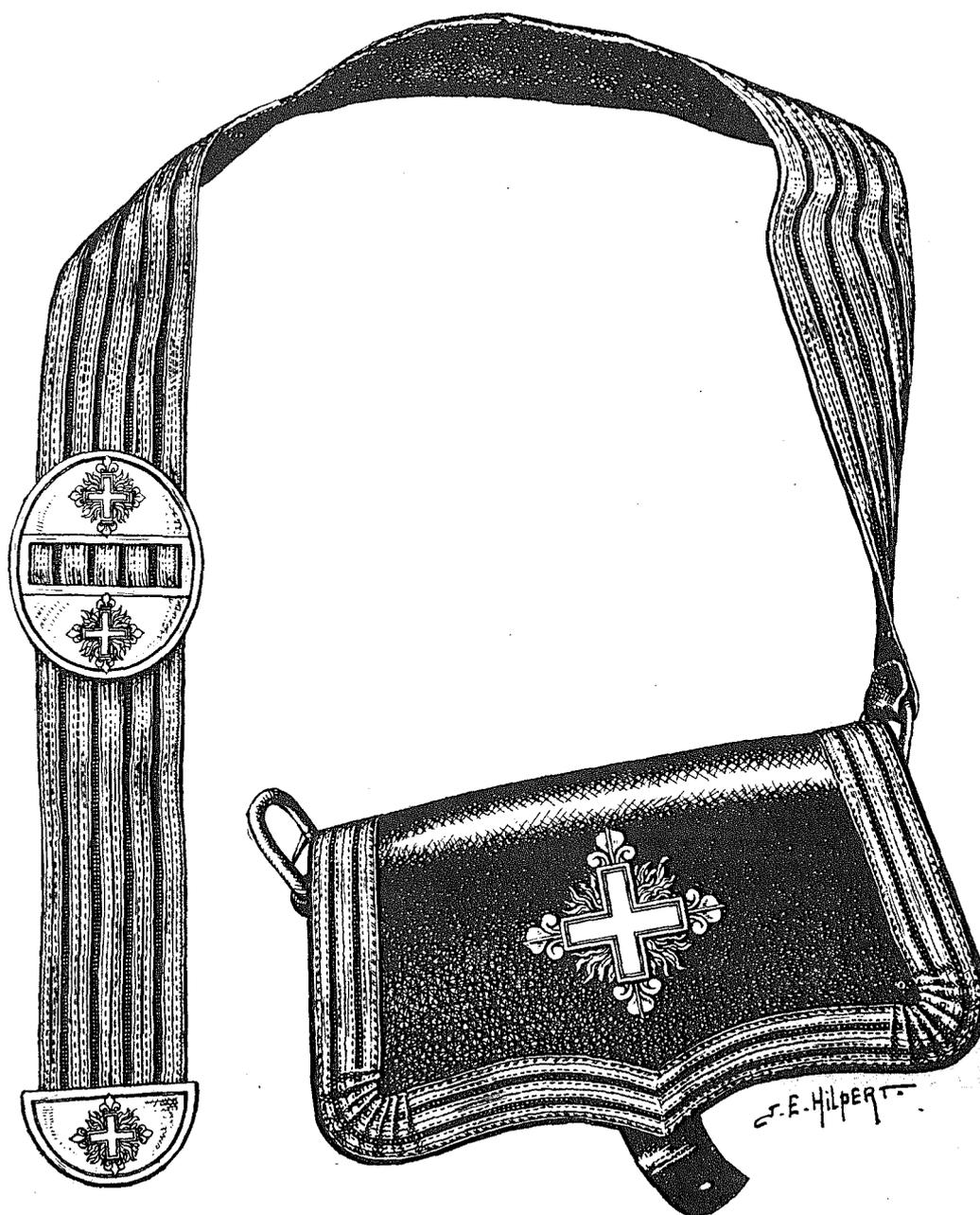


Sabre des Mousquetaires noirs - 1814—1815

(Coll. Griesser)

Le même modèle, transformé en sabre de récompense

(Coll. Pfister)



Giberne des Mousquetaires — Première Restauration  
(Coll. Trevelot de Trévalot — Document communiqué par M. H. Defontaine)

La Restauration a eu des armes d'honneur diverses : sabres, épées et fusils. Une partie de ces armes fut attribuée aux anciens volontaires de l'Ouest (Vendéens). Ces armes furent accompagnées de brevets mais ne portèrent point de prérogatives comme les armes d'honneur du Consulat.

La transformation des sabres des mousquetaires noirs en sabres de récompense a été faite en 1815 sous la seconde restauration quand la maison du Roi fut réorganisée et les compagnies rouges dissoutes. Cela explique la rareté des deux sortes de sabres étant donné qu'une partie des 180 à 200 sabres des mousquetaires noirs a été transformée en sabres de récompense.

Enfin la Giberne que nous reproduisons ci-contre et qui fait aujourd'hui partie de la collection du L<sup>t</sup> Trevelot de Trévalot nous a été communiquée par M. H. Defontaine. C'est celle du Baron Ferdinand de La Roche-Lacarelle, chevalier des ordres de la Légion d'Honneur et de Malte, décoré du Lis, décoration qui figure sur sa miniature avec cette Giberne dont on voit la banderole sur son habit de petite tenue. Il était fils du Baron Jean-Marie ancien mousquetaire lui-même sous Louis XV et petit-fils de David de la Roche-Pully, officier de mousquetaires sous Louis XV et qui s'était distingué à Fontenoy.

Le retour de l'Île d'Elbe mit fin à l'histoire des mousquetaires. Supprimés par décret Impérial du 13 mars 1815, une partie d'entre eux accompagna Louis XVIII dans sa fuite. Ils furent définitivement supprimés le 1<sup>er</sup> septembre 1815.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

---

## ECHOS ET NOUVELLES

**Promotion.** — Nous avons relevé avec plaisir dans la dernière promotion de la Légion d'Honneur le nom de notre distingué collaborateur M. J. Hilpert qui vient d'être nommé chevalier au titre des officiers de réserve. Tous les membres du « Passepoil » qui sont des admirateurs sans réserve des dessins à la fois si précis et si élégants de J. Hilpert se réjouiront avec nous de la distinction qui vient honorer le courageux officier qui se cache sous l'aimable artiste.

**Nouveaux grades.** — Signalons les nouveaux grades que les récentes lois sur l'Organisation de l'Armée viennent de créer : celui de caporal-chef qui se distinguera par trois galons de laine rouge, et celui de sergent-chef (l'ancien sergent-major) qui se distinguera par trois galons métalliques. L'insigne des 2 galons métalliques est réservé aux sergents sous-officiers de carrière qui en toutes circonstances ont le commandement sur les sergents qui ne bénéficient pas de ce statut et qui continueront à porter le galon métallique unique.

**Nécrologie.** — Le monde des collectionneurs vient de faire une perte douloureuse en la personne de M. O. Hollander qui s'était spécialisé dans l'étude des drapeaux où sa compétence était indiscutée. Ses deux principaux ouvrages: « *Les drapeaux des Demi-Brigades* », et « *Nos drapeaux et étendards de 1812 à 1815* » lui avaient acquis une réputation européenne. Après l'armistice, il fut chargé par le Ministère de la Guerre de la recherche et du rapatriement des drapeaux français pris par les Allemands en 1870. Malheureusement la mauvaise foi allemande paralysa ses efforts. Son érudition étendue, n'avait d'égale que son amabilité. Il était de ceux qui aiment à faire profiter tous les chercheurs de leurs trouvailles. A la suite de sa collaboration à mon ouvrage sur les *Chasseurs à cheval de la Garde*, il avait préparé pour le « *Passepoil* » une étude complémentaire sur un fanion des Mamelucks, que j'espère pouvoir publier prochainement. Le « *Passepoil* » offre à Madame et à Mesdemoiselles Hollander l'expression de ses profondes et respectueuses condoléances.

E. L. BUCQUOY.

**Dons récemment faits au Musée de l'Armée :** Lettre de Napoléon à Marie-Louise, écrite à Ste-Hélène et passée à la barbe d'Hudson Lowe dans la semelle du Dr O'Meara (don de M. le Dr Fritz) ; un drapeau autrichien, pris au combat de San-Michele par Dessaix et demeuré dans sa famille où il a été acheté par les Amis du Musée pour 4.500 fr.) ; une énorme pipe du général Lassalle ; l'étendard brodé d'or de la C<sup>ie</sup> de Charrost, offert par Louis XV le soir de Fontenoy à Gilles de Hainault (don de Mme de Hainault de Canteloup) ; une épée et les papiers du chevalier d'Assas (don de M. le marquis d'Urre d'Aubais) ; un canon, don de l'Empereur au général d'Hautpoul, en 1805 (don de Mme la Comtesse d'Hautpoul) ; un gilet de pupille de la garde ; un sabre offert par le Roi en 1817 au colonel Duval, Comte de Bonneval et au 2<sup>e</sup> chasseurs (Souvenirs de la salle d'honneur du 2<sup>e</sup> chasseurs, à Pontivy), etc.

**Le Gant de Guynemer.** — Au cours d'un bal donné à la fin de novembre au profit des Aviateurs Militaires à Paris, un gant ayant appartenu à Guynemer et revêtu de sa signature avait été mis aux enchères. Ce gant n'ayant pas fait la somme de 200.000 fr. imposée par la donatrice, Mme Ambroise Thomas, une souscription publique fut ouverte qui en quelques minutes réunit la somme de 101.000 fr. Une partie de la différence a été recueillie depuis, mais il manque encore quelques milliers de francs pour que ce gant puisse être acquis et remis au Musée de l'Armée. Les souscriptions sont reçues à l'Union des Pilotes civils de France, 51, rue de Clichy, Paris.

**Au Musée de l'Armée.** — La salle Napoléon au Musée de l'Armée a été fermée il y a quelques semaines en vue de sa réfection complète. La 1<sup>re</sup> travée contenant les souvenirs de la période du Directoire a été rouverte au public dès la fin de novembre. Elle contient en particulier une remarquable collection d'armes d'honneur. La travée suivante sera ouverte très prochainement.

H. DEFONTAINE.

## LES TROIS FRÈRES SCHERB

(1809)

(PLANCHE HORS TEXTE N° 10)

Notre planche hors texte N° 10 est un fac-similé établi par M. V. Huen, d'un grand tableau de famille assez sombre et fort difficile à reproduire qui a été peint vers la fin de l'Empire pour la famille Scherb et qui se trouve aujourd'hui entre les mains de l'un de ses descendants, M. le Capitaine de vaisseau Somborn, qui a bien voulu nous autoriser à le reproduire dans le Passepoil, ce dont nous le remercions au nom de tous nos collègues.

J'extraits d'une notice biographique rédigée par M. le Colonel Burckart d'après les « Fastes de la gloire » et de ma correspondance avec M. le Capitaine de vaisseau Somborn les renseignements qu'il est indispensable de connaître sur cette famille pour comprendre ce tableau.

Marc-Armand-Elisée Scherb, Général des armées de la Révolution avait un frère Jean-Léopold-Elisée, notaire à Westhofen qui lui-même eut trois fils.

1<sup>o</sup> L'aîné, Ignace-Léopold-Elisée (1) né en 1777 se trouvait le 4 juin 1792 (s'étant vieilli d'un an pour les besoins de sa cause (2)) Lieutenant au régiment d'infanterie de Salm-Salm. Nous le trouvons successivement aide de camp de son oncle, en 1797, puis du Général Lecourbe en 1799 à la bataille de Zurich, Capitaine au 10<sup>e</sup> cuirassiers à Austerlitz où il se fait remarquer par l'Empereur qui le prend dans ses aides de camp, enfin Chef d'Escadron au 11<sup>e</sup> cuirassiers le 14 octobre 1806. C'est en cette qualité qu'il commande le régiment aux charges légendaires d'Eylau, où, après avoir eu trois chevaux tués sous lui, il eut la cuisse fracassée par un biscaïen. Cette grave blessure le laissa boiteux et l'obligea en 1811 à prendre sa retraite à l'âge de 34 ans. Il était chevalier de la Légion d'Honneur et chevalier de l'Empire et mourut (3) en 1842. C'est l'arrière-grand-père du Commandant Somborn.

(1) On trouve Elisée et Elysée. Au xvii<sup>e</sup> siècle, des Scherb s'étant convertis au protestantisme, Jean-Jacob, chef de la branche demeurée catholique, décida que tous les enfants mâles de sa descendance porteraient le nom d'Elisée.

(2) Son titre de chevalier porte 1776; et c'est la date qui figure sur sa tombe; mais il naquit en réalité en 1777.

(3) Il repose au cimetière de Neuwiller près Saverne au milieu de cette pléiade de soldats du grand Empereur qui y sont inhumés, à l'ombre du mausolée de leur ancien Ministre de la Guerre le Maréchal Clarke dont le colonel Scherb fut d'ailleurs l'allié par sa deuxième femme. En mai 1925 est venu les rejoindre dans leur sépulture un des glorieux petits-fils du colonel Scherb, le Colonel Cros, commandant la 2<sup>e</sup> brigade de la Division Marocaine tué aux attaques d'Artois le 10 mai 1915.

2° Son cadet de 5 ans Armand-Antoine-Elisée, né en 1783, à Westhofen engagé volontaire en 1804 au 10<sup>e</sup> cuirassiers y gagnait en mars 1809 à la prise de Vienne son épaulette de sous-lieutenant. Lieutenant en premier en juillet 1813, il était grièvement blessé au bras gauche, le 18 juin 1813 au Mt-St-Jean et prenait sa retraite à la fin de l'année, pour mourir en 1851.

3° Enfin le plus jeune Joseph-Romain-Elisée, né en 1788, quittait en 1803 la maison paternelle pour aller rejoindre en Italie son oncle le Général Scherb dont il devint le secrétaire. Nous fiant aux premiers renseignements reçus sur le coloris du tableau nous avons conclu que Joseph-Romain Scherb appartenait en 1809 à un régiment d'Infanterie légère et c'est alors que fut imprimée la légende de notre planche. Mais quand un examen plus approfondi eut fait ressortir que toutes les distinctives de l'uniforme étaient rouges, cette attribution n'était plus possible. J'entrepris des recherches au Ministère de la Guerre qui m'apprirent que Joseph-Romain était au mois de juillet 1809 pontonnier au 2<sup>e</sup> Bataillon. Il quitta ce bataillon le 28 août 1809 pour être affecté au 11<sup>e</sup> Régiment de cuirassiers : il y fut promu lieutenant en 1813 et tué à Fleurus le 16 juin 1815. Nos lecteurs voudront donc bien rectifier la dernière ligne de la légende qui sur la planche se rapporte à ce personnage et porter : « *Pontonnier au 2<sup>e</sup> Bataillon* ».

Comme beaucoup de tableaux de famille de l'époque, celui que nous reproduisons ici a surtout une valeur symbolique. Le bras du Danube et les pontons que l'on voit dans le fond nous indiquent que nous sommes au soir de la bataille de Wagram. Les trois frères ont-ils pu se retrouver ainsi réellement au soir du 6 juillet 1809? Il est permis d'en douter. Mais le tableau doit témoigner à la postérité qu'ils y ont pris part tous les trois.

Ignace-Léopold y figure en uniforme d'officier supérieur du 11<sup>e</sup> Cuirassiers. Il est assez difficile de distinguer au premier abord sur le tableau si l'épaule droite porte une épaulette ou une contre-épaulette. Or ce personnage ayant toujours été appelé dans la famille « Le Colonel » et les renseignements fournis le donnant comme tel, M. Huen a dessiné l'épaulette de Colonel. J'ai également approfondi la question aux archives administratives du Ministère de la Guerre, et acquis la certitude que Ignace-Léopold Scherb n'avait jamais été nommé Colonel avant sa retraite. Il est même nettement spécifié qu'en 1811 le chef d'escadron Scherb obtient la retraite *de ce grade*. Donc ceux de nos lecteurs qui tiennent à la précision rectifieront le grade sur le texte de notre planche et passeront un peu de couleur gris-violet sur les franges de l'épaulette figurée sur l'épaule droite. A quel moment le chef d'escadron Scherb reçut-il donc le grade de Colonel? Nous l'ignorons; peut-être aux Cent Jours s'il y reprit du service? Ce qui est certain c'est que l'ouvrage « les Fastes de la gloire » paru en 1818 l'appelle : « le Colonel Scherb ». La question sort du cadre de notre étude et je laisse à l'un de ses biographes le soin de la résoudre.

Comme on le voit, le tableau est une synthèse, et si Ignace-Léopold se trouvait à Wagram au soir du 6 juillet 1809 il y était certainement avec ses épaulettes de chef d'escadron. A part ce détail, l'uniforme est exact. Il porte le vêtement qu'on appelait alors *habit de cuirasse*, et que les ordonnances de 1812 allaient rendre réglementaire. Le colonel Scherb portait aussi parfois sous la cuirasse l'habit à pans long. C'est celui qui a été conservé dans sa famille avec ses armes et légué par elle à M. Fritz Kieffer et qui semble bien montrer lui aussi que ce n'est qu'avec le grade de chef d'escadron que le colonel Scherb fit du service actif. Nous reproduisons ci-contre le superbe mannequin complet habillé avec ces reliques qui constitue aujourd'hui une des plus belles pièces du « Musée du Souvenir ». Cet habit du 11<sup>e</sup> cuirassiers, avec toutes ses distinctives jonquilles, apporte une preuve nouvelle aux conclusions formulées par M. Margerand lorsqu'il détruisit il y a quelques années la légende du prétendu règlement de Vendémiaire an XII modifiant les couleurs distinctives des cuirassiers. Celles-ci sont restées jusqu'en 1812 ce qu'elles étaient en 1803 à la création des régiments.



Uniforme de Ignace-Léopold Scherb,  
 Chef d'escadron au 11<sup>e</sup> cuirassiers (1806—1811)  
 (Mannequin de la collection Fritz Kieffer)

Armand-Antoine sous-lieutenant depuis quelques jours porte l'habit de cuirasse à collet jonquille du 10<sup>e</sup> cuirassiers. Quant à Joseph-Romain, son uniforme est bien dans ses grandes lignes celui d'artilleur que portaient les pontonniers. Les revers carrés du bas et ne dépassant pas l'ouverture de l'habit, sont une imitation de ce qui est porté dans les troupes allemandes et assez caractéristique de l'époque 1808-1810.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

## BIBLIOGRAPHIE

**Eloge des soldats fins**, par Ch.-Félix Keller. Sous la forme d'une élégante brochure superbement illustrée, M. Ch.-F. Keller vient de consacrer *aux soldats d'étain* un ouvrage d'un genre entièrement nouveau, destiné à faire la joie de tous les reconstituteurs de batailles, qui sont nombreux au « Passepoil ». Collectionneur averti, rompu à toutes les subtilités du « *Kriegspiel* » tel que l'a fait connaître Pierre Benoit dans *Axelle*, M. Keller apporte à tous les passionnés du jeu des moyens de réalisation qui auraient fait pâmer d'aise le Général Hugo Von Reichendorf. Ses reconstitutions de la dernière guerre sur un terrain préparé à l'aide des cartes à grande échelle témoignent non seulement d'une remarquable ingéniosité, mais d'une connaissance approfondie des armées modernes, de leur constitution, de leur matériel et de leur tactique. Ce livre ouvre splendidement la voie dans un domaine encore inexploré.

L'ouvrage tiré à peu d'exemplaires n'a pas été mis dans le commerce. L'auteur, M. Ch.-F. Keller, 4, rue Pérignon, Paris VII<sup>e</sup>, ne dispose plus que de quelques exemplaires qu'il serait heureux d'échanger avec des membres du « Passepoil » contre des photographies de reconstitutions de scènes militaires faites avec des soldats fins. E.-L. B.

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Nous nous excusons du retard apporté depuis quelques mois à l'apparition du Passepoil par suite de circonstances tout à fait indépendantes de notre volonté. Plusieurs de nos membres nous ont écrit pour nous exprimer leur crainte de voir ce retard présager la disparition de notre bulletin. Nous les remercions de leur aimable sollicitude et tenons à les rassurer ici. Le Passepoil continuera à paraître en 1929, et aux mêmes tarifs qu'en 1928. Nous y apporterons seulement une légère modification dans les dates d'apparition qui aura pour résultat de faciliter singulièrement notre tâche. Nos lecteurs en seront avisés par le N° 1 de 1929 qui paraîtra à la fin du premier trimestre.

**Liste des membres.** — Ont été admis dans la société au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 1928  
comme membres actifs : MM. Delbarre à Vesoul, Ch.-Félix Keller à Paris,  
Capitaine Odé à Landau,  
comme membre correspondant : M. Reynolds à Banbury.

---

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



GARDE ROYALE — 7<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE (1<sup>er</sup> Suisse) — 1830  
Musicien — Fife de Fusiliers — Tambour-major (grande tenue)



LES TROIS FRÈRES SCHERB AU SOIR DE LA BATAILLE DE WAGRAM  
(D'après un tableau de famille communiqué par Monsieur le Capitaine de vaisseau SOMBORN)

JOSEPH-ROMAIN-ELYSÉE SCHERB  
1788—1815  
Chasseur au N<sup>ème</sup> Régim. d'Inf. Légère

ARMAND-ANTOINE-ELYSÉE SCHERB  
1783—1831  
Sous-Lieutenant au 10<sup>e</sup> Cuirassiers

IGNACE-LÉOPOLD-ELYSÉE SCHERB  
1777—1842  
Colonel au 11<sup>e</sup> Cuirassiers

# MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6°

## ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,  
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

# Edouard DRIAULT

Directeur de la "Revue des Études Napoléoniennes"

## La vraie Figure de Napoléon

1 vol. in-8° carré de 340 pages  
avec 32 planches hors texte

*Prix:*  $\left\{ \begin{array}{l} \text{cartonné } 23.- \text{ francs} \\ \text{relié } \dots \text{ } 40.- \text{ francs} \end{array} \right.$

## Le Roi de Rome (1810-1815)

1 vol. in-8° carré de 180 pages  
avec 12 planches hors texte

*Prix:* broché 50.- francs

ÉDITIONS ALBERT MORANCÉ, Paris

30-32 RUE DE FLEURUS

# SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

---

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin.

---

## COMITÉ ACTIF

**G. SCHWEITZER**

(Président)

**Commandant E.-L. BUCQUOY**

(Fondateur)

**V. HUEN**

(Vice-Président)

**Fritz KIEFFER**

**E. NUSSBAUM**

(Secrétaire-Trésorier)

**Médecin-L<sup>e</sup>-Colonel FERRON**

**Capitaine BOUTMY**

**H. BRETEGNIER**

**Capitaine DARBOU**

---

8<sup>e</sup> ANNÉE — N° 6

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1928

# LE PASSEPOIL

## SOMMAIRE DU N° 6

---

— Les Régiments Suisses de la Garde Royale (1816-1830), par le Capitaine DARBOU .	81
— Musique et fanfares des troupes à cheval (compléments), par le Capitaine DARBOU	85
— Questions et réponses .....	86
— Armée Royale de Normandie (1795-1796), par R. GROUVEL, avec une planche en couleurs hors texte n° 12 de R. GROUVEL .....	87
— La Garde Nationale de Strasbourg en 1870, par Georges KOLB .....	89
— Echos et nouvelles, par H. DEFONTAINE et E.-L. B. ....	91
— Trompettes du 7 <sup>e</sup> Cuirassiers (1853) par E.-L. B., avec une planche en couleurs hors texte n° 11 de L. ROUSSELOT .....	92
— Le 1 <sup>er</sup> Chasseurs à cheval à Rocquencourt (1815) par le Lt-Colonel THOMAS .....	93
— Bulletin de la Société .....	94
— Table des planches hors texte .....	95
— Table des matières de la 8 <sup>e</sup> année .....	96

---

# LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

---

### Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1929 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande .....	50 fr.	60 fr.
Recommandé .....	57 »	68 »
Avec envoi sous tube .....	55 »	64 »
Avec envoi sous tube recommandé .....	62 »	72 »

Les années 1921, 1923, 1924, 1925, 1926 et 1927 du *Passepoil* sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque. L'année 1922 est épuisée.

Adresser :

1<sup>o</sup> Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg,**  
Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2<sup>o</sup> Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,  
**M. le Commandant Bucquoy, 20<sup>bis</sup>, Quai de Dampierre, Troyes.**

---

## LES RÉGIMENTS SUISSES DE LA GARDE ROYALE (1816—1830)

(Suite de l'article paru dans le N° 5 page 63)

Capote : Une décision ministérielle du 28 mars 1821 remplaça la capote « en drap blanc piqué de bleu » des Suisses par une capote semblable à celle des régiments français, en drap gris de fer <sup>1)</sup>. Le 7<sup>e</sup> régiment a le collet en drap du fond avec patte rouge en forme de fer de lance et à 3 pointes, et le parement bordé d'un liseré rouge ; le 8<sup>e</sup> a le collet de même avec patte gris de fer liserée de rouge et le parement liseré en drap gris du fond. Sur la capote, on a d'abord continué à porter les épaulettes des régiments français, à corps blanc, vert ou écarlate suivant la compagnie, tournante et franges écarlates. Une décision du 25 septembre 1828 supprima ces épaulettes, et l'on porta dorénavant sur la capote les mêmes épaulettes que sur l'habit.

Pantalon long blanc pour la tenue d'été ; bleu foncé à passepoil écarlate en hiver. Le premier se porte par-dessus des guêtres blanches ; le second avec guêtres noires ou parfois blanches. Le pantalon gris continue à être utilisé avec des guêtres grises pour les corvées.

Le bonnet à poil des grenadiers est le même qu'à l'époque précédente.

En ce qui concerne le schako, des réclamations s'étant élevées, surtout pendant la campagne d'Espagne, au sujet de l'usage du feutre et du tissu de coton employés dans la fabrication du schako, le Ministre

<sup>1)</sup> Et non bleu de ciel, comme le porte par erreur le texte de l'ouvrage de Vernet-Lami et comme de nombreux auteurs l'ont répété après lui. La capote bleu foncé qu'on attribue quelquefois à tous les régiments d'infanterie de la Garde royale est également erronée.



8<sup>e</sup> Régiment - 10 mai 1817 - Fusilier  
Tenue de Garde aux Tuileries

(Livre d'ordre du Corps)

Plumet et cordons de schako blancs, pompon bleu ; plaque et jugulaires cuivre ; visière cerclée de cuivre. Habit, col et pattes de parements rouges ; revers et parements bleus, boutons blancs, passepoils rouges, boutons d'étain, retroussis blancs, épaulettes blanches, pantalon et guêtres blanches.

de la guerre décida, le 10 janvier 1824, qu'à l'avenir la carcasse du schako serait établie en cuir de vache étiré au lieu de carton, enduite à sa surface d'un vernis imperméable et recouverte en drap noir de Sedan.

Il était d'usage de porter les jugulaires du schako croisées le long du bourdalou inférieur. Une décision du 27 octobre 1827 prescrivit de les fixer dorénavant au-dessus de la cocarde du schako, quand la troupe, n'étant pas en service, ne les portait pas attachées sous le menton.

Rien ne fut changé aux agréments du schako.

Le bonnet de police, d'abord maintenu blanc, fut, par décision du 12 juin 1826, confectionné dorénavant en drap bleu foncé, passepoils écarlates, galon, gland et ornements en fil blanc. D'ailleurs la forme du bonnet avait été, à la date du 18 mai 1822, modifiée dans toute l'armée, la flamme n'existant plus, mais étant seulement figurée par des passepoils.

Pas de modifications au chapeau.

L'équipement resta le même. Cependant, à partir de 1825, on fit usage d'un étui de capote, cylindrique et en coutil blanc et bleu, à mille raies, porté sur la partie supérieure du sac. Une décision du 14 février 1827 prescrivit de faire passer les buffletteries par-dessous les épaulettes. Des décisions des 3 mars 1827 et 28 novembre 1829 prescrivirent d'adapter le fourreau de baïonnette au porte-giberne et non plus au baudrier de sabre. La dernière décision supprimait les dragonnes.

#### **Tenue des Sous-Officiers.**

Les insignes des grades restèrent les mêmes. A partir de 1828, les galons de grade durent être portés liserés en drap bleu foncé, ce qui du reste a dû parfois être pratiqué avant cette date. Les sergents-majors avaient au bonnet de police le galon, le gland et l'ornement en argent. Les chevrons d'ancienneté des caporaux et sergents sont en argent à partir de 1822.

La tenue de ville pour les sous-officiers continua à comprendre le surtout, le chapeau galonné d'argent et des bottes sous le pantalon. Cependant l'épée de ville fut remplacée dans les dernières années de la Restauration par un sabre d'officier, modèle 1822, mais non doré, avec porte-sabre en cuir verni porté sous l'habit<sup>1)</sup>.

L'adjudant sous-officier prit également, en toutes tenues, le sabre d'officier non doré, en place de l'épée. Son habit est semblable à celui d'officier de fusiliers. Une décision mi-

---

<sup>1)</sup> En effet, la « Nomenclature des effets dont la fourniture est à la charge de la masse générale d'entretien », pour la Garde royale, publiée au Journal militaire le 21 février 1830, ne prévoit de ceinturon d'épée que pour les musiciens, et au contraire un ceinturon de sabre pour les sergents-majors et sergents. Nous pensons que la substitution dut avoir lieu vers 1825 au plus tard.

nistérielle du 1<sup>er</sup> avril 1822 lui attribuait la contre-épaulette à gauche, l'épaulette à droite, avec franges à petites torsades et losange double en soie rouge sur le corps. A partir de 1825, conformément aux propositions de la Commission d'habillement, les adjudants portèrent l'épaulette à gauche, la contre-épaulette à droite, la frange à graines et non plus à torsades, le corps coupé au milieu d'une large raie rouge.

Les autres dispositions en vigueur à l'époque précédente pour l'adjudant furent maintenues. La canne d'adjudant paraît cependant avoir disparu dans les dernières années de la Restauration.

### Officiers.

L'habit des officiers est identique à celui de la troupe, mais les boutonnières des devants et des poches sont en argent, de même que les boutons, et les ornements des retroussis sont brodés en argent, généralement sur fond rouge.

Une décision du Roi en date du 10 juillet 1821, avait modifié à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1822 les marques distinctives des officiers subalternes et étendu ces dispositions à ceux de la Garde, avec cette différence que les franges des épaulettes devaient être à petites torsades et non à graines comme dans la ligne. La même ordonnance conservait aux Capitaines de la Garde brevetés chefs de bataillon les épaulettes de ce dernier grade.

En conséquence, le Major-Général de service adoptait, à la date du 13 février 1822, les dispositions suivantes :

« Les Capitaines titulaires de la Garde, non brevetés chefs de bataillon, et les lieutenants brevetés Capitaines porteront les marques distinctives du grade de Capitaine.

« Les lieutenants titulaires et les sous-lieutenants brevetés lieutenants porteront les marques distinctives du grade de lieutenant. « Les sous-lieutenants non brevetés lieutenants porteront l'épaulette à droite avec « raie de soie ponceau ».

En conséquence, de 1822 à 1830, les épaulettes, pour l'infanterie de la Garde, sont les suivantes :

Sous-lieutenant titulaire :	{	1 épaulette d'argent à droite à petites franges, une contre-épaulette à gauche, raie rouge sur le corps <sup>1)</sup> .
Sous-lieutenant breveté lieutenant :	{	1 épaulette d'argent à gauche à petites franges, une contre-épaulette à droite, corps uni.
Lieutenant titulaire :	{	
Lieutenant breveté Capitaine :	{	2 épaulettes d'argent à petites franges.
Capitaine titulaire :	{	
Capitaine adjudant-major :	{	2 épaulettes d'or à petites franges.
Capitaine breveté Chef de bataillon :	{	1 épaulette d'argent à grosses franges à gauche, 1 contre-épaulette à droite.
Chef de bataillon titulaire :	{	
Major :	{	Comme le précédent, mais l'épaulette à droite, la contre-épaulette à gauche.

<sup>1)</sup> Les portraits de sous-lieutenants de la Garde montrent qu'ils s'abstinrent fréquemment de porter cette raie rouge.

Chef de bataillon breveté Lieutenant-Colonel :	} 2 épaulettes à grosses franges, le corps en or, la tournante et les franges en argent.
Lieutenant-Colonel titulaire :	
Lieutenant-Colonel breveté Colonel :	} 2 épaulettes comme le précédent, mais entièrement en argent.
Colonel titulaire :	
Colonel breveté Maréchal de Camp :	Comme le précédent, avec 2 étoiles d'or sur l'écusson.



7<sup>e</sup> Régiment - 1828  
Grenadier en capote

Capote gris de fer unie, épaulettes écarlates,  
pantalon bleu foncé à passepoil écarlate,  
guêtres blanches.

(A suivre)

Frac : Une décision, en date du 18 février 1822, du Major-Général de service réglementait comme suit le frac des officiers d'infanterie de la Garde :

1<sup>er</sup> Régiment de la brigade : parements en drap du fond du surtout, avec passepoil distinctif, patte en drap du fond avec passepoil distinctif.

2<sup>e</sup> Régiment de la brigade : même parement, patte de la couleur distinctive avec passepoil de la couleur du fond du surtout <sup>1)</sup>.

Ce qui donne pour les Suisses : frac écarlate, collet du fond, parement du fond liseré de bleu foncé avec patte écarlate liserée bleue au 7<sup>e</sup> régiment, bleue liserée d'écarlate au 8<sup>e</sup> ; passepoil bleu aux devants du surtout, retroussis comme à l'habit de grande tenue. Poches en long liserées de bleu, sans boutonnières. Redingote en drap bleu uni, semblable à celle des officiers de la ligne. De même que pour ces derniers, on autorisait l'usage d'un grand collet ou petit manteau en drap bleu non adhérent à la redingote.

Pantalons semblables à ceux de la troupe. En été, on pouvait faire usage d'un pantalon de nankin ou de couil.

Baudrier de sabre en étoffe, passant sous l'habit, avec extrémité visible en étoffe bleue avec le pantalon bleu, blanche avec le pantalon blanc.

Capitaine DARBOU.

<sup>1)</sup> Un surtout d'officier du 3<sup>e</sup> régiment français, existant au Musée de l'Armée, est bien conforme à ces données.

## MUSIQUES ET FANFARES DES TROUPES A CHEVAL

### COMPLÉMENTS

Nous apportons ci-après quelques compléments à l'étude publiée sous ce titre par le Passepoil, au cours des années 1925 et 1926.

**Garde royale.** — Les procès-verbaux de licenciement nous font connaître la composition instrumentale des musiques de deux régiments en 1830 :

1<sup>er</sup> Grenadiers à cheval : 25 trompettes, 1 cornet, 4 cors, 1 ophicléide, 2 trombones, 1 clarinette en si en cuivre, 1 clarinette en mi en cuivre, 1 clarinette en si en bois, 1 buccin, 1 trombone alto, 1 bugle en mi, 1 bugle en si, 1 petite flûte en cuivre, 1 petite flûte en bois.

Chasseurs à cheval. 2 trompettes à clef, 3 clarinettes, 1 ophicléide, 1 buccin, 1 basson, 3 trombones, 4 cors, 1 cornet.

Ces fanfares étaient composées des trompettes et de quelques gagistes. Quant à la tenue de ces derniers, un rapport de la Direction générale de l'Administration, en date du 25 juin 1827, fait connaître que les gagistes sont traités à tous les points de vue comme les trompettes. L'absence dans les devis d'habillement d'effets spéciaux à eux destinés permet par suite de conclure qu'ils eurent de 1827 à 1830 la tenue exacte des trompettes, en remplaçant simplement, suivant la mode alors en vigueur, le galon de livrée porté par ces derniers par un galon en métal du bouton autour du collet, dans les grenadiers à cheval, cuirassiers et hussards ; pour les dragons, lanciers, chasseurs et pour l'artillerie, dont les trompettes ont le galonnage en argent ou en or, les gagistes eurent une tenue absolument identique à celle des trompettes.

**Cavalerie, Louis-Philippe.** — Nous avons pu rencontrer deux estampes de Bastin représentant les têtes de colonne du 2<sup>e</sup> Cuirassiers et du 4<sup>e</sup> Hussards en 1842.

Au 2<sup>e</sup> cuirassiers, le régiment est précédé de trompettes et de musiciens placés pêle-mêle sur deux rangs. A la droite du 1<sup>er</sup> rang est un musicien muni d'un trombone dont l'extrémité figure une tête de serpent. Les uns et les autres ont le casque à crinière rouge et les épauettes blanches ; pas de gants à crispins. Au collet, un galon qui paraît être tricolore pour les trompettes et argent pour les musiciens. Ces derniers seuls sont munis d'une giberne à baudrier blanc.

Au 4<sup>e</sup> Hussards, on n'aperçoit qu'une musique d'une dizaine d'exécutants, et pas de trompettes. Ces musiciens sont munis de cors, trombones, petite flûte, cornets à pistons,

clarinettes, etc. Ils portent le colback à flamme, avec aigrette retombante en crin et ont au collet un galon d'argent. Ils sont munis d'un ceinturon blanc et d'une giberne avec baudrier en cuir verni noir. Parmi eux le trompette-major, distingué par ses galons de grade, joue du cornet à piston ; la petite flûte paraît être un enfant de troupe. Ils sont rangés derrière un adjudant en schako.

**Dragons 1875.** — Un témoin oculaire, qui a pu voir vers 1875 le 10<sup>e</sup> Dragons, nous a raconté qu'à cette époque le régiment était précédé, dans les grandes occasions, d'un peloton de trompettes et ensuite d'un second peloton de musiciens, d'effectif à peu près équivalent. Les uns et les autres, montés sur des chevaux blancs, avaient la crinière rouge et les épaulettes blanches. A la gauche du premier rang des musiciens figurait une caisse claire, avec un petit tambour très plat fixé sur la sacoche gauche.

**Lanciers 1866.** — Une gravure contemporaine que nous avons pu consulter représente vers cette époque la musique du 8<sup>e</sup> Lanciers sonnait la retraite, à pied, dans les rues de Pont-à-Mousson. Les musiciens sont en tenue réglementaire, avec les contre-épaulettes ; ils portent le pantalon d'ordonnance. Parmi eux figure un tambour. Son instrument, presque aussi haut qu'un tambour d'infanterie, paraît fixé au ceinturon du musicien, à l'exclusion du port d'un baudrier.

Capitaine DARBOU.

## QUESTIONS ET RÉPONSES

**56<sup>e</sup> Question** (posée par le Capitaine Darbou). — Peut-on m'indiquer en détail les tenues portées sous la Restauration par les Pages du Roi, et, éventuellement, par le personnel attaché aux Pages (Gouverneurs, Sous-gouverneurs, adjudants-majors).

**57<sup>e</sup> Question** (posée par le Commandant Bucquoy). — Peut-on m'indiquer des tenues portées avec certitude par les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de ligne entre 1800 et 1814 avec références.

**58<sup>e</sup> Question** (posée par le Commandant Bucquoy). — Un de nos abonnés connaît-il quelque chose concernant l'uniforme du timbalier et des musiciens de la gendarmerie d'élite de la garde Impériale après 1807. (C'est-à-dire avec l'habit bleu.)

**59<sup>e</sup> Question** (posée par le Commandant Bucquoy). — Je pose de nouveau la question que j'ai posée dans le N<sup>o</sup> 6 de la 4<sup>e</sup> année, page 92. Quelqu'un peut-il m'expliquer à quelle dignité ou emploi correspond le costume que porte Fouché dans son très beau portrait peint par Debufe qui est à Versailles. Cet habit porte les broderies habituelles des ministres, mais il est en velours cramoisi alors que l'habit des ministres doit être bleu.

**ARMÉE ROYALE DE NORMANDIE - 1795—1796**PLANCHE HORS TEXTE N<sup>o</sup> 12).

Le général en chef de l'insurrection normande était Marie-Pierre-Louis, comte de Frotté<sup>1)</sup>, né à Alençon le 5 août 1766 ; il fit ses débuts au régiment de Colonel-Général-Infanterie et était lieutenant en 1<sup>er</sup> au moment de la Révolution. Emigré en 1791, il combat successivement à l'armée des Princes et à l'armée de Condé qu'il quitte assez rapidement pour venir « chouanner » en Normandie ; réfugié d'abord à Londres, il se lie avec lord Moyra et Madame Atkins, et projette d'enlever Louis XVII du Temple ; Lieutenant-Colonel en décembre 1794, Frotté est chargé par le comte d'Artois d'une mission de soulèvement en Normandie, débarque en France en février 1795 et prend part aux conférences de la Mabilais ; passé en Normandie, il commence à organiser la chouannerie normande et dirige en maître la première insurrection de 1795-1796. Promu chevalier de Saint-Louis en novembre 1795 et breveté colonel en mai 1796, il passe en Angleterre après la première pacification. Par brevet du 24 janvier 1797, Louis de Frotté est élevé au grade de maréchal de camp et nommé commandant provisoire de la Basse-Normandie ; débarqué de nouveau en Normandie le 23 septembre 1798 près de Bayeux, Frotté recommence la lutte terriblement difficile qui se termine par les conférences de Pouancé et de Candé ; cependant il ne voulut pas faire sa soumission. Le général Chambarlhac lui ayant proposé un armistice et un sauf-conduit pour lui et cinq de ses officiers, il l'accepta, comptant sur la loyauté de ses adversaires. Arrêté à Verneuil, il fut jugé et fusillé le 18 février 1800, contrairement à la parole donnée.

A titre documentaire, voici le signalement du général donné le 12 prairial an V et conservé aux archives du Calvados. « Frotté, dit Blondel<sup>2)</sup>, âgé de 37 à 38 ans, taille de 5 pieds, 2 pouces, 6 lignes (1 m. 69), cheveux et sourcils noirs, barbe noire et épaisse, front large, yeux noirs et vifs, nez moyen, bouche grande, les lèvres un peu grosses, menton rond, visage rond et blême, teint basané ; il a dans les gestes de l'aisance et quelque chose de hardi ; il a le ton de voix dur et parle avec facilité ».

On connaît deux des costumes portés par le général de Frotté : l'un est donné par une miniature faite en Angleterre et qui le représente avec l'uniforme dessiné sur ma planche : dolman de hussard gris doublé de noir et tressé de même, gilet de velours noir à la hus-

<sup>1)</sup> Les armoiries de la famille de Frotté sont : d'azur à un chevron d'or accompagné de 3 besants du même posés 2 et 1.

<sup>2)</sup> Frotté avait pris ce surnom en l'honneur du troubadour Blondel dont la fidélité pour son Roi captif avait été illustrée dans l'Opéra de « Richard Cœur de Lion » de Sedaine et Grétry (1784).

sarde, pantalon gris; ceinture à la matelotte blanche fort large, dans laquelle sont placés un pistolet à deux coups, un poignard et des cartouches; sur la tête, un très grand chapeau à 3 cornes, placé droit et surmonté d'un vaste plumet noir et d'une cocarde blanche; la seule croix de St-Louis à son côté; sans scapulaire; sabre de hussard, petit mousqueton court à deux canons.

En grand uniforme, Louis de Frotté portait l'habit-veste gris foncé à revers de casimir noir, boutons d'argent, panache blanc au chapeau, épaulettes d'argent à graines d'épinard, écharpe noire à franges, insigne que lui seul portait dans son armée. Il était généralement monté sur un petit cheval bocain à tous crins.

(Références - Archives du Calvados - miniature et portraits du général de Frotté - Ouvrage de la Sicotière.)

3<sup>e</sup> *Chasseurs du Roi*. — Ils formaient le corps d'infanterie, composé de volontaires normands et de déserteurs républicains; les plus fidèles, et les plus élégants composaient les Chevaliers de la Couronne. Ils portaient, en général, les uniformes les plus variés; Frotté, dans sa correspondance, montre un essai de régularisation de tenue: « Tous les uniformes sont gris, ou blancs, ou verts... veste courte à revers, parements et collets noirs; pantalon; petites guêtres venant jusqu'au mollet; drap fort; couleur grise préférable à toute autre... » Mais si nous en croyons une lettre écrite par le général Cambray, commandant dans la Manche, au commandant de Cherbourg, ces dispositions ne furent guère observées: « ...Une partie de ces émigrés, chouans et autres scélérats de leur espèce sont habillés en carmagnoles vertes, boutons ronds à la hussarde; d'autres sont en capotes même couleur et mêmes boutons jaunes, boutonnées jusqu'à la ceinture; la majeure partie sont en chapeau rond; d'autres ont pour ralliement un chapeau rond à 3 cornes, mais ils le portent par devant derrière... ».

Le type que j'ai représenté est dessiné d'après un petit portrait à l'huile sur carton, étiqueté « chasseur du Roi, année 1796 » et ayant appartenu au comte de Contades. Il porte un chapeau à deux cornes avec plumet bleu et blanc, cravate molle en mousseline sans nœud et fort haute, veste vert bouteille, collet noir, épaulettes bleues, deux galons sur les manches, gilet rouge, fusil à deux coups à la main. L'autre volontaire porte un habit classique de chouan, petite veste déboutonnée brune, pantalon de même, cheveux tressés en nattes, bonnet de peau de renard, la queue pendant derrière.

Comme signes distinctifs, les chouans de Frotté portaient des Sacrés-Cœurs en étoffe, des croix, des chapelets au cou, des fleurs de lys en drap jaune découpé, des boutons aux armes de France supportées par deux hiboux, de larges rubans blancs, avec ces inscriptions « Vive le Roi! » « Vive la Religion! Vive le Roi! » « Vaincre ou mourir! ».

Signalons, pour conclure, quelques humoristiques surnoms de chefs et de volontaires: Voltige, Fleur de Rose, Les Amourettes, Le Télégraphe, Pas-perdu, Bellavidés, Happe-Galette, Les Sillons, Pille-Miche, etc.

Baron R. GROUVEL.

## LA GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE DE STRASBOURG

### 1870

La photographie que nous reproduisons ci-dessous représente le Capitaine Kolb de la Garde Nationale Sédentaire de Strasbourg en 1870. Jean-Georges Kolb, constructeur-mécanicien, né à Strasbourg le 27 août 1831, devait y mourir le 4 avril 1889. Son fils, M. G. Georges Kolb qui, né lui-même à Strasbourg en 1858, se trouve être aujourd'hui un de nos doyens du « *Passepoil* » nous a communiqué cette photographie en l'accompagnant des notes qui vont suivre.

E.-L. B.

Dès la formation de la Garde Nationale Sédentaire de Strasbourg, mon père (Associé à son frère Edouard Kolb, capitaine des pompiers de la ville de Strasbourg, sous la raison sociale Kolb frères dont les usines étaient rue du Finckwiller) s'enrôla dans ce corps qui faisait partie des défenseurs de Strasbourg. Presque aussitôt il fut élu capitaine par ses compatriotes du quartier Finckwiller. Une lettre du colonel Saglio en date du 14 août 1870 que j'ai sous les yeux l'informait de sa nomination. Comme il n'avait jamais servi dans l'armée il dut se mettre à piocher ferme les règlements. Ses mentors furent un ancien sous-officier d'infanterie Lamant, nommé sergent-major dans la compagnie et un vieux briscard du nom de Spaeth, élu sergent. Ces messieurs venaient tous les jours faire réciter la théorie au nouveau capitaine et lui apprendre le maniement du fusil à piston, dont était muni ce corps de troupe. Les premiers temps les exercices et prises d'armes avaient lieu rue de la Douane, mais, les hommes n'étant plus en sécurité là une fois le bombardement commencé, le bataillon alla faire l'exercice et apprendre le maniement d'armes dans les grandes cours du magasin des tabacs en feuilles du Finckwiller. Les



Jean-Georges Kolb  
Capitaine de la Garde Nationale  
Sédentaire de Strasbourg - Août 1870

anciens militaires ou vétérans qui s'étaient engagés dans la Garde Nationale y reprenaient leur grade et se firent un devoir d'instruire leurs camarades et d'en faire les soldats disciplinés et courageux dont les différents récits du siège de Strasbourg nous ont rapporté la belle attitude. Le Capitaine Adjudant-Major de la Compagnie était M. Léon Carrière fils; le Lieutenant M. Louis Hatt-Perrin, malteur.

L'habillement des hommes de troupe n'était pas uniforme; mais chacun d'eux portait un képi noir avec Passepoils rouges. Ils s'étaient fait coudre les insignes de leur grade sur les manches de leur veste bourgeron ou vareuse. Au début de cette formation les hommes étaient armés d'un fusil à piston avec baïonnette, un double baudrier, l'un à gaine pour la baïonnette, l'autre portant une cartouchière, modèle 1800.

C'était avec cet équipement que le malheureux corps de troupe devait aider à défendre la ville, ou y maintenir l'ordre par des patrouilles faites régulièrement toutes les nuits. Ce n'est que vers la fin du blocus que les fusils à piston furent retirés de leurs mains et remplacés par les carabines Minier dites fusils à tabatières avec sabre baïonnette. A partir de ce moment la Garde Nationale confiante dans ses moyens de défense, avait pris son rôle au sérieux, et, s'il s'était agi d'une sortie à faire, nombre de ces citoyens armés se seraient mis sur les rangs pour combattre.

Quant aux officiers leur uniforme était un simple veston noir à col rabattu, à trois poches et à deux rangs de boutons. Les boutons et les galons de grade étaient en argent. Un petit képi noir avec galons et baguettes argentés, ou panachés (pour l'Adjudant-Major et le Lieutenant-Colonel). Pas d'attentes d'épaulettes. La culotte était noire avec de larges bandes chinées noir et gris sur le côté, tissées dans le drap. C'était le tailleur militaire Gransard qui les avait fournis. Avec cela des bottes ou des guêtres. Le ceinturon était en cuir verni noir avec comme boucle des têtes de Lions en bronze doré. Un revolver à broche à barillet à 6 coups était placé dans un étui en cuir rouge foncé fixé au ceinturon; le sabre droit à poignée en bronze doré (celui qui est devenu par la suite le sabre des Sergents-Major) dans un fourreau en acier.

Pour terminer par une anecdote, M. Geyss, farinier, place de la Cathédrale, ayant un grand stock de légumes secs et de farine qu'il ne pouvait plus remiser dans les maisons voisines, fit transporter toute cette réserve dans la partie couverte de nos ateliers au Finckwiller. Quelques notables du quartier: MM. Stuber, Salomon, Artzner, Farny (le père du Général) Baldner, Schnéegans, Wagner, Tauber, Graff, Hatt, Schmittem se cotisèrent pour acheter de ces réserves alimentaires qui furent par la suite vendues ou distribuées gratuitement aux habitants du quartier.

Georges KOLB.

## ECHOS ET NOUVELLES

**Les Ventes.** — La saison est reprise à nouveau depuis les 28-29 novembre où ont été vendues deux collections anonymes (M. Flagel, comm. princ., M. Foury, exp.). Voici quelques prix d'adjudication suivant les n<sup>os</sup> du catalogue :

12. Tr. belle paire pistolets à silex, de *Frachetti Menetti*, calotte à tête de Gorgonne argent, dans l'esprit des pist. de général, 1<sup>er</sup> Emp. : 560 fr. — 17. Paire de jolis pet. pistolets, xviii<sup>e</sup>, canons à vis. *Manufacture de Versailles. Boutet, directeur-artiste* : 310 fr. — 141. Pipe représ. les obsèques du maréchal Lannes : 380 fr. — A) Grand cordon de la Légion d'honneur *ayant appartenu au Maréchal Ney*, commandant à l'époque le 6<sup>e</sup> corps de l'armée d'Espagne. Ce cordon fut remis en 1809 à J. A. Bessières, négociant français résidant en Espagne, interprète et traducteur du Maréchal, par celui-ci en remerciement de ses services. Une note manuscrite de Bessières relatant la remise de ce souvenir est jointe à l'insigne. — C'est un simple ruban, moins large de 1/5 que ceux actuels d'après des portraits de l'époque, Masséna en 1809, Ney et Gouvion St-Cyr en 1812 portaient un surtout complètement uni, seules les épaulettes signalaient leur grade, avec la plaque de G. O. de la L. H., parfois le grand cordon sans la grand'croix retenu par l'écharpe de petite tenue en soie blanche à franges de même. D'ailleurs, les officiers, sur le surtout, ne portaient que le ruban de l'Ordre : 2 400 fr. — B) Relique en vermeil figurant St-Jacques Apôtre, offerte par le chanoine-archiprêtre de St. Jacques-de-Compostelle à M. Bessières, pour ses bons offices d'interprète entre le maréchal Ney et l'Archevêque de St.-J.-d.-C. ajoutant — d'ap. une note manuscrite de Bessières — que c'était le seul objet qu'il pût offrir, vu l'état déplorable où le pays se trouvait alors : 2 000 fr. — E) 2 grandes trompettes, genre des trompettes thébaines, ayant servi pour le retour des cendres de l'Empereur. Le pavillon est orné d'aigles et timbré de l'N. Les trompettes sont en mauvais état : 330 fr. — 206. *Hist. de l'anc. infanterie française*, par le Ct Suzanne : 300 fr. — 207. *Album du bourgeois de Hambourg* : 580 fr. — 277. Sabre anc. régime, régiment du Dauphin, sans fourreau : 150 fr. — 279. Sabre anc. régime, régiment de Nassau : 300 fr. — 295. Sabre off. vol. 1792, garde au coq entouré de drapeaux, faisceau, lame bleu et or, portant : *Vivre libre ou mourir, pour la Nation, la loi (le Roy a été effacé)*. Sans fourreau : 400 fr. — 298. Sabre Rév. d'off. de gren. du bat. des volontaires parisiens. Sur la garde : grenade enflammée, armes de Paris et *Vaincre ou mourir*, lame gravée où les armes de France et le mot *roy* sont effacés, fourreau cuir : 380 fr. — 299. Sabre Rév. off. des dragons de la G. Nat. pommeau casque, garde du mod. du sabre de bataille, av. un médaillon où se lit *Vaincre ou mourir*, large lame gravée, fourreau cuir : 380 fr. — 304. Sabre ép. Rév., mais type anc. régime : pommeau tête de lion, large lame avec « *Armés d'Italie - Donné de la part du Directoire Exécutif par le général Bonaparte au citoyen Denis, sergent-major de la 85<sup>e</sup> 1/2 brigade de ligne, division Joubert* ». — Sur l'autre face de la lame « *Liberté - Egalité* ». — Sans fourreau : 2 350 fr. — 306. Sabre Garde d'honneur de Strasbourg : 660 fr. — 307. Sabre dragon mod. an IX : 300 fr. — 311. Sabre off. cav. lég. 1<sup>er</sup> Emp. fourreau laiton tr. ornem. le revers est semé d'étoiles : 350 fr. — 322. Sabre off. cuirassiers G. Roy. Restauration, poinçonné : *Manufactures royales Klingenthal 1820*. Très rare : 840 fr. — 325. Sabre off. cav. lég. Rest. à garde à branches ciselées, lame en damas à trophées à l'eau-forte sur fond or : 400 fr.

Une autre vente d'armes et armures du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècles, a eu lieu le 11 décembre (M. Boisnard, comm. pr., M. Foury, exp.). Nous avons noté les nos suivants du catalogue :

N° 5. Epée de Justice allemande du xviii<sup>e</sup> s., lame très décorée, datée 1658 : 1 825 fr. — 49. Demi-armure de piquier xviii<sup>e</sup> s. : 3 000 fr. — 50. Armure maximilienne vers 1530, poinçon de Nuremberg en haut du plastron (les brassards, cuissards et tassettes sont anciens, mais n'appartiennent pas à l'armure) : 24 000 fr. — 51. Armure noire de cavalier xvii<sup>e</sup> s. : 3 200 fr. — 52. Armure noire allemande de cavalier, xvii<sup>e</sup> s., poinçon de Nuremberg : 3 000 fr. — 57. Trousse xvi<sup>e</sup> s. en cuir à compartiments avec 6 couteaux et 1 fourchette ; acier forgé et ciselé, garnitures ciselées et gravures fond or : 4 650 fr. — 58. Une autre, avec grand coutelas, poignard, lancette, fourchette à deux dents, porte-alène et petits coutelas. Poignée à damiers ivoire et ébène, pommeau tête de lion, superbe gaine cuir cerclée de 3 bracelets fer repoussé figurant des sujets de chasse, style xvi<sup>e</sup> s. Dans un médaillon sur la garniture supérieure, les armes de Saxe : 2 600 fr.

**Doit-on dire «La Malmaison» ou «Malmaison».** — Frédéric Masson entendait le mot dans l'article et écrivait constamment Malmaison. Un historien de grande valeur, M. Albert Mathiez, tranche la question dans le n° de nov.-déc. 1928 des *Annales historiques de la Révolution française* (organe de la Société des Etudes Robespierriistes, Reims, 46, rue Libergier). En effet, page 600, note 1, on lit :

« Jamais les contemporains n'ont dit Malmaison, comme le veut le sens de ce vocable : la male maison, la mauvaise maison. Pourquoi ne pas lutter contre la manie d'estropier les noms d'autrefois, manie que nous devons à l'ignorance de la langue française qui sévit aujourd'hui et ensuite à l'imitation des langues étrangères ».

Henri DEFONTAINE.

**Aux amateurs de soldats d'étain.** — L'*Illustration* du 20 décembre 1928 a consacré quatre pages illustrées de magnifiques reproductions en couleur à la collection de soldats de plomb et d'étain de notre collègue M. Armont, qui a été le promoteur en France de la collection de soldats de plomb. Depuis des années il fait exécuter pour sa propre satisfaction, par tout un personnel choisi d'artistes et de peintres une collection qui comprend des types de soldats de toutes les armées du monde depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Parmi ceux qui lui ont fourni les dessins de ces figurines modernes qui ont le plus d'allure nous avons relevé avec plaisir le nom de M. L. Rousselot dont les membres du Passepoil ont pu admirer depuis plusieurs années les dessins aussi artistiques que documentés. Nous avons eu un moment l'intention de reproduire dans une planche hors texte du Passepoil quelques-unes de ces vignettes parues dans l'*Illustration* et notre grand confrère nous en avait donné l'autorisation. Des difficultés d'ordre matériel nous ont seules empêché de donner suite à ce projet que, grâce à l'amabilité de M. Armont, nous reprendrons sous une autre forme.

E.-L. B.

---

## TROMPETTES DU 7<sup>e</sup> CUIRASSIERS - 1853

(PLANCHE HORS-TEXTE N° II.)

Ces trompettes sont exécutées d'après des documents de DE MOLTZHEIM qui ont fait partie de la collection MILLOT. Datés de 1853 ces trompettes portent l'uniforme prescrit par les ordonnances de 1845. L'intérêt de cette planche réside dans les curieuses flammes de trompette qui ne sont pas à la couleur distinctive du régiment. M. ROUSSELOT les a scrupuleusement respectées et élégamment mises en valeur.

E.-L. B.

---

## LE 1<sup>er</sup> CHASSEURS A CHEVAL A ROCQUENCOURT 1815

Dans la 67<sup>e</sup> série de mes planches sur les « *Uniformes du 1<sup>er</sup> Empire* » j'ai reproduit sous le N° 32 un dessin de feu M. Bitry-Boëly sur la tenue en schako qui aurait été portée à Rocquencourt par le 1<sup>er</sup> Chasseurs à cheval. Dans la notice qui accompagnait ces planches j'écrivais : « Voici le trompette et le chasseur du premier régiment tels qu'ils étaient au 1<sup>er</sup> juillet 1815 à Rocquencourt alors qu'ils donnaient les derniers coups de sabre de l'épopée. M. Bitry-Boëly les a reconstitués d'après des notes et croquis de son père témoin et acteur de ce fait d'armes. Nous n'avons trouvé nulle part trace de la distribution de schakos à ce régiment, mais ce qui est certain, c'est que le corps qui portait le casque au début des Cent-Jours avait le schako à la fin ». Le mot certain me paraît aujourd'hui bien inexact. Je viens de recevoir en effet une communication de M. le Colonel Thomas qui détruit l'affirmation avancée par M. Bitry-Boëly. Nous la reproduisons ci-dessous in-extenso.

E.-L. B.

La brigade von Sohr détruite à Rocquencourt le 1<sup>er</sup> juillet 1815 comprenait pour ce combat le 3<sup>e</sup> régiment de Hussards prussiens (Brandebourg) et le 5<sup>e</sup> (Poméranie). Von Schœning a publié en 1893 à Berlin l'historique de ce 5<sup>e</sup> régiment, dans lequel il donne les rapports établis par les chefs de corps après l'affaire de Rocquencourt. Or, voici ce que raconte le major von Klinckowstrœm, commandant le 3<sup>e</sup> régiment :

*« Le bruit se répandit que de la cavalerie anglaise ou prussienne venait à notre rencontre. Réjoui de cette nouvelle, je me rendis au plus vite auprès du Lieutenant-Colonel Sohr, en tête de la colonne, pour m'assurer de la véracité de ce fait. Il n'y avait là rien d'impossible et il est bien excusable qu'on eut un moment fait erreur sur la reconnaissance de l'ennemi (traduction littérale : « sur le jugement de l'ennemi ») car différentes troupes du III<sup>e</sup> corps avaient depuis peu eu un changement de tenue. Mais bientôt je me rendis compte avec douleur que la cavalerie qui venait vers nous était ennemie ; c'était le 1<sup>er</sup> chasseurs à cheval français avec une coiffure qui ne lui était pas habituelle » (mit ungewöhnlicher Kopfbedeckung).*

Cela me paraît probant ; car il est certain que Klinckowstrœm connaissait les tenues françaises. Ailleurs, il écrit que certains de ses cavaliers purent s'échapper vu la similitude de leurs uniformes (dolman bleu à tresses blanches) avec celui de hussards français, puis que, prisonnier, il fut présenté au Général Piré avec lequel il avait fait la Campagne de Russie (Brigade Roussel d'Hurbal, 2<sup>e</sup> régiment combiné de hussards prussiens (2 escadrons du 3<sup>e</sup> et 2 escadrons du 5<sup>e</sup> hussards, précisément les deux régiments de Rocquencourt).

Pour situer ce fragment du rapport du Major Klinckowstrœm, il suffit de se rapporter à un récit quelconque de l'affaire de Rocquencourt ; la brigade von Sohr battait en retraite lorsqu'elle fut coupée de sa ligne de retraite par le 1<sup>er</sup> chasseurs à cheval et presque anéantie.

Le fait de tenues peu connues au III<sup>e</sup> corps prussien n'a rien d'étonnant. Voir dans Knœtel la bigarrure des tenues prussiennes de 1813 à 1815. De plus, en avril 1815 (voir mon historique de la cavalerie de Berg) il avait été formé toute une série de nouveaux régiments de cavalerie prussienne en amalgamant un escadron de chacun des 18 régiments existants avec des éléments des plus variés. Il n'est pas étonnant que des confusions aient pu se produire, d'autant plus que la brigade Sohr appartenait au II<sup>e</sup> corps et non au III<sup>e</sup> avec lequel elle cherchait à se mettre en liaison. Remarquez au surplus la première phrase « *de la cavalerie anglaise ou prussienne* ».

A distance en effet et dans la poussière de juillet, les casques du 1<sup>er</sup> chasseurs à cheval français pouvaient parfaitement se confondre avec les coiffures du même genre, portées par les dragons anglais, qui n'étaient pas tous, comme on le sait, habillés de rouge. La cause me semble donc entendue et il faut conclure, que c'est bien avec l'ancien casque en cuir bouilli des chasseurs du roi, que le 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à cheval chargea à Rocquencourt.

Lt-Colonel THOMAS.

---

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

**Année 1929.** — Notre numéro 1 de 1929 paraîtra au courant de Mai. — A la demande de nombreux membres il y sera joint un fascicule contenant les statuts de la Société et la liste des membres. — Les cotisations et abonnements pour 1929 seront les mêmes que pour 1928 et le comité serait reconnaissant à nos collègues de les faire parvenir le plus tôt possible au Secrétaire-Trésorier.

**Liste des membres.** — Ont été admis dans la Société au cours des derniers mois :

comme membres actifs : MM. de Chauvigny à Troyes, Capitaine Faivre du 19<sup>e</sup> Dragons,

Loquet à Lille, Lieutenant de Neuchêze du 19<sup>e</sup> Dragons ;

comme membre correspondant : M. le Baron Benoît Guglielmi à Rome.

---

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.

## TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

---

N° 1	— Les guides de Mortier.....	par V. Huen
» 2	— Garde Royale. 8 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, 1829-1830.....	» H. Boisselier
	En noir, supplément N° 1. — Mitre Louis XV.....	» H. Boisselier
» 3	— Invalides du bureau de la guerre à Versailles, 1776.....	» H. Boisselier
» 4	— Timbalier des spahis sénégalais, 1913.....	» H. Feist
	En noir, supplément N° 2. — Plaques collection J. Schwebel	
» 5	— Infanterie. Règlement de 1779.....	» L. Rousselot
» 6	— Armée royale de Normandie, 1795-1796.....	» R. Grouvel
	En noir, supplément N° 3. — Plaques collection J. Schwebel	
» 7	— Régiment de Colonel-Général-Infanterie, 1786.....	» V. Huen
» 8	— Garde d'Honneur à cheval de Milan, 1812.....	» I. Cenni
» 9	— Garde Royale. 7 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, 1830.....	» H. Boisselier
» 10	— Les trois frères Scherb à Wagram, 1809.....	» V. Huen
» 11	— Trompettes du 7 <sup>e</sup> Cuirassiers, 1853.....	» L. Rousselot
» 12	— Armée royale de Normandie, 1795-1796.....	» R. GROUVEL

---

## TABLE DES MATIÈRES DE LA HUITIÈME ANNÉE

I. — UNIFORMES D'AUTREFOIS		Pages
Invalides du dépôt de la guerre à Versailles, 1776, par H. Boisselier.....		17
L'Infanterie au règlement de 1779, par E. Nussbaum .....		41
Colonel-Général-Infanterie 1786, par E. Nussbaum.....		61
L'Armée Royale de Normandie, 1795-1796, par R. Grouvel .....	47,	87
Les Gardes d'Honneur à cheval du Royaume d'Italie (1805-1814), par Italo Cenni et le Commandant E.-L. Bucquoy .....		53
Les Guides de Mortier, 1803 et 1806, par le Capitaine Boutmy et le Commandant Bucquoy ..		5
Les trois frères Scherb, 1809, par le Commandant E.-L. Bucquoy .....		77
Le 1 <sup>er</sup> Chasseurs à cheval à Rocquencourt, 1815, par le Lt-Colonel Thomas .....		93
Musiques et Fanfares des troupes à cheval, 1815-1925, par le Capitaine Darbou .....		85
Les Régiments Suisses de la Garde Royale, 1816-1830, par le Capitaine Darbou ..	9, 21, 33, 49, 65,	81
Trompettes du 7 <sup>e</sup> Cuirassiers, 1853, par E.-L. Bucquoy .....		92
La Garde Nationale Sédentaire de Strasbourg, 1870, par Georges Kolb .....		89,
Timbalier de Spahis Sénégalais, 1813, par H. Feist .....		31
II. — BIBELOTS		
Mitres et bonnets, par le Commandant E.-L. Bucquoy.....	2,	63
Plaques diverses de la Collection J. Schwebel, par E.-L. Bucquoy .....	19,	48
Quelques souvenirs des Mousquetaires, par le Commandant E.-L. Bucquoy .....		69
Plaque de schapska, 2 <sup>e</sup> Empire, dessin de J. E. Hilpert .....		13
Fanion du 10 <sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs, 1918 dessin de H. Feist .....		32
Insignes des Bataillons de Chasseurs, par le Capitaine Lasseray.....		25
III. — DIVERS		
Avant-propos de la 8 <sup>e</sup> année .....		I
Bulletin de la Société .....	16, 32, 48, 64, 80, 94	
Echos et nouvelles .....	14, 19, 37, 57, 75, 91	
Questions et réponses .....		86
Bibliographie .....	16, 55,	80
Table des planches hors texte .....		95



TROMPETTES DU 7<sup>e</sup> CUIRASSIERS — 1853  
d'après des documents de Moltzheim de la collection Millot



ARMÉE ROYALE DE NORMANDIE — (1795—1796)  
Le Général LOUIS DE FROTTÉ, commandant en chef — Chasseurs du Roi

# MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6<sup>e</sup>

## ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-869.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,  
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

### ANNONCES A TARIF RÉDUIT

99. M. Emile Grangié, Boulevard Gambetta, Nontron, (Dordogne), achète échange et vend tous documents, livres et gravures sur les uniformes militaires français et étrangers.

100. M. E. Giffard, 31, rue Louis, à Lyon 3<sup>e</sup>, demande: L'album de l'Exposition militaire de Strasbourg par Seyboth et Binder. Imprimerie Fischbach, 1904.

101. On demande à acheter :

- La 2<sup>e</sup> année du Passepoil.
- La 2<sup>e</sup> année de la Sabretache.
- La 2<sup>e</sup> année de la Giberne.
- Le Journal militaire 1791 à 1870.
- Le Journal militaire 1818 à 1870.
- Le Journal militaire, années séparées.

Faire offres avec les prix à la rédaction du Passepoil.

102. M. Ch. Félix Keller, 4, rue Pérignon, Paris VII<sup>e</sup>, demande à acheter le tome 18 de l'Uniformen Kunde de Knoetel: « Alte Zusammenfassung ».

103. M. L. Fallou, 20, rue de la Madeleine, à Châteaudun (Eure-et-Loir), offre :

- La première année (1893) de la Sabretache, brochée complète, moins une planche ..... 250 fr.
- La quatrième année (1896), brochée, manque les planches de Detaille. .40 fr.
- 1 plaque baudrier d'officier Louis XVI, dorée ..... 150 fr.
- 1 plaque insigne d'agent du trésor et postes aux armées, Louis-Philippe, argentée..... 120 fr.
- 1 plaque de brassard des gardiens de Paris, 1848, cuivre, rare ..... 100 fr.
- 1 planche de schako, St-Cyr, 1872, cuivre ..... 8 fr.
- 1 plaque de shabraque du 2<sup>e</sup> Escadron de la Garde Nationale à cheval de Paris, 2<sup>e</sup> Empire ..... 25 fr.
- 1 plaque de Giberne d'officier de cuirassiers et dragons, 1872..... 12 fr.
- 1 bossette de mors de grenadier à cheval de la Garde royale ..... 23 fr.
- 1 bossette de mors d'officier de cavalerie, Garde impériale, 2<sup>e</sup> Empire ..... 12 fr.
- 1 cocarde, étoffe blanche, Restauration ..... 12 fr.
- 1 cocarde métal, peinte aux 3 couleurs avec coq estampé, G. N. Louis-Philippe ..... 10 fr.

# SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

---

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin.

---

## COMITÉ ACTIF

**G. SCHWEITZER**

(Président)

**Commandant E.-L. BUCQUOY**

(Fondateur)

**V. HUEN**

(Vice-Président)

**Fritz KIEFFER**

**E. NUSSBAUM**

(Secrétaire-Trésorier)

**Médecin-Lt-Colonel FERRON**

**Capitaine BOUTMY**

**H. BRETEGNIER**

**Capitaine DARBOU**

---